



Assemblée générale

Soixante-treizième session

14^e séance plénière

Samedi 29 septembre 2018, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

La séance est ouverte à 9 h 10.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Edgars Rinkēvičs, Ministre des affaires étrangères de la République de Lettonie.

M. Rinkēvičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à la présente session et à vous assurer du plein appui de la Lettonie. Je remercie également M. Miroslav Lajčák pour son rôle actif en tant que Président de l'Assemblée générale à sa précédente session.

Je prends la parole devant l'Assemblée à un moment très spécial pour mon pays. Cette année, la Lettonie célèbre son centenaire. Un changement remarquable s'est produit il y a 100 ans. La fin de la Première Guerre mondiale et l'effondrement des empires ont entraîné la libération des nations et une modification radicale de la carte politique de l'Europe. Une nouvelle Europe est née, qui promettait bien plus que l'autodétermination, la liberté et la démocratie. Les peuples d'Europe s'attendaient à une paix et à une prospérité durables. Ces objectifs ont été poursuivis au niveau tant individuel que collectif. Le droit des peuples à l'autodétermination s'est matérialisé de manière concrète. De nouveaux États-nations sont nés.

La Conférence de paix de Paris a jeté les bases de la Société des Nations, qui a été la première organisation internationale dont la mission principale était de maintenir la paix universelle grâce à la définition de normes contraignantes et au multilatéralisme. La Lettonie a elle aussi adhéré à la Société des Nations, établissant fermement son statut de membre à part entière de la famille internationale. Toutefois, la faiblesse de la Société des Nations est une des principales raisons pour lesquelles la Lettonie a perdu son indépendance pendant quelque temps. L'histoire des occupations soviétique et nazie de la Lettonie et d'une grande partie du continent européen nous rappelle cruellement ce qui se passe lorsque de graves violations du droit international sont tolérées. Nous ne connaissons que trop bien les conséquences lorsqu'on laisse des pays violer ces principes en toute impunité. Dans le cas de la Lettonie, ce fut une vie sous l'occupation des régimes nazi et communiste caractérisée par la terreur et les violations flagrantes des droits de l'homme.

Nous sommes reconnaissants à toutes les nations qui, pendant des décennies, ont mis en œuvre des politiques de non-reconnaissance de l'occupation de la République de Lettonie et ont respecté leurs principes. Conformément au droit international, l'État letton a continué d'exister pendant toute la période d'occupation. Cependant, la Fédération de Russie, le successeur officiel de l'Union soviétique, ne reconnaît toujours pas les faits bien documentés de l'histoire. J'appelle la Russie à accepter la vérité et à condamner clairement les actions de l'Union soviétique.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-30191(F)



Document adapté

Merci de recycler



Depuis le retour à l'indépendance en 1991, la Lettonie prône le respect du droit international et des droits de l'homme. La protection de ces principes a été nécessaire tout au long de notre transition vers une société démocratique, régie par l'état de droit, et dans le développement du rôle international de la Lettonie. Aujourd'hui, la Lettonie est une nation européenne moderne et fière, et un membre actif de la communauté internationale.

Le thème du débat de cette année nous invite à mettre l'accent sur la mission centrale de l'Organisation des Nations Unies. La Charte des Nations Unies commence par les mots « Nous, peuples des Nations Unies », rappelant ainsi l'objectif de l'Organisation de défendre les droits et intérêts de chaque être humain sur la planète. L'ONU a été fondée non seulement pour préserver les générations futures du fléau de la guerre et réaffirmer la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, mais aussi pour faire respecter les obligations découlant du droit international.

Les droits de l'homme, y compris les droits des femmes et des enfants, figurent parmi les valeurs les plus fondamentales de l'ONU. L'Organisation doit être capable de défendre ces valeurs dans toutes les situations, qu'il s'agisse des bombardements de civils en Syrie, du massacre des Rohingya au Myanmar, de la persécution des Tatars de Crimée par les autorités russes ou d'autres violations des droits de l'homme partout où elles se produisent. Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle demeure la principale référence mondiale pour poursuivre les efforts visant à ce que tous les peuples puissent vivre dans la dignité et bénéficier des avantages liés à la liberté et à l'égalité.

La sécurité et les droits de l'homme vont de pair. Il n'est pas de sécurité sans respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La liberté de la presse a été et continue d'être essentielle pour la paix, la justice et les droits de l'homme pour tous. J'exhorte donc une fois de plus la Russie à libérer le cinéaste ukrainien Oleg Sentsov, qui est détenu illégalement. J'appelle les autorités du Myanmar à libérer Kyaw Soe Oo et Wa Lone, les deux journalistes de Reuters. J'appelle également la Russie à libérer immédiatement les 64 autres prisonniers politiques ukrainiens qu'elle retient, dont le journaliste Roman Sushchenko. Je demande instamment aux nations de respecter leurs engagements et obligations en vertu du droit international et du droit international des

droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne la liberté d'expression et la liberté de réunion, qui se sont considérablement détériorées l'année dernière.

Afin de renforcer le rôle de l'ONU, des efforts doivent être faits pour défendre les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. En août, le monde a perdu un dirigeant charismatique et un fervent défenseur de la paix et des droits de l'homme, l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, qui avait fait valoir qu'il n'y a pas de sécurité sans développement, ni de développement sans sécurité, et qu'il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les droits de l'homme ne sont pas respectés. Les trois piliers de la Charte sont plus grands que la somme de leurs parties individuelles. Le progrès économique et le développement durable reposent sur la stabilité à long terme, qui passe quant à elle par la paix et la sécurité, et le respect des droits de l'homme.

L'ONU doit être en mesure de se transformer, d'entreprendre de sérieuses réformes et de répondre ainsi aux exigences du XXI^e siècle. Nous avons besoin d'une ONU pertinente et efficace. La Lettonie se félicite des réformes engagées par le Secrétaire général dans les trois domaines de la paix et de la sécurité, du développement et de la gestion. Il est important que les réformes soient mises en œuvre rapidement. L'Organisation est unique en son genre et a une lourde responsabilité. L'autorité du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être préservée. La réforme du Conseil de sécurité n'a que trop tardé et nous devons tous chercher à renforcer l'efficacité de cet organe important. Cela étant, l'impasse dans laquelle se trouve la réforme du Conseil de sécurité ne doit pas entraver les progrès ailleurs. La réforme de l'ONU doit comprendre de sérieuses améliorations en matière de protection et de promotion des droits de l'homme.

Réaliser le développement durable en mettant en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne peut se faire sans renforcer le respect des droits de l'homme dans le monde. Le Conseil des droits de l'homme doit être fort et efficace, et avoir la capacité de réagir rapidement aux graves violations des droits de l'homme dans le monde entier. La Lettonie participe activement au processus d'amélioration de l'efficacité du Conseil. J'invite tous les pays à se joindre à ce processus avec un esprit ouvert.

La Lettonie souscrit à la vision et à l'approche du Secrétaire général pour que l'ONU donne la priorité à la prévention. Cela est encore plus important compte

tenu des défis toujours plus complexes auxquels nous devons faire face en matière de sécurité internationale. À travers le monde, des conflits et des crises que nous n'avons pas réussi à prévenir s'éternisent pendant des années et des décennies, détruisant des vies humaines, freinant le développement et épuisant les ressources de l'ONU.

Les conflits en Syrie, en Ukraine et au Yémen continuent de faire de nombreuses victimes parmi les civils. Nous ne devons pas non plus oublier l'instabilité prolongée au Burundi et en Afghanistan. La durée même des conflits qui étaient évitables sape la crédibilité des organisations internationales, notamment de l'ONU.

Principal garant de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière dans la prévention des conflits, des actes d'agression et des atrocités criminelles. Il est totalement inacceptable d'exercer le droit de veto pour protéger des intérêts nationaux étroits dans des situations où des atrocités criminelles sont commises.

L'intégrité et la souveraineté territoriales, telles qu'énoncées dans les buts et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, doivent être respectées par tous. La Fédération de Russie doit mettre fin à son agression contre l'Ukraine. De concert avec la communauté internationale, nous appliquons une politique de non-reconnaissance en ce qui concerne l'annexion illégale de la Crimée. Je suis convaincu qu'un jour, le droit international et la justice internationale l'emporteront et que l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi que celle des autres partenaires orientaux de l'Union européenne, sera rétablie. L'ONU, en même temps que les acteurs régionaux compétents, doit rester engagée et déterminée à résoudre les conflits prolongés au Haut-Karabakh, en Transnistrie, en Abkhazie et en Ossétie du Sud. L'histoire des États baltes est la preuve du pouvoir moral du droit international et de la justice internationale. La communauté internationale doit participer de manière plus active à la résolution de ces problèmes.

Aucune nation isolée n'a jamais vécu en toute sécurité. Les États Membres ont donc la responsabilité d'assurer la sécurité de chacun. Des conséquences claires pour les agresseurs, une pression internationale ferme et l'application du principe de responsabilité en cas de violations du droit international sont essentielles pour le règlement politique d'un conflit. Le règlement des conflits prolongés dans l'ensemble

de l'Europe reste de la plus haute importance pour la communauté internationale.

Atteindre les objectifs de développement durable est le programme de prévention par excellence. Ces objectifs s'attaquent aux facteurs déterminants et aux causes profondes de l'instabilité et des conflits. Investir dans la dignité humaine, éliminer la pauvreté, favoriser la résilience aux changements climatiques et promouvoir le progrès socioéconomique permettront de réduire l'incidence des conflits, de l'instabilité et du désespoir.

C'est pourquoi les principes de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, d'égalité des sexes et de viabilité environnementale orientent toutes les activités de la Lettonie dans le domaine de la coopération au service du développement. En outre, l'égalité des sexes est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. C'est une condition préalable nécessaire au développement durable et inclusif, à la croissance économique et à la prospérité.

Au début du XX^e siècle, 90 % des victimes des conflits étaient des combattants. De nos jours, 90 % des victimes des conflits armés sont des civils. Les armes classiques tuent environ 500 000 personnes par an, dont 70 000 dans des zones de conflit. Ces chiffres montrent clairement que la communauté internationale ne doit pas se pencher uniquement sur les armes de destruction massive mais aussi sur les armes classiques.

C'est en ayant cette nécessité à l'esprit que la Lettonie assumera la présidence du Traité sur le commerce des armes l'année prochaine et ne ménagera aucun effort pour promouvoir ses objectifs. J'appelle tous les États à devenir parties au Traité sur le commerce des armes, ce qui contribuerait en plus, de manière directe, à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous devons unir nos efforts pour renforcer le principe du multilatéralisme. À l'heure de l'interdépendance et de la mondialisation, nous ne pouvons traiter et résoudre les problèmes internationaux que par des moyens multilatéraux. À cet égard, l'ONU fait figure de bon instrument de gouvernance internationale, mais elle n'est pas un gouvernement international. La capacité de l'ONU à relever les défis du monde dépend beaucoup des décisions des gouvernements et de l'appui des populations à ces décisions. Dans cette optique, je tiens à souligner que l'avenir du multilatéralisme dépendra davantage de l'évolution des mentalités des États Membres que des réformes du système des

Nations Unies. Toutefois, tant que les caractéristiques fondamentales du système international ne seront pas modifiées, l'ONU ne pourra que s'efforcer d'atteindre une efficacité et une efficience accrues.

Nous devons accepter l'ONU pour ce qu'elle est. Elle n'est pas parfaite, mais c'est un instrument indispensable au maintien de la paix, au développement économique et à la codification du droit international en vue d'un monde plus sûr. L'ONU peut et doit être un acteur majeur sur la scène internationale, une communauté de nations fière de ses valeurs et attachée au multilatéralisme et aux principes du droit international.

Les États Membres doivent soutenir l'Organisation afin de diffuser ces valeurs dans le monde entier, affirmant ainsi son rôle sans égal sur la scène internationale. À cette fin, l'ONU a besoin de normes opérationnelles et performantes, d'institutions efficaces et d'une vision claire de ses orientations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rimbink Pato, Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'État indépendant de Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Pato (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée générale au nom du Premier Ministre, S. E. M. Peter Paire O'Neill, ainsi que du Gouvernement et du peuple papouans-néo guinéens.

Je vous félicite, Madame la Présidente, ainsi que le peuple équatorien pour votre élection en tant que première dirigeante de l'Assemblée générale originaire de la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Madame, vous pouvez compter sur la Papouasie-Nouvelle-Guinée comme partenaire engagé pour appuyer les travaux menés dans le cadre de votre présidence. Je voudrais également remercier le Président sortant, S. E. M. Miroslav Lajčák, pour son excellent travail au cours de la session précédente. Il est également important de féliciter le Secrétaire général pour la réforme de l'ONU et de son système, l'Organisation étant particulièrement indispensable pour la paix, la prospérité et la sécurité dans le monde.

C'est une année exaltante pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée car, tout au long de l'année 2018, elle accueille le Forum de la coopération économique Asie-Pacifique. Ce faisant, notre pays émerge sur la scène internationale comme jamais auparavant.

Situés dans l'océan Pacifique, nous faisons partie d'un vaste continent bleu de nations insulaires reliées par la mer. Nous sommes également frontaliers avec l'Asie du Sud-Est et sommes à portée de vue de l'Australie. Nous comptons plus de 8 millions d'habitants et avons la plus grande économie et la plus grande masse terrestre des pays insulaires du Pacifique. Nous participons avec nos sœurs et frères du Pacifique à une formidable entreprise régionale visant à protéger l'océan et ses richesses et à apporter la prospérité à nos peuples.

Les nations proches ou éloignées découvrent que mon pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, est un grand trésor de richesses. Nous avons la troisième plus grande forêt tropicale au monde, après le Brésil et le Congo. Nous sommes les dépositaires d'un tiers de l'offre mondiale de thon, le poisson qui nourrit le monde. Notre terre regorge de vastes réserves d'or, d'argent, de nickel, de pétrole et de gaz.

Nous sommes un peuple formé de plus de mille tribus. Avec plus de 800 langues différentes, nous sommes la nation ayant la plus grande diversité linguistique de la planète. Comme tous les pays en développement, nous avons des problèmes auxquels nous devons faire face, mais nous ne les laissons pas nous décourager dans notre recherche du progrès et de la prospérité.

Cette année, nous franchissons un pas gigantesque en accueillant le Forum de la coopération économique Asie-Pacifique. Les économies de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) représentent 39 % de la population mondiale et 48 % du commerce mondial. Parmi les participants au Forum figurent les États-Unis, la République populaire de Chine, le Japon et d'autres économies importantes. L'APEC elle-même est, à bien des égards, un exemple régional de la volonté de réaliser ce que les États Membres de l'Organisation des Nations Unies s'efforcent si ardemment d'accomplir.

De nombreuses questions font l'objet de discussions, que ce soit officiellement ou dans le cadre de réunions informelles tenues en marge, à savoir, premièrement, la prospérité par le libre-échange, qui constitue la raison d'être de l'approche APEC-plus; deuxièmement, nettoyer et protéger l'environnement naturel; troisièmement, l'inclusion, de sorte qu'aucun de nos précieux semblables ne soit laissé de côté; quatrièmement, adopter l'économie numérique; et cinquièmement, et c'est capital, l'égalité des sexes.

Le commerce international est un moteur majeur pour la croissance économique inclusive et l'élimination de la pauvreté, ainsi qu'une source essentielle de financement du développement et de réalisation du développement durable. En tant que pays hôte de l'APEC, des possibilités inédites s'offrent à nous. C'est le plus grand événement international de l'histoire de notre pays. Nous sommes bien préparés pour le sommet des dirigeants qui se tiendra à la mi-novembre. Le monde entier verra la superbe maison de l'APEC, une création architecturale exceptionnelle inspirée de la culture locale. Nous remercions les économies de l'APEC pour leur soutien matériel et organisationnel, notamment l'Australie, le Canada, la Chine, l'Indonésie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Corée du Sud, les États-Unis d'Amérique et beaucoup d'autres, trop nombreux pour être mentionnés. Pour faire ressortir le côté insulaire du Pacifique de cet événement, nous avons invité tous les dirigeants des îles du Pacifique à venir dans notre pays pendant cette période.

Grâce à l'APEC, nous avons la possibilité d'attirer des échanges commerciaux et des investissements directs étrangers. Nous continuerons d'avoir accès au savoir et à un dialogue avec les dirigeants économiques de l'APEC, qui seront présents. Ce soutien au renforcement des capacités dans notre pays mènera directement à la croissance des entreprises et à la création d'emplois supplémentaires pour notre population. Cependant, compte tenu de notre petite économie ouverte, soumise à des forces extérieures, nous nous associons à tous les autres membres de la communauté internationale pour promouvoir le respect et le renforcement du système commercial multilatéral international fondé sur des règles.

L'organisation de l'événement APEC est un défi de taille pour un pays en développement comme le nôtre, et cela peut parfois avoir un effet paralysant si on se focalise uniquement sur ce que l'on pense être ses lacunes ou ses problèmes. Mais nous, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, avons décidé d'oser. Cette perspective s'applique également à notre vision de l'Organisation des Nations Unies et de ses travaux.

Bien sûr, nous devons être conscients des grands problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et nous employer à les éliminer. Mais, ce faisant, gardons tous les yeux sur la récompense : notre vision de la paix, la sécurité, le retour à un environnement pur et le maintien de la prospérité. La solution pour surmonter les divers problèmes réside en

nous – nous, peuples des Nations Unies. Travaillons sur les moyens d'être plus unis et plus forts ensemble au sein d'un système fondé sur le respect mutuel, l'amitié, le dialogue et le multilatéralisme. À l'évidence, l'unité est la réponse. C'est la plus grande force sur la planète.

Il y a deux semaines, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a célébré le quarante-troisième anniversaire de son indépendance en tant que démocratie ininterrompue. Nous continuons de consolider nos réformes économiques et structurelles, soutenues par des politiques monétaire et budgétaire responsables visant à équilibrer le budget. Avec le redressement des cours du pétrole et du gaz et plusieurs nouveaux grands projets énergétiques et miniers bien avancés, nous sommes optimistes quant à nos perspectives économiques.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est une voie solide, porteuse de grandes promesses pour la communauté internationale. Le choix de tirer avantage de tout son potentiel repose entre nos mains. Au niveau régional, dans le Pacifique, les dirigeants de notre forum ont réaffirmé leur engagement collectif, plus tôt ce mois, à Nauru. L'appel à l'action collective figure dans la déclaration de Boe, dont copie a été remise hier à S. E. le Secrétaire général. Au niveau national, nous reconnaissons qu'il importe de mettre en place les éléments de base nécessaires à un développement durable, inclusif et participatif. L'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui sont nos bons amis, ont évoqué avec éloquence devant l'Assemblée générale des questions concernant notre région et le monde, ainsi que les exigences et obligations en matière d'action collective.

Un aspect fondamental du défi auquel nous nous heurtons en matière de développement consiste à trouver les moyens de tirer profit du potentiel inexploité de notre population croissante de jeunes, qui représentent aujourd'hui environ 60% de notre population totale. La création d'opportunités d'emploi dans les secteurs formel et informel est une priorité absolue dans nos efforts pour répondre aux besoins des jeunes de notre pays. Nous plaçons nos espoirs dans le caractère transformateur de l'économie numérique, qui change vraiment la donne.

En outre, l'un de nos plus grands défis est de protéger les femmes et les filles et de veiller à ce qu'elles bénéficient d'une pleine égalité dans notre société. Nous pensons que l'égalité des femmes est un droit fondamental. Nous avons un très long chemin à parcourir dans ce domaine. Cependant, nous sommes

déterminés à trouver les moyens de progresser vers la réalisation de cet objectif, dans l'intérêt des femmes et des filles elles-mêmes et dans l'intérêt de la nation. En fait, notre progrès à long terme dépend de la réalisation de progrès considérables dans ce que nous estimons être un domaine crucial.

Nous nous efforçons de le faire au moyen de politiques et de lois, en luttant contre la violence sexiste, en offrant des débouchés commerciaux dans les secteurs formel et informel, tels que les programmes de microcrédit, et en investissant dans l'éducation des filles et des femmes à tous les niveaux de notre système éducatif. Les changements sont perceptibles dans mon pays, avec l'inscription d'un million de jeunes supplémentaires dans les écoles, dont beaucoup de filles. Nous exprimons bien entendu notre gratitude pour le soutien de nos partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, notamment le système des Nations Unies, qui nous aident de plusieurs manières à réaliser nos objectifs.

Nous préparons notre peuple à faire face aux dangers croissants dus aux changements climatiques, qui sont très réels pour nous. Comme je l'ai dit, au début du mois, lors de la réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, tenu à Nauru, nous avons réaffirmé notre ferme attachement à travailler ensemble pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de l'Accord de Paris et d'autres cadres sur le développement résilient de la région du Pacifique. La déclaration de Boe des dirigeants du Forum des îles du Pacifique énonce clairement notre position. Nous nous félicitons donc vivement du Sommet sur le climat convoqué par le Secrétaire général, qui se tiendra en septembre 2019.

En février, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a connu un séisme tragique et sans précédent, le pire de notre histoire. Il a frappé cinq provinces, tué près de 200 personnes et déplacé près de 600 000 autres. Beaucoup d'autres encore ont été blessés et traumatisés. L'infrastructure de base a été détruite. L'économie nationale a ralenti. Notre situation a été aggravée par deux éruptions volcaniques distinctes.

Nous ne sommes pas les seuls. Par conséquent, nous sympathisons avec d'autres pays, tels que l'Indonésie, le Japon, les Philippines, la Chine, les États-Unis d'Amérique, les pays des Caraïbes et d'autres pays récemment touchés par des catastrophes naturelles et des défis liés aux changements climatiques. Nous

exprimons notre gratitude à nos partenaires bilatéraux, notamment le système des Nations Unies, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine, le Japon et d'autres, ainsi qu'au secteur privé et aux groupes de la société civile qui nous ont accompagnés en cette période difficile. Nous sommes en train de réorganiser notre économie et nos plans liés aux catastrophes pour faire face à des événements similaires susceptibles de se produire à l'avenir.

Il va sans dire que nous nous félicitons des efforts déployés pour reconstituer le financement disponible via le Fonds vert pour le climat et remercions les donateurs pour leur générosité. Il est impératif de prévoir un accès amélioré et rapide, en particulier pour les petits pays insulaires en développement tels que le mien, afin que ceux-ci puissent bénéficier de cet important soutien pour renforcer leur résilience face aux ravages des changements climatiques et à leurs effets néfastes, ainsi qu'aux catastrophes naturelles, les atténuer et s'y adapter. Une fois de plus, il s'agit d'un appel à une action mondiale collective dont tous les petits États insulaires en développement tireront parti, et à laquelle ils chercheront donc à prendre part.

Mon gouvernement note l'intérêt croissant de la communauté internationale pour le référendum imminent de juin 2019 dans la région autonome de Bougainville en Papouasie-Nouvelle-Guinée dans le cadre de l'Accord de paix de Bougainville. Nous sommes pleinement attachés à l'Accord. Cette année, nous avons désigné l'ancien Premier Ministre irlandais, M. Bertie Ahern, pour présider les travaux de la Commission référendaire de Bougainville. Nous attendons avec un vif intérêt le début du mandat de la Commission. Nous remercions une nouvelle fois nos partenaires de développement multilatéraux et bilatéraux, notamment l'Organisation des Nations Unies, de collaborer avec nous sur cette question d'importance nationale pour mon pays. Cependant, nous tenons à souligner que le travail accompli dans le cadre de partenariats ne doit en aucun cas porter atteinte à la souveraineté de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur son territoire, conformément au droit international.

Nous nous félicitons de l'apaisement des tensions dans la péninsule coréenne, des efforts déployés par toutes les parties concernées et encourageons par ailleurs un dialogue pacifique. Nous appuyons les mesures visant à maintenir les sanctions en place, non pas à titre de punition, mais comme une véritable incitation à éliminer les armes nucléaires et à appliquer

pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité afin d'apporter la prospérité à la population de la République populaire démocratique de Corée.

À cet égard, nous saluons et appuyons les efforts de la Présidente de l'Assemblée générale pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les dangers des armes de destruction massive. Pour notre part, nous œuvrons à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour informer l'Assemblée générale de la situation actuelle des réfugiés et des migrants sur l'île de Manus. Mon gouvernement a officiellement fermé le centre de traitement le 31 octobre 2017, à la suite de la décision de la Cour suprême d'avril 2016. Nous collaborons donc étroitement avec l'Australie pour réinstaller les demandeurs d'asile qualifiés, notamment aux États-Unis. D'autres migrants restent dans mon pays, chaque situation étant traitée au cas par cas. C'est, dans la limite de ses moyens, la contribution de mon pays, en partenariat avec l'Australie, à la lutte contre la traite des êtres humains, le trafic de migrants et le crime international.

En tant que nation maritime, la Papouasie-Nouvelle-Guinée attache une grande importance à l'Action pour les océans, car cette initiative contribue de manière significative à son bien-être. Nous nous efforçons de tirer des revenus équitables de nos ressources marines, notamment en luttant contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les eaux territoriales de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous sommes reconnaissants de la coopération étroite avec les pays qui partagent cette vision au sein de l'Organisation mondiale du commerce et qui s'emploient à lutter contre les subventions à la pêche préjudiciables, qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. À la réunion du Forum des îles du Pacifique, sur le thème « Le Pacifique : continent bleu », nous avons convenu de sécuriser les frontières maritimes de la région, de nous employer à éliminer les déchets marins et d'améliorer la surveillance maritime afin de décourager les activités illicites.

Enfin, je souhaite attirer à nouveau l'attention de l'Assemblée sur mon pays, au moment où nous nous préparons à accueillir le sommet des dirigeants de l'APEC en novembre. Alors que le monde s'intéresse de plus en plus à l'océan Pacifique, nous constatons le regain d'intérêt de nombreux pays, tels que l'Australie, la Chine, les États-Unis, la France, la Nouvelle-Zélande

et le Royaume-Uni. En tant que pays du Pacifique, continent bleu, nous nous félicitons de cet intérêt. Cependant, nous appelons chacun à jouer le rôle approprié, conformément aux règles convenues qui régissent l'ordre international, afin que l'océan bleu du Pacifique soit une zone de coopération, de stabilité et de sécurité, ainsi qu'un environnement d'une beauté préservée pour la prospérité future.

Je tiens à terminer en exprimant le fervent espoir de tous nos peuples, que la région de l'océan Pacifique incarne à jamais le sens de son nom : océan de paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Yousuf bin Alawi bin Abdallah, Ministre délégué aux affaires étrangères du Sultanat d'Oman.

M. Abdallah (Oman) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre pays ami, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Je vous assure, Madame, de la coopération de la délégation du Sultanat d'Oman, alors que vous guidez l'Assemblée vers le succès de la présente session.

Nous remercions également le Président de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, S. E. M. Miroslav Lajčák, pour la manière dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée et pour les décisions prises sous sa direction. Nous saisissons également cette occasion pour féliciter vivement le Secrétaire général, M. António Guterres, des efforts qu'il déploie pour renforcer le rôle de l'Organisation et réformer ses mécanismes afin de mieux réaliser les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

L'Organisation des Nations Unies doit s'employer à relever les défis, à régler les différends et conflits internationaux et à instaurer la paix. Étant donné que mon pays estime que le dialogue et la négociation sont les meilleurs moyens de résoudre les différends, nous précisons que le Sultanat d'Oman n'épargnera aucun effort pour soutenir les initiatives conduisant à la paix, à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde. Nous considérons que la paix est le socle de la stabilité et du développement. En conséquence, nous espérons que les États Membres collaboreront selon les principes de bon voisinage, de respect de la souveraineté nationale et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

La question palestinienne est la question centrale au Moyen-Orient. Les membres de la communauté

internationale doivent coopérer pour créer un environnement permettant aux parties concernées de résoudre ce conflit; c'est une nécessité stratégique urgente. Nous pensons que, malgré les difficultés de la situation actuelle et l'impasse dans laquelle se trouve le dialogue, un environnement propice à des discussions fructueuses entre les parties palestinienne et israélienne susceptibles d'aboutir à un règlement global fondé sur la solution des deux États serait plus que jamais le bienvenu. Ce d'autant plus que l'absence d'un État palestinien ne fera que perpétuer la violence et le terrorisme.

Le Sultanat d'Oman est disposé à tout mettre en œuvre pour rétablir un climat d'optimisme en vue de parvenir à un accord global et à l'édification d'un avenir où Palestiniens et Israéliens coexistent dans la paix. La création d'un climat de paix entre les parties palestinienne et israélienne est essentielle pour instaurer la paix dans la région du Moyen-Orient dans son ensemble.

Nous appelons également les pays du monde, en particulier les États-Unis d'Amérique – qui jouent un rôle essentiel dans l'avènement de la paix et de la stabilité dans le monde – à examiner toutes les options possibles pour soutenir les efforts de paix et faciliter le travail des organisations internationales. Nous ne devons pas permettre que la paix soit sacrifiée.

Les souffrances de la République du Yémen sont visibles à la situation économique et humanitaire tragique du pays, qui résulte de l'effondrement de l'infrastructure dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'économie, de la perte d'autres services de base qui affectent la vie quotidienne des habitants du Yémen, ainsi que de la propagation des maladies, de l'insuffisance des soins médicaux et du manque de médicaments. Cette situation tragique exige que nous redoublions tous d'efforts pour aider le Yémen.

La communauté internationale doit mettre en œuvre un projet qui permettrait aux Yéménites dans les diverses provinces d'avoir accès à l'aide humanitaire, en facilitant l'utilisation des aéroports et des ports à cette fin. C'est le moins qu'on puisse faire étant donné l'extrême gravité de la situation humanitaire dans ce pays. C'est pourquoi mon pays salue les efforts déployés par l'ONU et les pays de la coalition arabe pour faciliter les évacuations médicales humanitaires par voie aérienne afin que les personnes dans un état critique puissent recevoir les soins nécessaires. Ces vols programmés sont supervisés par l'ONU en collaboration avec les parties yéménites.

Mon pays souligne également son appui à l'action que mène l'Envoyé spécial, Martin Griffiths. Nous appelons à accentuer les efforts afin d'appuyer sa mission, en particulier pour permettre la tenue de réunions et de consultations avec toutes les parties yéménites et pour que les parties puissent être véhiculées afin de participer à ces réunions. Nous estimons qu'un règlement politique doit être basé sur la réalité du terrain au Yémen et que toutes les parties yéménites et toutes les entités politiques, qu'elles se trouvent dans le pays ou à l'étranger, doivent avoir la possibilité de participer à la définition d'un avenir meilleur pour leur pays.

Nous sommes profondément touchés par la souffrance humanitaire du peuple yéménite, et nous tenons à souligner que le Sultanat d'Oman continuera de fournir des structures et une aide humanitaire au peuple yéménite frère, et que les voies de passage terrestres, maritimes et aériennes entre le Sultanat d'Oman et la République du Yémen, qui sont les seuls moyens dont disposent les Yéménites pour être en contact avec le monde extérieur, resteront ouvertes conformément aux principes de fraternité et de bon voisinage et aux liens historiques et sociaux profonds qui unissent nos peuples.

Nous félicitons l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, des efforts qu'il déploie pour aider les parties syriennes à élaborer un cadre constitutionnel pour le pays et faire fond sur les pourparlers fructueux tenus à Genève, Astana et Sotchi afin d'arrêter la guerre, de parvenir à la réconciliation nationale et de mettre fin au conflit. Nous espérons que les efforts conjoints et la coopération que nous observons actuellement en Syrie et dans d'autres théâtres de conflit se poursuivront.

Mon pays accueille avec satisfaction les évolutions positives dans la Corne de l'Afrique et les accords conclus par les États de la région. Ceux-ci devraient permettre de rétablir la confiance et de régler les différends. Nous saluons les efforts du Premier Ministre éthiopien, Abiy Ahmed, et le rôle clef que joue son pays dans l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans la région de la Corne de l'Afrique.

En guise de conclusion, mon pays exhorte de nouveau tous les pays du monde à adhérer aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international et à régler leurs différends par des moyens pacifiques, sans avoir recours à la guerre, qui a des conséquences tragiques, afin que les peuples du monde puissent vivre dans la sécurité, la stabilité, le développement et la prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Sushma Swaraj, Ministre des affaires étrangères de la République de l'Inde.

M^{me} Swaraj (Inde) (*parle en hindi; texte anglais fourni par la délégation*) : En mon nom propre et au nom de mon pays, l'Inde, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. En tant que femme, je suis doublement fière que cet honneur vous échoit. Je rappelle également, avec la même fierté, que Vijaya Lakshmi Pandit, la première femme à occuper ce poste éminent en 1953, durant la huitième session de l'Assemblée générale, était indienne. Je remercie également le Président sortant, Miroslav Lajčák, de l'efficacité avec laquelle il a présidé la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

Nous avons appris ce matin la nouvelle tragique d'un tsunami et d'un séisme, qui se sont produits simultanément. Depuis cette tribune, au nom de l'Inde, je présente nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple indonésiens. Je souhaite également leur assurer que l'Inde coopérera pour leur venir en aide durant cette période difficile.

L'ONU est la principale organisation multilatérale mondiale, vers qui se tournent les nations pour panser les plaies de l'histoire et rechercher des solutions, et au sein de laquelle les pays moins développés siègent aux côtés de leurs semblables plus fortunés pour élaborer des plans qui permettront de corriger les déséquilibres économiques injustes. En 2015, nous avons fixé l'échéance critique de 2030 pour la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Un refrain que nous avons pris l'habitude d'entendre depuis 2015 est que nous n'atteindrons notre but que si l'Inde parvient elle-même à cette destination; autrement, nous échouons.

Je puis assurer à l'Assemblée générale par votre entremise, Madame la Présidente, que l'Inde ne nous mettra pas en échec. Nous sommes pleinement déterminés à réaliser ces objectifs pour notre peuple. Sous la direction du Premier Ministre Narendra Modi, l'Inde a entamé un processus de transformation socioéconomique sans précédent qui va aider le pays à atteindre ses cibles relatives aux objectifs de développement durable bien avant la date fixée. Je vais en donner un aperçu pour illustrer la plus vaste initiative de lutte contre la pauvreté et de transformation sociale entreprise dans le monde.

Dans le cadre de l'initiative Pradhan Mantri Jan-Dhan Yojana, le plus vaste programme d'inclusion financière au monde, plus de 320 millions d'Indiens qui n'avaient jamais pénétré dans une banque ont maintenant un compte en banque. Ce programme permet aux personnes pauvres de recevoir directement les allocations au titre des programmes d'aide du Gouvernement sur leurs comptes personnels, ce qui évite le gaspillage et la corruption au sein du système. De même, Ayushman Bharat Yojana, le plus vaste programme d'assurance maladie au monde, a été lancé par le Premier Ministre, M. Modi, il y a quelques jours, le 23 septembre. Ce programme révolutionnaire bénéficiera à 500 millions d'Indiens, qui recevront une couverture annuelle de 500 000 roupies par famille. Nous avons une prière en Inde – *Sarve Santu Niramaya* – qui signifie « Puisse chacun vivre à l'abri de la maladie ». Ayushman Bharat Yojana, ou régime national de protection santé, est la réponse à cette prière.

De même, nous avons lancé le plus grand programme de logement au monde, qui vise à faire en sorte que tout un chacun ait un toit au-dessus de sa tête. Au titre de ce programme, nous nous sommes fixé pour objectif de construire près de 21 millions de logements d'ici à 2022. À ce jour, plus de 5 millions de logements pour les pauvres ont déjà été construits. Deux programmes extrêmement efficaces ont également été lancés pour améliorer les niveaux de compétence des personnes en attente d'un emploi, par l'intermédiaire de l'Entreprise nationale de développement des compétences et du programme MUDRA, un organisme de développement et de refinancement de micro-unités, qui vise à transformer les pauvres en entrepreneurs. Je souligne que plus de 140 millions d'Indiens ont contracté un emprunt au titre du programme MUDRA. L'aspect le plus important du dispositif MUDRA, c'est le fait que 76 % de ses bénéficiaires sont des femmes. Au cœur de la vision transformatrice du Premier Ministre Modi se trouve une idée radicale, à savoir que le meilleur moyen d'élever une nation est de garantir l'autonomisation globale des femmes. Tous les programmes que je viens de mentionner sont centrés sur le bien-être des femmes. L'année dernière, j'avais parlé du programme Ujjwala (voir A/72/PV.19), grâce auquel, il me plaît de le signaler, 50 millions de raccordements gratuits au gaz liquide ont été réalisés jusqu'à présent.

Le programme de prestations de maternité est une autre initiative de ce type, au titre duquel les femmes en Inde bénéficient de 26 semaines de congés payés pour s'occuper de leurs nouveau-nés. En tant que femme,

Madame la Présidente, vous comprendrez mieux que quiconque l'importance vitale de ce programme pour chaque mère de famille. Certains pays développés ayant une économie gigantesque n'accordent pas plus de six semaines de congé maternité payé, ce qui fait qu'il faut sans cesse se battre pour obtenir davantage de temps libre. En Inde, nous avons mis en œuvre ce dont les femmes du monde entier ont besoin, à savoir 26 semaines de congé maternité payé.

En 2022, l'Inde fêtera ses 75 ans de liberté. Le Premier Ministre, M. Narendra Modi, s'est engagé à construire une Inde nouvelle d'ici là. Que sera cette Inde-là? Elle sera une Inde propre, en bonne santé, prospère, sûre, instruite, développée, dynamisée et forte. Tel est notre horizon pour l'Inde en 2022, et nous l'atteindrons, car nous n'épargnons aucun effort pour réaliser cet objectif.

Les plus grands problèmes de notre ère sont les menaces existentielles des changements climatiques et du terrorisme. Les nations sous-développées et en développement sont les plus touchées par les changements climatiques. Elles n'ont ni les capacités ni les ressources nécessaires pour régler cette crise. Les pays qui ont exploité la nature pour leurs besoins à court terme ne peuvent abdiquer leurs responsabilités en la matière. Si nous souhaitons sauver le monde des effets préjudiciables des changements climatiques, les nations développées doivent soutenir les démunis au moyen de ressources financières et techniques. Le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives a été réaffirmé dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques de 2015. Le Premier Ministre Modi, de concert avec le Premier Ministre français, a lancé l'Alliance internationale pour l'énergie solaire. Soixante-huit pays sont devenues membres de l'Alliance jusqu'à présent. En mars, l'Inde et la France ont présidé la conférence fondatrice de l'Alliance, à laquelle 120 pays ont participé. Il m'est agréable d'informer l'Assemblée que le Premier Ministre Modi a été salué en tant que champion dans ce domaine. Il travaille aussi en vue de la réalisation du principe « un soleil, un réseau », puisqu'il est convaincu que, comme il n'y a qu'un seul soleil, il ne devrait également y avoir qu'un seul réseau universel. Si ce but est atteint, nous assisterons à une grande révolution dans le secteur de l'énergie, ce qui représentera un jalon majeur dans la lutte contre tous les phénomènes liés aux changements climatiques.

J'ai mentionné le terrorisme comme étant la seconde menace existentielle contre l'humanité. Nous avons imaginé que l'avènement du XXI^e siècle serait le début d'une ère de bien commun caractérisée par la coopération mais, ici à New York, la tragédie atroce du 11 septembre et, à Mumbai, la catastrophe du 26 novembre sont devenus des cauchemars qui ont anéanti nos rêves. Le démon du terrorisme traque à présent le monde entier, avec une intensité plus forte dans certains endroits, et une intensité plus faible dans d'autres, mais il menace la vie partout. Dans notre cas, le terrorisme n'est pas engendré dans une contrée lointaine, mais de l'autre côté de notre frontière occidentale. La spécialité de notre voisin ne se limite pas à servir de terreau fertile pour le terrorisme; notre voisin est également un expert pour essayer de masquer la malveillance au moyen d'une duplicité verbale. La preuve la plus saisissante de cette duplicité, c'est le fait qu'Oussama ben Laden, l'architecte et l'idéologue du 11 septembre, avait trouvé refuge au Pakistan.

Les États-Unis d'Amérique, pour qui Oussama ben Laden était l'ennemi numéro un, ont lancé une traque minutieuse et mondiale pour le traduire en justice. Ce que les États-Unis ne pouvaient sans doute pas imaginer, c'est qu'Oussama trouverait refuge dans un pays qui affirmait être l'ami et l'allié des États-Unis, à savoir le Pakistan. En fin de compte, les services de renseignement des États-Unis ont mis au jour cette hypocrisie, et leurs forces spéciales ont rendu la justice. Mais le Pakistan a continué de se comporter comme si rien ne s'était passé. L'attachement du Pakistan au terrorisme en tant qu'instrument de sa politique officielle n'a pas diminué d'un iota, pas plus que sa pratique de l'hypocrisie. Les assassins du 11 septembre ont subi leur sort, mais le cerveau du 26 novembre, Hafiz Saeed, continue de parcourir les rues du Pakistan en toute impunité. Ce qui est encourageant, c'est que le monde n'est plus disposé à croire Islamabad. Le Groupe d'action financière, par exemple, a mis en garde le Pakistan au sujet du financement de la terreur.

Nous avons été accusés de saboter le processus pour des pourparlers avec le Pakistan. C'est un mensonge pur et simple. Nous pensons que les pourparlers sont le seul moyen rationnel de régler les différends, même les plus complexes. En conséquence, des pourparlers avec le Pakistan ont été amorcés à de nombreuses reprises. Chaque fois qu'ils ont échoué, ce fut uniquement à cause du comportement du Pakistan. Il y a eu de nombreux gouvernements issus de nombreux partis en Inde. Chaque gouvernement a tenté l'option

de la paix. En invitant les chefs d'État de l'Association sud-asiatique de coopération régionale à sa cérémonie de prestation de serment, le Premier Ministre Modi a commencé sa tentative de dialogue le tout premier jour de son entrée en fonctions. Le 9 décembre 2016, je me suis rendue personnellement à Islamabad et j'ai proposé un dialogue bilatéral global. Mais peu de temps après, le 2 janvier, des terroristes soutenus par le Pakistan ont attaqué la base de notre armée de l'air à Pathankot. Il est évident que nous ne pouvions pas poursuivre les pourparlers alors que les terroristes étaient en train de verser le sang. Maintenant encore, après que le nouveau Gouvernement pakistanais est arrivé au pouvoir, le Premier Ministre du Pakistan, Imran Khan, a écrit au Premier Ministre Modi pour proposer une réunion entre nos ministres des affaires étrangères à New York. Nous avons même accepté cette proposition mais, quelques heures après notre acceptation, des informations ont fait état de ce que des terroristes avaient tué trois membres de notre personnel de sécurité. Est-ce que cela indique une volonté de dialogue? Un tel dialogue pourra-il jamais avoir lieu?

À maintes reprises, le Pakistan a accusé l'Inde de violations des droits de l'homme. Y a-t-il plus grand transgresseur des droits de l'homme qu'un terroriste? Ceux qui suppriment des vies innocentes comme moyen détourné de faire la guerre sont les apôtres d'un comportement inhumain, et non des droits de l'homme. Le Pakistan glorifie les tueurs. Il refuse de voir le sang des victimes innocentes. C'est devenu une sorte d'habitude pour le Pakistan de lancer des invectives trompeuses et fallacieuses contre l'Inde pour dissimuler à grand mal sa propre culpabilité.

Les Nations Unies ont déjà vu le cas se produire. L'an dernier, usant de son droit de réponse, la représentante du Pakistan a présenté plusieurs photographies comme étant la preuve de ce qu'elle prétendait être des violations des droits de l'homme commises par l'Inde (voir A/72/PV.22). Il s'est avéré que ces photographies provenaient d'un autre pays. Des accusations mensongères de ce type font désormais partie de sa rhétorique habituelle.

Chaque année, depuis cinq ans, l'Inde affirme à cette tribune qu'il ne suffit pas d'établir des listes si l'on veut contenir les terroristes et ceux qui les protègent. Nous devons les amener à rendre des comptes par le biais du droit international. En 1996, l'Inde a présenté aux Nations Unies un document contenant un projet de convention générale sur le terrorisme international.

Ce texte est toujours à l'état de projet aujourd'hui, tout simplement parce que nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur une formulation commune. D'un côté, nous voulons lutter contre le terrorisme; de l'autre, nous ne pouvons pas le définir.

Cela permet à certains terroristes dont la tête est mise à prix d'être honorés tels des « combattants de la liberté » au Pakistan. Leur cruauté et leur barbarie sont présentées comme de l'héroïsme. L'État pakistanais édite des timbres-poste portant ces terroristes aux nues. Combien de temps pouvons-nous écouter de telles affirmations sans rien dire? Si nous n'agissons pas dès maintenant, nous devons affronter ce démon plus tard, lorsque le monde entier s'embrassera à cause de lui. Une fois encore, j'appelle l'Assemblée à s'entendre sur le projet de convention générale sur le terrorisme international et à l'adopter, car c'est l'une des mesures qu'il nous faut prendre dans cette guerre de longue haleine.

Je voudrais maintenant faire quelques observations concernant l'ONU. J'ai commencé mon intervention en soulignant son rôle positif et sans équivalent, mais je me dois d'ajouter que, petit à petit, l'importance et l'influence de cette institution, le respect qu'elle suscite et la valeur qu'elle recèle sont écornés. Il y a lieu de se demander si nous ne nous ne sommes pas en train de prendre le chemin de la Société des Nations, qui a disparu parce qu'elle n'a pas procédé aux changements qui s'imposaient. Elle n'était pas disposée à admettre la nécessité des réformes; nous ne devons pas commettre cette erreur. L'ONU doit reconnaître qu'elle a besoin d'une réforme fondamentale. Ces réformes ne sauraient être uniquement cosmétiques; nous devons transformer la tête et le cœur de cette institution pour que ces deux composantes soient compatibles avec les réalités contemporaines.

Il faut lancer cette réforme dès aujourd'hui; demain, il sera peut-être trop tard. Tous les défis auxquels l'ONU était confrontée à sa création sont-ils toujours d'actualité? Je pense que, au Conseil de sécurité, le moment est venu de commencer à apporter des changements ô combien nécessaires.

Un sujet souvent débattu est le multilatéralisme. Les défis que nous devons relever suscitent des tensions dans de nombreux pays. Je tiens à affirmer que l'Inde est convaincue que le monde est une grande famille. L'ONU doit donc fonctionner comme une famille. Comment fonctionne une famille? Elle est façonnée par l'amour et non par le commerce; elle est nourrie par la

compassion et non par la jalousie; elle fonctionne en acceptant les compromis et non en livrant le combat. C'est pourquoi l'ONU doit être fondée sur les mêmes principes qu'une famille. Elle ne peut pas être gérée en recourant aux pronoms « je », « moi » et « le mien »; ce dont cette enceinte a besoin, c'est de « nous » et de « nos ». Ce n'est qu'ainsi qu'elle sera viable.

L'Inde ne pense pas que certains pays devraient être les seuls à être autorisés à atteindre leurs objectifs, ni que nous devons prendre, au nom d'autres pays, des décisions qui ne leur sont pas favorables. Nous devons tenir compte des objectifs de tous les pays.

Cette année, l'Inde célèbre le cent-cinquantième anniversaire de la naissance du mahatma Gandhi. L'hymne préféré du mahatma était « *Vaishnav Jan To Tene Kahiye* », c'est-à-dire « Que ceux qui ressentent la douleur d'autrui soient baptisés *Vaishnavas* ». En substance, cet hymne proclame que celui qui comprend la douleur d'autrui et la ressent comme la sienne propre est un être humain bon. Celui qui voit cette douleur et apporte son aide sans devenir arrogant est un être humain bon.

Nous devons faire en sorte l'Assemblée devienne une instance de compréhension, d'assistance et de justice véritable. Nous devons comprendre la douleur d'autres nations et œuvrer de concert avec les pays développés pour atténuer et éliminer leur douleur. L'arrogance n'a pas sa place dans notre système; l'arrogance est contre-productive et stérile. Œuvrons pour le bien des plus démunis et pour un monde libéré du terrorisme, des tensions et de la violence. Voilà l'univers que nous envisageons.

C'est en ayant ce vœu à l'esprit que je terminerai par une *shloka*, ou chanson, en sanskrit : puissions-nous tous connaître le bien-être; puissions-nous tous connaître la paix; puissions-nous tous avancer vers la perfection; puissions-nous tous jouir de la prospérité; puissions-nous tous parvenir à la sérénité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et des expatriés de la République arabe syrienne, S. E. M. Walid Al-Moualem.

M. Al-Moualem (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre pays, l'Équateur, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Je vous souhaite plein succès. Je voudrais également remercier votre prédécesseur de

la manière dont il a dirigé les travaux de l'Assemblée à la session précédente. Enfin, je remercie le Secrétaire général des efforts qu'il déploie conformément à la Charte des Nations Unies.

Chaque année, nous venons à cet important forum international dans l'espoir que toutes les régions du monde seront devenues plus sûres, plus stables et plus prospères. Aujourd'hui, notre espoir est plus fort que jamais, car nous sommes convaincus que la volonté du peuple finira par triompher. Cet espoir et cette conviction sont nés de plus de sept années d'épreuves, au cours desquelles notre peuple a souffert du fléau du terrorisme. Néanmoins, les Syriens ont refusé de transiger et de céder aux groupes terroristes et à leurs partisans extérieurs. Ils ont tenu bon et sont restés intraitables, pleinement convaincus que leur existence, leur histoire et leur avenir sont les enjeux de leur combat, dont ils finiront par sortir victorieux.

Au grand dam de certains, nous sommes ici aujourd'hui, plus de sept ans après le début de la guerre sale menée contre mon pays, pour annoncer au monde que la situation sur le terrain est devenue plus sûre et plus stable, et que notre lutte contre le terrorisme est presque terminée. Cela a été rendu possible par l'héroïsme, la détermination et l'unité de l'armée et du peuple syriens, avec l'appui de nos alliés et amis. Malgré ces résultats, nous sommes déterminés à poursuivre la lutte sacrée jusqu'à ce que nous débarrassions tous les territoires syriens des groupes terroristes, quels que soient leurs noms, et de toute présence étrangère illégale. Nous ne tiendrons compte d'aucune agression ou pression extérieure sur nous, ni d'aucun mensonge ou d'aucune allégation visant à nous décourager. Il s'agit de notre devoir et d'un droit non négociable que nous avons exercé en éradiquant le terrorisme de la plupart des territoires syriens.

Les gouvernements de certains pays nous ont dénié notre droit découlant du droit international et notre devoir national de combattre le terrorisme et de protéger notre peuple sur notre territoire et à l'intérieur de nos propres frontières. Dans le même temps, ces gouvernements ont fondé une coalition internationale illégitime dirigée par les États-Unis, sous prétexte de combattre le terrorisme en Syrie. Toutefois, cette coalition a tout fait sauf lutter contre le terrorisme. Elle a même prouvé que les objectifs de la coalition correspondaient à ceux des groupes terroristes, à savoir semer le chaos, la mort et la désolation. La coalition a complètement détruit la ville syrienne de Raqqa. Elle a

détruit les infrastructures et les services publics dans les zones qu'elle a visées. Elle a également commis des massacres de civils, y compris d'enfants et de femmes, lesquels sont tous constitutifs de crimes de guerre en vertu du droit international.

D'autre part, la coalition a fourni un appui militaire direct aux terroristes à de multiples reprises dans leur lutte contre l'armée syrienne. Elle aurait dû s'appeler plus judicieusement « la coalition visant à appuyer les terroristes et commettre des crimes de guerre ».

La situation et ses dimensions en Syrie ne peuvent être dissociées du conflit qui oppose deux axes sur la scène mondiale. L'un des axes promeut la paix, la stabilité et la prospérité dans le monde, préconise une culture de dialogue et de compréhension mutuelle, respecte le droit international et défend le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. L'autre axe tente de semer le chaos dans les relations internationales et s'obstine à recourir à la colonisation et à l'hégémonie pour servir ses intérêts étroits, même si cela implique de recourir à des méthodes sales comme l'appui au terrorisme et l'imposition de blocus économiques afin d'assujettir les peuples et les gouvernements qui rejettent les diktats extérieurs et insistent pour prendre leurs propres décisions nationales en toute indépendance.

Ce qui s'est passé en Syrie aurait dû être une leçon pour ces pays, mais ils refusent d'apprendre. C'est pourquoi nous, Membres de l'Organisation, devons faire des choix clairs et sans équivoque. Allons-nous défendre le droit international et la Charte des Nations Unies et être du côté de la justice? Ou allons-nous succomber aux tendances hégémoniques et à la loi de la jungle que certains tentent d'imposer à l'Organisation et au monde?

Aujourd'hui, la situation sur le terrain est plus stable et plus sûre, grâce aux progrès réalisés dans la lutte contre le terrorisme. Le Gouvernement syrien continue de réhabiliter les zones détruites par les terroristes et de rétablir des conditions de vie normales. Toutes les conditions sont désormais réunies pour le retour volontaire des réfugiés syriens dans le pays qu'ils ont dû quitter à cause du terrorisme et des mesures économiques unilatérales qui ont ciblé leur vie quotidienne et leurs moyens de subsistance. Il est vrai que des milliers de réfugiés syriens vivant à l'étranger ont commencé à rentrer chez eux. De cette tribune, je voudrais souligner que le retour de chaque réfugié syrien est une priorité pour l'État syrien. Les portes sont

grandes ouvertes pour que tous les Syriens de l'étranger puissent rentrer chez eux sur une base volontaire et en toute sécurité. Je souligne que ce qui s'applique aux Syriens à l'intérieur de la Syrie s'applique également aux Syriens qui sont à l'étranger. La loi s'applique à tous.

Grâce à l'aide du Gouvernement de la Fédération de Russie, le Gouvernement syrien ne ménagera aucun effort pour faciliter le retour de ces réfugiés et répondre à leurs besoins essentiels. C'est pourquoi un organe spécial de coordination a été créé pour coordonner le retour des réfugiés dans leur lieu d'origine en Syrie et leur permettre de reprendre une vie normale. Bien que nous ayons appelé la communauté internationale et les organisations humanitaires à faciliter le retour des réfugiés, certains pays occidentaux, outre le rôle sale qu'ils jouent depuis le début de la guerre en Syrie, continuent de faire obstacle au retour de ces réfugiés syriens dans leur pays. Ils créent un climat de peur parmi les réfugiés sous de faux prétextes et politisent cette question purement humanitaire, l'utilisant comme monnaie d'échange pour servir leurs objectifs politiques et liant le retour des réfugiés au processus politique.

Aujourd'hui, alors que nous sommes sur le point de clore le dernier chapitre de la crise syrienne, les Syriens sont déterminés à s'unir, à effacer les traces de cette guerre terroriste et à reconstruire leur pays de leurs propres mains et grâce à leur propre expérience. Cela s'applique aussi bien à ceux qui sont restés en Syrie qu'à ceux qui ont été contraints de partir à cause des actes terroristes. Nous nous félicitons de toutes les initiatives des États et des parties qui n'ont pas participé à l'agression contre la Syrie et qui ont clairement et explicitement rejeté le terrorisme pour appuyer le Gouvernement syrien dans le processus de reconstruction. Nous soulignons une fois de plus que les pays amis qui se sont tenus à nos côtés dans la lutte contre le terrorisme ont la priorité pour participer aux programmes de reconstruction. Quant aux pays qui n'offrent qu'une aide conditionnelle pour participer au processus de reconstruction ou qui continuent d'appuyer le terrorisme, ils ne sont ni invités ni les bienvenus.

Parallèlement à la réalisation de progrès en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, ainsi que la reconstruction du pays et le retour des réfugiés, nous tenons à promouvoir le processus politique tout en maintenant nos principes constants, à savoir préserver la souveraineté, l'indépendance et l'unité du territoire et du peuple de la République arabe syrienne. Le peuple syrien a le droit exclusif de décider de l'avenir de son

pays sans aucune ingérence extérieure et à l'abri du terrorisme sur les territoires syriens.

Sur la base de ces principes, nous avons indiqué à maintes reprises que nous étions prêts à donner suite à toute initiative susceptible d'aider les Syriens à mettre un terme à la crise. Nous avons participé dans un esprit constructif et ouvert aux pourparlers de Genève, au processus d'Astana et au dialogue national inter-syrien à Sotchi. Cependant, ce sont toujours les autres parties qui ont dressé des obstacles et rejeté le dialogue, recourant au terrorisme et à l'ingérence étrangère pour réaliser leurs objectifs.

Néanmoins, nous continuons d'adopter une attitude constructive pour ce qui est de la mise en œuvre des conclusions du dialogue national syrien, tenu à Sotchi, sur la mise en place d'une commission constitutionnelle chargée de modifier la constitution en vigueur. Nous avons présenté une vision concrète et globale de la composition, des prérogatives et des méthodes de travail de cette commission, et une liste de représentants au nom de l'État syrien. Nous soulignons que le mandat de la commission se limite à l'examen des articles de la Constitution en vigueur dans le cadre d'un processus dirigé et pris en main par les Syriens, qui pourrait être facilité par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie.

M. Bahr Aluloom (Iraq), Vice-Président, assume la présidence.

Nous insistons également sur le fait qu'aucune condition préalable ne doit être imposée à la commission et qu'il ne faut pas préjuger de ses recommandations. La commission doit être indépendante, étant donné que la constitution et tout ce qui s'y rapporte sont des questions syriennes qui relèvent de la compétence des Syriens eux-mêmes. Par conséquent, nous n'accepterons aucune proposition qui constitue une ingérence dans les affaires intérieures de la Syrie ou qui pourrait conduire à une telle ingérence. Nous soulignons que le peuple syrien doit avoir le dernier mot sur toute question ayant trait à la constitution ou à la souveraineté de la Syrie. Nous réaffirmons en outre notre volonté d'œuvrer activement en collaboration avec les pays amis du Gouvernement syrien en vue de la convocation de cette commission selon les paramètres que je viens d'énoncer.

Outre ces initiatives internationales, la réconciliation locale est en bonne voie. Les accords de réconciliation ont permis de mettre fin aux effusions de sang et de prévenir la destruction de nombreuses zones

en Syrie. Ils ont permis de rétablir la stabilité et une vie normale dans ces régions, permettant ainsi aux membres de la population de regagner leurs foyers qu'ils avaient été contraints de quitter en raison du terrorisme. Par conséquent, la réconciliation demeure notre priorité.

La lutte que nous avons menée en Syrie contre le terrorisme n'était pas uniquement une lutte militaire. C'était aussi une lutte idéologique, opposant une culture de la destruction, de l'extrémisme et de la mort à une culture de la construction, de la tolérance et de la vie. Par conséquent, du haut de cette tribune, je lance un appel pour combattre l'idéologie du terrorisme et de l'extrémisme violent, pour l'empêcher d'obtenir tout appui et des ressources financières, pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2253 (2015). La lutte militaire contre le terrorisme, bien qu'importante, ne suffit pas. Le terrorisme est comme une épidémie : il reviendra, il éclatera de nouveau et menacera tout le monde sans exception.

Nous condamnons et rejetons sans réserve l'emploi d'armes chimiques, quelles que soient les circonstances, où que ce soit, à n'importe quel moment et quel qu'en soit la cible. C'est la raison pour laquelle la Syrie a éliminé complètement son programme chimique et s'est acquitté de toutes ses obligations en tant que membre de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), comme le confirment de nombreux rapports de l'OIAC. Bien que certains pays occidentaux essaient constamment de politiser les travaux de cette organisation, nous avons toujours coopéré avec l'OIAC dans toute la mesure du possible. Malheureusement, chaque fois que nous avons exprimé notre volonté d'accueillir des équipes d'enquêteurs objectifs et professionnels pour enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, ces pays ont bloqué ces efforts parce qu'ils savent qu'ils ne seraient pas satisfaits des conclusions de ces enquêtes, étant donné leurs mauvaises intentions à l'égard de la Syrie. Ces pays ont des accusations et des scénarios tout prêts pour justifier une agression contre la Syrie. Cela a été le cas lorsque les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne ont lancé une agression tripartite gratuite contre la Syrie en avril dernier, affirmant que des armes chimiques avaient été utilisées, sans qu'aucune enquête n'ait été menée et sans aucune preuve, en violation flagrante de la souveraineté de la Syrie, du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Dans le même temps, ces mêmes pays n'ont pas tenu compte de toutes les informations fiables que nous avons présentées concernant les armes chimiques détenues par des groupes terroristes, qui les ont utilisées à de multiples reprises pour blâmer le Gouvernement syrien et justifier l'attaque menée contre lui. L'organisation terroriste connue sous le nom de Casques blancs a été l'outil principal utilisé pour tromper l'opinion publique, monter des accusations de toutes pièces et inventer des mensonges concernant l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Ces Casques blancs ont été créés par les services de renseignement britanniques sous des prétextes humanitaires. Il a toutefois été prouvé que cette organisation fait partie du Front el-Nosra, affilié à Al-Qaida. En dépit de toutes ces allégations, nous restons déterminés à libérer la totalité de notre territoire sans nous préoccuper des bannières noires des terroristes ou des mises en scène des Casques blancs.

Dans le cadre d'un autre épisode de la guerre terroriste lancée contre la Syrie depuis 2011, des attentats-suicides orchestrés par Daech en juillet ont secoué la province de Soueïda dans le sud du pays. Il convient de noter que les terroristes à l'origine de cet attentat venaient de la région de Tanf, où se trouvent des forces américaines. Cette zone est devenue un refuge sûr pour les éléments résiduels armés de Daech, qui se cachent dans le camp de réfugiés de Roukban, à la frontière avec la Jordanie, où ils bénéficient de la protection et du soutien des forces américaines présentes dans la zone. Dans le cadre de leur investissement dans le terrorisme en vue de prolonger la crise en Syrie, les États-Unis ont aussi libéré des terroristes de la prison de Guantánamo et les ont envoyés en Syrie, où ils sont devenus de fait les dirigeants du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes.

Par ailleurs, le régime turc continue d'appuyer les terroristes en Syrie. Depuis le premier jour de la guerre contre la Syrie, le régime turc a entraîné et armé des terroristes, faisant de la Turquie un point de rencontre et de transit pour les terroristes en route vers la Syrie. Lorsque ces terroristes n'ont pas réussi à réaliser les visées du régime turc, celui-ci a eu recours à des agressions militaires directes en lançant des attaques contre nombre de villes et de villages dans le nord de la Syrie. Toutefois, toutes les actions qui visent à saper la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie et qui violent le droit international ne nous empêcheront pas d'exercer notre droit et notre devoir de récupérer toutes nos terres et de les purger des terroristes, que

ce soit par des actions militaires ou des accords de réconciliation locale.

Compte tenu de ce qui précède, nous avons toujours accepté toute initiative visant à empêcher de nouvelles effusions de sang en Syrie et à rétablir la sécurité et la sûreté dans les zones touchées par le terrorisme. C'est la raison pour laquelle nous avons salué l'accord sur Edleb conclu à Sotchi le 17 septembre. Cet accord est le fruit d'intenses consultations et d'une coordination totale entre la Syrie et la Russie. Nous voudrions rappeler que l'accord est assorti d'un calendrier et de délais précis. Il vient compléter les accords précédemment conclus à Astana sur les zones de désescalade. Nous espérons que, lorsque l'accord sera appliqué, le Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes seront éradiqués, éliminant ainsi les derniers vestiges du terrorisme sur le territoire syrien.

Toute présence étrangère sur le territoire syrien sans le consentement du Gouvernement syrien est illégale et constitue une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. C'est une atteinte à notre souveraineté nationale qui sape les efforts de lutte contre le terrorisme et menace la paix et la sécurité régionales. Par conséquent, nous estimons que toutes les forces qui opèrent sur le territoire syrien sans l'assentiment du Gouvernement syrien, y compris les forces états-uniennes, françaises et turques, sont des forces d'occupation, qui seront traitées en conséquence. Elles doivent se retirer immédiatement et sans condition.

Israël continue d'occuper une précieuse partie de notre territoire dans le Golan syrien, et notre peuple continue de souffrir à cause des politiques oppressives et agressives d'Israël. Israël a même soutenu des groupes terroristes qui opèrent dans le sud de la Syrie, en les protégeant grâce à une intervention militaire directe et en lançant des attaques répétées contre le territoire syrien. Toutefois, tout comme nous avons libéré le sud de la Syrie des terroristes, nous sommes déterminés à restaurer complètement le Golan syrien occupé dans les frontières du 4 juin 1967. La Syrie demande à la communauté internationale de mettre effectivement fin à toutes ces pratiques israéliennes et d'obliger Israël à appliquer les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 497 (1981) sur le Golan syrien occupé.

La communauté internationale doit également aider le peuple palestinien à établir son propre État indépendant, avec Jérusalem pour capitale, et faciliter le retour des réfugiés palestiniens sur leurs terres,

conformément aux résolutions constitutives de la légitimité internationale. Toute action qui porte atteinte à ces droits est nulle et non avenue et ne peut qu'être rejetée, car elle menace la paix et la sécurité régionales, en particulier la loi raciste israélienne, connue sous le nom de loi sur l'État-nation, et la décision de l'Administration américaine de transférer l'ambassade des États-Unis à Jérusalem et de cesser de financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

La Syrie condamne fermement la décision prise par le Gouvernement des États-Unis de se retirer de l'accord nucléaire avec l'Iran, ce qui prouve une fois de plus le mépris avec lequel il traite les conventions et traités internationaux et son non-respect de ces instruments. Nous réaffirmons notre entière solidarité avec les dirigeants et le peuple de la République islamique d'Iran, et sommes convaincus qu'ils surmonteront les effets de cette décision irresponsable de l'Administration américaine.

Dans le même contexte, nous sommes également aux côtés du Gouvernement et du peuple vénézuéliens contre les tentatives d'ingérence des États-Unis dans leurs affaires intérieures. Nous renouvelons notre appel pour que soient supprimées les mesures économiques illégales imposées au peuple syrien et à tous les autres peuples indépendants du monde, notamment les peuples de la République populaire démocratique de Corée, de Cuba et du Bélarus.

En conclusion, je voudrais que chacun sache que la Syrie, avec l'aide de ses alliés et amis, vaincra le terrorisme. Nous devons être traités en conséquence. Il est grand temps que certaines personnes qui ne sont plus en prise avec la réalité abandonnent leurs illusions et comprennent qu'elles n'obtiendront pas par des moyens politiques ce qu'elles n'ont pas pu obtenir par la guerre. Nous n'avons jamais transiger sur nos principes nationaux, même lorsque la guerre était à son apogée. Nous n'allons sûrement pas le faire aujourd'hui.

Dans le même temps, nous voulons la paix pour les peuples du monde – c'est le message que nous envoyons – parce que nous voulons la paix pour notre peuple. Nous n'avons jamais attaqué un autre pays; nous ne nous sommes jamais immiscés dans les affaires d'un autre pays; et nous n'avons jamais exporté le terrorisme à d'autres parties du monde. Nous avons toujours entretenu les meilleures relations avec les autres pays. Aujourd'hui, alors que nous nous efforçons de vaincre le terrorisme, nous continuons de prôner le dialogue

et la compréhension, qui servent les intérêts de notre peuple et contribuent à la sécurité, à la stabilité et à la prospérité pour tous.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ri Yong Ho, Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée.

M. Ri Yong Ho (République populaire démocratique de Corée) (*parle en coréen; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord féliciter S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. J'espère que la session sera couronnée de succès sous sa direction avisée.

La paix et le développement sont le désir commun de notre époque et constituent l'objectif principal de l'Organisation des Nations Unies, celui qui définit toutes ses activités. De nombreux pays dans le monde concentrent leurs efforts sur la réalisation de la paix et du développement, mais ces efforts se heurtent encore à de graves difficultés. Au cours de l'année écoulée, nous avons été témoins d'une tension accrue dans l'ensemble des relations internationales, la paix étant menacée et le développement freiné dans de nombreuses régions du monde en raison de la notion prônée par l'unilatéralisme selon laquelle « force fait loi ». Cette situation exige que le rôle de l'Organisation des Nations Unies soit encore renforcé.

C'est dans la péninsule coréenne que la tendance la plus tangible en faveur de la paix et du développement a vu le jour cette année. En avril, le Camarade Kim Jong Un, Président de la Commission des affaires publiques de la République populaire démocratique de Corée, a présenté une nouvelle ligne stratégique visant à concentrer tous les efforts sur l'édification d'une économie socialiste.

Maintenant que nous avons suffisamment consolidé nos capacités de défense nationale et nos moyens de dissuasion pour faire face aux menaces nucléaires qui pèsent depuis plusieurs décennies sur la République populaire démocratique de Corée, nous devons concentrer tous nos efforts sur la tâche historique consistant à développer l'économie. La politique choisie par notre gouvernement de mettre l'accent sur l'économie exige avant tout un environnement pacifique.

Le Président Kim Jong Un a participé activement à des activités diplomatiques car il est fermement déterminé à transformer la péninsule coréenne en une

terre de paix, débarrassée des armes et de la menace nucléaires. Il a donc réalisé une percée importante en améliorant les relations entre le Nord et le Sud et entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, ainsi qu'en revitalisant des relations amicales et coopératives avec les pays voisins, ce qui a permis de tourner une page et d'apaiser considérablement les tensions sur la péninsule coréenne et dans toute la région. La paix et la sécurité dans la région seront consolidées, et cela contribuera à la paix et à la sécurité mondiales, dans l'intérêt de tous les États Membres de l'ONU.

Le fait que les représentants de nombreux pays aient manifesté un appui unanime et se soient félicités, à cette tribune, de la direction dans laquelle s'oriente la situation sur la péninsule coréenne montre clairement que le choix stratégique du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et les efforts sincères qu'il déploie pour le mettre en œuvre sont tout à fait compatibles avec les intérêts et les souhaits communs de la communauté internationale.

La clef de la consolidation de la paix et de la sécurité sur la péninsule coréenne est une application intégrale de la Déclaration conjointe de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis, adoptée en juin durant le sommet bilatéral historique qui s'est tenu à Singapour. La Déclaration conjointe couvre toutes les questions de principe concernant la recherche de solutions aux problèmes de la péninsule coréenne, notamment en vue d'éliminer l'hostilité qui oppose les deux pays depuis des décennies et d'établir de nouvelles relations entre eux, ce qui permettra d'établir un régime de paix robuste sur la péninsule coréenne, de réaliser sa dénucléarisation complète et de promouvoir l'action humanitaire entre les deux pays.

Une fois la Déclaration conjointe mise en œuvre, la détente actuelle évoluera vers une paix durable et la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne sera réalisée. En conséquence, la péninsule coréenne, qui est actuellement le foyer de tensions le plus intense au monde, deviendra un berceau de paix et de prospérité qui contribuera à la sécurité en Asie et dans le reste du monde.

L'attachement du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée à la pleine mise en œuvre de la Déclaration conjointe est inébranlable. La première chose à faire pour garantir la mise en œuvre effective de la Déclaration consiste à briser le mur de méfiance qui sépare les deux pays depuis plusieurs

décennies. À cette fin, la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis doivent consacrer des efforts considérables à l'édification de la confiance en tant que priorité absolue. La mise en œuvre des accords antérieurs conclus dans le contexte de dialogues et de négociations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis s'est soldée par des échecs parce que le niveau de méfiance était trop élevé et avait donné lieu à une méfiance généralisée.

Nous estimons que la dénucléarisation de la péninsule coréenne doit s'effectuer parallèlement à la mise en place d'un régime de paix, sur la base du principe d'action simultanée, étape par étape, en commençant par ce qui est à notre portée et en mettant l'accent sur les mesures de confiance. Parce qu'il est résolu et déterminé à mettre en œuvre la Déclaration conjointe, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée met l'accent principalement sur le renforcement de la confiance. Avant même le sommet entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, notre gouvernement a pris des mesures importantes pour démontrer sa bonne volonté, notamment l'arrêt des essais nucléaires et des tirs de missiles balistiques intercontinentaux, le démantèlement du site d'essais nucléaires de manière transparente et son engagement à ne transférer des armes et des technologies nucléaires en aucune circonstance. Nous continuons d'œuvrer au renforcement de la confiance.

Cependant, nous n'observons pas de réciprocité de la part des États-Unis. Au contraire, au lieu de répondre à notre préoccupation concernant l'absence d'un régime de paix sur la péninsule coréenne, les États-Unis insistent pour que la dénucléarisation précède le reste et ont accru la pression en imposant des sanctions pour obtenir ce qu'ils veulent par la coercition – allant jusqu'à s'opposer à une déclaration annonçant la fin de la guerre. L'idée que les sanctions peuvent nous mettre à genoux est un écran de fumée pour ceux qui ne connaissent rien de nous. Le problème est que le maintien des sanctions aggrave notre méfiance. La raison du blocage récent est que les États-Unis s'appuient sur des méthodes coercitives qui anéantissent la confiance.

La récente amélioration considérable des relations entre le Nord et le Sud et l'atmosphère de coopération montrent clairement le rôle décisif que peut jouer la confiance. En moins de cinq mois, les dirigeants du Nord et du Sud se sont rencontrés à trois reprises. Leurs rencontres et leurs conversations ont permis d'établir

la confiance mutuelle nécessaire pour régler de façon constructive les nombreux problèmes qui minent les relations entre le Nord et le Sud, et elles ont abouti à des résultats tangibles.

Comme l'a montré la Déclaration conjointe de Pyongyang de septembre 2018, qui a été annoncée conjointement par les dirigeants du Nord et du Sud le 19 septembre, le dialogue entre les deux pays dans de nombreux domaines – notamment les domaines politique, militaire, de l'action humanitaire, des sports, de la culture et de la coopération économique – est très actif, et il a permis de créer une atmosphère de réconciliation et de coopération sans précédent. De nombreux résultats notables ont été obtenus, et le processus a reçu l'appui de l'ensemble de la nation coréenne et de la communauté internationale. Si la Corée du Sud avait été la partie chargée de traiter la question de la dénucléarisation plutôt que les États-Unis, le processus de dénucléarisation de la péninsule coréenne ne serait pas au point mort.

C'est pourquoi nous attachons une grande importance au renforcement de la confiance entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis afin de mettre en œuvre la Déclaration conjointe. Si nous ne faisons pas confiance aux États-Unis, nous ne pouvons avoir de certitude en ce qui concerne notre sécurité nationale, et, dans ces circonstances, il est hors de question que nous nous désarmions unilatéralement en premier. La République populaire démocratique de Corée est fermement attachée à la dénucléarisation. Cependant, cet objectif ne pourra être atteint que si les États-Unis gagnent notre confiance.

Un certain pessimisme se manifeste aux États-Unis en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration conjointe, mais ce n'est pas dû à une carence de la Déclaration elle-même. C'est aux politiques nationales des États-Unis qu'il faut imputer ce problème. Dans le seul but d'attaquer son adversaire politique, l'opposition politique dans ce pays s'emploie quotidiennement à diffamer la République populaire démocratique de Corée, prétendant qu'on ne peut nous faire confiance. Cette opposition force l'Administration à nous présenter des exigences unilatérales déraisonnables, ce qui empêche le dialogue et les négociations de progresser normalement. Alimenter la méfiance d'un partenaire de dialogue tout en s'appuyant sur des méthodes répressives ne contribue en rien à renforcer la confiance; au contraire, il ne fait qu'aggraver la méfiance.

S'agissant des raisons que nous avons de nous méfier l'un de l'autre, nous avons beaucoup plus de raisons de nous méfier des États-Unis. Premièrement, les États-Unis ont acquis des armes nucléaires avant nous, et ils sont le seul pays à les avoir utilisées en temps de guerre. Dès le premier jour de notre République, il y a 70 ans, les États-Unis ont instauré une politique hostile à notre rencontre et nous ont imposé un blocus économique total, empêchant les entreprises américaines de nous vendre ne serait-ce qu'un clou. Alors même que nous n'avons pas lancé le moindre gravier sur le sol des États-Unis, durant la guerre de Corée, les États-Unis ont menacé de larguer des dizaines de bombes atomiques sur notre pays. Même par la suite, les États-Unis ont continué de positionner des arsenaux nucléaires stratégiques sur le pas de notre porte.

Si chacun des deux pays continue de nourrir de la méfiance à l'égard de l'autre et reste obsédé par le passé, la Déclaration conjointe connaîtra le même sort que les accords précédents entre les deux pays, à savoir l'échec.

L'esprit du sommet entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis qui s'est tenu à Singapour visait en partie à renoncer aux moyens anciens et traditionnels et à essayer des moyens complètement novateurs de régler les problèmes. À ce stade critique, les États-Unis doivent faire preuve de prévoyance et décider que le respect fidèle de l'engagement qu'ils ont pris à Singapour sera, en fin de compte, dans leur propre intérêt national et qu'il doit former la base d'une nouvelle méthode d'amélioration des relations entre nos deux pays. Ce n'est qu'alors que la Déclaration commune aura des perspectives positives. Si la Déclaration commune devient la victime de la politique intérieure des États-Unis, la principale victime des conséquences imprévisibles ultérieures sera les États-Unis.

L'amélioration des relations bilatérales et le règlement des problèmes sur la péninsule coréenne sont essentiels pour la réalisation du thème de la présente session : « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables ». Notre nouvelle politique – la concentration de tous nos efforts sur le développement de notre économie – est le choix politique approprié, non seulement pour améliorer la vie de notre peuple, mais aussi pour que se concrétisent les aspirations communes des peuples du monde entier à la paix et au développement.

La communauté internationale doit soutenir et encourager les efforts que nous déployons pour

développer notre économie en réponse aux décisions audacieuses et aux mesures de bonne volonté que nous avons prises pour apaiser les tensions et maintenir une paix durable sur la péninsule coréenne. L'application de la Déclaration commune est une responsabilité partagée de la République populaire démocratique de Corée et des États-Unis. L'Organisation des Nations Unies joue également un rôle clef.

Le Conseil de sécurité, qui auparavant était si empressé d'exprimer sa préoccupation face à la situation tendue sur la péninsule coréenne, est resté silencieux récemment suite à la dynamique encourageante pour la paix que nous avons réalisé cette année. Cela est très étrange. Le Conseil nous a inondés de nombreuses résolutions imposant des sanctions, en s'opposant à nos essais nucléaires et à nos essais de tir de missiles. Mais à présent, une année complète après la cessation de tels essais, pas un seul mot de ces résolutions n'a été modifié, sans parler de l'élimination totale des sanctions ou de leur atténuation. Pire encore, le Conseil a pris une position très inquiétante en rejetant la proposition de certains de ses États membres d'adopter une Déclaration du Président du Conseil qui se féliciterait du sommet entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et de la Déclaration commune.

Le Commandement des Nations Unies en Corée (du Sud) a même manifesté des velléités inquiétantes d'entraver l'application de la Déclaration de Panmunjom pour la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne, à laquelle étaient parvenus le Nord et le Sud. En ce qui concerne le Commandement des Nations Unies, ce n'est qu'un commandement de forces alliées qui est au-delà du contrôle de l'Organisation des Nations Unies et qui n'obéit qu'aux ordres des États-Unis, et pourtant il continue d'utiliser à mauvais escient le nom sacré de l'Organisation.

Sur la base de la mission de l'Organisation telle que définie dans la Charte des Nations Unies, l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, ont la responsabilité et le devoir d'appuyer et de saluer les évolutions qui aident à assurer la paix et la sécurité internationales. L'Organisation des Nations Unies doit vraiment appliquer le thème de la présente session à ses propres activités et ainsi se débarrasser, dès que possible, du stigmate causé par l'impression que le Conseil de sécurité équivaut aux États-Unis.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) :
Je donne maintenant la parole à S. E. M. Abdelkader Messahel, Ministre algérien des affaires étrangères.

M. Messahel (Algérie) (*parle en arabe*) :
Qu'il me soit permis tout d'abord d'adresser mes plus vives et fraternelles félicitations à M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés pour sa brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Sa riche expérience dans les affaires politiques internationales sera indubitablement d'un apport précieux pour la bonne conduite et le succès de nos travaux. En notre qualité de Vice-Président élu par l'Assemblée, je puis l'assurer de notre plein soutien dans l'accomplissement de sa noble mission.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à M. Miroslav Lajčák pour l'engagement dévoué dont il a fait montre au cours de la précédente session. Ma profonde appréciation concerne tout autant le Secrétaire général, M. António Guterres, pour son leadership éclairé et pour les louables initiatives qu'il a lancées depuis sa prise de fonctions en vue d'impulser une nouvelle dynamique à notre organisation, notamment dans les domaines essentiels de la paix et de la sécurité internationales et du développement.

Ce n'est pas sans regret que nous constatons que le monde dans son ensemble continue de vivre au rythme d'une crise multiforme d'une rare intensité. Une crise à propos de laquelle M. António Guterres était parfaitement fondé de s'alarmer. Il faisait très justement remarquer que les conflits se sont aggravés et que de nouveaux dangers ont émergé (voir A/73/PV.6). Les inquiétudes mondiales au sujet des armes nucléaires n'ont jamais été plus fortes depuis la guerre froide. Les changements climatiques évoluent plus vite que nos réponses, les inégalités s'accroissent, nous observons des violations inacceptables des droits de l'homme et le nationalisme et la xénophobie s'exacerbent.

Dans un contexte de mondialisation avancée, voire irréversible, la gravité de ces défis colossaux, anciens et nouveaux, se voit accentuée par les effets pervers d'une crise économique et financière qui tend à s'installer dans la durée. Face à ce constat, rendu plus alarmant encore par l'apparition récente de velléités unilatéralistes et protectionnistes, il nous faut avoir le courage de reconnaître l'inadéquation, pour ne pas dire l'inanité, de nombre de politiques conjoncturelles suivies jusqu'ici du fait, essentiellement, des déficiences structurelles d'une architecture de gouvernance mondiale de plus en plus inefficace.

Déjà, alors qu'il accédait à la présidence de l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session, le

Président Abdelaziz Bouteflika avait prévenu qu'il ne suffisait pas de conquérir une place au sein de l'ONU pour être assuré contre la faim et contre l'insécurité (voir A/PV.2233). Pour nous, aujourd'hui, il n'est plus possible de nous accommoder de la perpétuation d'un ordre international qui ne favorise plus la promotion et la concrétisation des valeurs universelles de la paix, de la justice, de l'égalité et du développement et où les progrès de la science et des technologies, au lieu de contribuer à l'élévation et à l'amélioration des conditions de vie, favorisent la concentration massive des ressources économiques et financières entre les mains d'une minorité, élargissant ainsi dangereusement le fossé déjà abyssal qui sépare les pays et les peuples les plus riches des plus pauvres. Le triste constat que nous devons nous résoudre à faire est que nous sommes face à une véritable crise morale.

C'est pourquoi je voudrais me féliciter du choix ô combien justifié et judicieux du thème de notre présente session. En effet, aujourd'hui, plus que jamais depuis sa création, l'ONU se doit de trouver les voies et moyens à même de lui permettre de jouer pleinement le rôle que les pères fondateurs ont imaginé pour elle au sortir d'une guerre mondiale dévastatrice. Un tel objectif vital pour la communauté internationale ne saurait se réaliser sans un engagement collectif renouvelé en faveur d'un multilatéralisme efficace, authentique et en harmonie avec les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies – un engagement auquel le regretté Kofi Annan, en digne fils de l'Afrique et citoyen du monde engagé, avait associé son nom et consacré sa vie. Si l'Organisation des Nations Unies demeure l'enceinte par excellence du dialogue et de la coopération entre toutes les nations du monde, elle se doit également d'être porteuse des changements souhaités.

À nos yeux, le changement fondamental, auquel nous aspirons tous et qui doit intervenir à titre prioritaire, exige que nous y consacrons tous les efforts et les moyens voulus car il concerne la réforme de l'ONU elle-même. Et cette réforme doit impérativement porter tant sur les structures que sur les modes de fonctionnement de l'Organisation, et plus particulièrement du Conseil de sécurité, en veillant en premier lieu à réparer l'injustice historique faite au continent africain en termes de sous-représentation dans les deux catégories de membres de cet organe. Cette réforme doit également permettre de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, une nécessité autour de laquelle il existe fort heureusement un consensus de plus en plus large.

Consciente de ses responsabilités en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, et dans le plein respect des principes fondamentaux de sa politique extérieure, l'Algérie suit avec un intérêt particulier les conflits et les crises qui secouent les pays de l'aire géographique à laquelle elle appartient. Tout en continuant à assumer pleinement son rôle dans toute la mesure de ses moyens, mon pays n'aura de cesse de réitérer sa conviction, découlant de sa propre expérience, qu'il est possible de trouver des règlements durables aux conflits en promouvant l'appropriation du processus par les parties concernées et le dialogue inclusif qui place les intérêts nationaux au-dessus de toute autre considération et préserve ainsi la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des États. Qu'il s'agisse des situations au Mali, en Libye, ou encore en Syrie et au Yémen, seule une telle approche pourrait permettre à ces pays frères de renouer avec la paix et la stabilité pour qu'ils puissent ensuite s'engager dans l'œuvre de la reconstruction.

Concernant la question du Sahara occidental qui, en tant que question de décolonisation, relève de la responsabilité première de l'ONU, l'Algérie considère que son règlement ne peut être trouvé qu'à travers l'exercice, par le peuple du Sahara occidental, de son droit inaliénable et imprescriptible à l'autodétermination. Mon pays, qui réitère son plein appui aux efforts du Secrétaire général et de son envoyé personnel pour le Sahara occidental, forme à cet égard le vœu que leur action aboutira, avec la contribution de l'Union africaine, à la reprise des négociations, sans préconditions et de bonne foi, entre les deux parties au conflit, le Royaume du Maroc et le Front POLISARIO, en vue de parvenir à une solution politique mutuellement acceptable et d'assurer l'autodétermination du peuple sahraoui.

De la même manière, l'Algérie est convaincue que seule une solution fondée sur la légalité internationale et la reconnaissance des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'établissement d'un État indépendant, avec Al-Qods Al-Charif pour capitale, pourra mettre un terme définitif au conflit qui déchire, depuis sept décennies, la région du Moyen-Orient.

Le terrorisme, dont l'Algérie a été la toute première cible à la fin du siècle dernier, est devenu aujourd'hui un des fléaux planétaires les plus destructeurs. Au prix de lourds sacrifices, mon pays a pu y faire face, seul, en adoptant une approche globale et en y consacrant des moyens qui ont prouvé leur efficacité. Cette expérience,

que nous sommes disposés à partager, s'est fondée sur la conviction que toute stratégie de lutte contre le terrorisme doit impérativement s'attaquer à ses causes profondes et s'accompagner d'une politique de lutte résolue contre l'extrémisme violent.

La communauté internationale est singulièrement interpellée pour faire en sorte que la lutte contre le terrorisme s'accompagne de mesures de lutte contre l'extrémisme et de promotion de politiques prônant le vivre-ensemble. Il me plaît de rappeler, à cet égard, que la résolution 72/130 proclamant le 16 mai Journée internationale du vivre-ensemble en paix, à l'initiative de l'Algérie, s'inscrit dans le cadre des efforts destinés à promouvoir les principes du dialogue inclusif devant présider à la recherche de solutions aux défis à la stabilité, sur le plan aussi bien national qu'international. Nous sommes d'autant plus fiers à cet égard que tant les valeurs que les principes du vivre-ensemble en paix ont constitué le socle de la politique de concorde civile et de réconciliation nationale mise en œuvre avec détermination par le Président de la République, S. E. M. Abdelaziz Bouteflika, pour mettre fin à la tragédie nationale et réconcilier les Algériens entre eux.

Ces idéaux rassembleurs constituent, au demeurant, le substrat commun aux stratégies, politiques et programmes mis en œuvre dans les différents domaines d'activité économique, sociale, éducative, culturelle et culturelle. Ce sont ces mêmes principes qui guident en permanence l'action de la politique extérieure de mon pays dans son voisinage immédiat comme dans son interaction avec le reste du monde.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement sont des acquis remarquables qui nécessitent une mobilisation conséquente tant des moyens que des énergies pour leur mise en œuvre. Nous émettons le vœu que la réunion de haut niveau sur le financement du développement durable à l'horizon 2030, organisée par le Secrétaire général le 24 de ce mois, contribue à jeter les fondements solides d'une action concertée en faveur du développement entre le système des Nations Unies et les États Membres, conformément aux aspirations des pays en développement, comme y a appelé le Groupe des 77.

L'Algérie, qui a participé activement à l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030, est sur le point de mettre la dernière main à son rapport national d'étape pour 2016-2018 sur la

réalisation des objectifs de développement durable, en vue de sa présentation volontaire au Conseil économique et social en juillet 2019. Cet exercice s'inscrit dans le cadre du nouveau modèle de développement adopté par l'Algérie en 2016. Il s'agit d'une politique qui la mettra, à l'horizon 2035, sur la voie des pays émergents en lui permettant de diversifier et de transformer son économie à travers la relance et la consolidation du développement économique au bénéfice de tous ses enfants et de l'ensemble des pays de la région.

Je ne saurais terminer sans souligner les efforts déployés par nos autorités nationales dans le cadre de la dernière révision de la Constitution en faveur de toutes les franges de la population algérienne, en particulier en faveur de la protection des droits des femmes et de leur autonomisation et de l'intégration effective des jeunes dans le processus de développement économique et social du pays. Ces efforts ont été salués par la communauté internationale, non seulement parce qu'ils visent à promouvoir les droits de l'homme, mais aussi parce qu'ils appuient la stabilité et la sécurité, qui sont des acquis dont nous nous enorgueillons et qui nous confortent dans notre démarche globale.

Le rejet des politiques de puissance, avec ce qui en découle comme dangers, exige que nous privilégions toujours le dialogue et le consensus, et que nous œuvrions à renforcer l'action multilatérale. C'est à nos yeux la meilleure voie pour relever les défis globaux à la sécurité et au développement auxquels sont confrontés les peuples et les États du monde. L'ONU a un rôle central à jouer s'agissant de redorer son blason, en agissant de façon efficace, comme l'attendent d'elle tous ses Membres.

Son succès sera le succès de tous, et nous devons œuvrer à ce qu'elle ne soit pas seulement une tribune où nous venons poser nos problèmes, mais aussi un espace pour les régler, en en faisant un cadre où se forge notre partenariat.

Nous nous félicitons en particulier que l'Assemblée générale ait accepté unanimement le concept du vivre ensemble en paix. L'Algérie est convaincue que l'échec n'est pas une fatalité, et que les conflits, les drames humains, le terrorisme et les catastrophes écologiques ne touchent pas certains seulement, parce qu'il n'y a pas de « destin isolé », comme l'a dit le Président Bouteflika.

Nous sommes appelés, en faisant preuve de volonté politique sincère, à faire de l'ONU un instrument irremplaçable au service de sociétés pacifiques et

durables. Forte de sa conviction et sur la base de son approche, l'Algérie sera dans tous les cas un partenaire fidèle et résolument engagé en faveur de la paix et du développement.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères de la République du Suriname, S. E. M^{me} Yldiz Pollack-Beighle.

M^{me} Pollack-Beighle (Suriname) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prononcer cette déclaration au nom du Président de mon pays, S. E. M. Desiré Delano Bouterse. Mon pays se félicite sincèrement de l'élection de M^{me} Maria Fernanda Espinosa Garcés à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Elle devient ainsi la première femme de la région d'Amérique latine et des Caraïbes à présider l'Assemblée générale. Au cours de la présente session, les membres ont tout à gagner de ses qualités personnelles exceptionnelles et de sa riche expérience en tant que diplomate professionnelle à la tête de l'Assemblée générale. Le Suriname s'engage à appuyer sans réserve les efforts qu'elle déploie pour rendre l'Organisation à nouveau pertinente pour l'ensemble de la communauté mondiale, en particulier pour les personnes défavorisées et marginalisées, notamment les femmes et les jeunes.

Alors que nous nous souvenons de l'héritage du regretté ancien Secrétaire général Kofi Annan, nous honorons les efforts inlassables qu'il a déployés pour rendre le monde plus pacifique et plus humain en luttant contre les inégalités et les injustices, en combattant les maladies et en réglant les conflits avec tous les moyens à notre disposition, tout en faisant de l'Organisation des Nations Unies la coordinatrice du multilatéralisme.

Bien que je sois honorée de prendre la parole devant cette assemblée qui réunit un si grand nombre de dirigeants mondiaux, je suis également découragée par le ton, qui ne prête guère à l'optimisme, adopté par le Secrétaire général António Guterres lors de la présentation de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/73/1). Comme l'a noté le Secrétaire général, les objectifs fixés l'année dernière n'ont pas été atteints. Nous devons nous demander si nous lancerons les mêmes appels cette année, avec la même attitude consistant à ne rien changer à nos habitudes en ce qui concerne les résultats, qu'ils soient efficaces ou non.

Le Suriname partage l'analyse du Secrétaire général, à savoir que la question fondamentale à

laquelle la communauté internationale est aujourd'hui confrontée est le manque de confiance entre les nations. À cet égard, en tant que petit pays, mon pays s'engage fermement à respecter les principes internationalement convenus qui définissent clairement qui nous sommes et qui prévoient des actions prévisibles dans nos relations internationales, créant ainsi un climat de confiance, de compréhension et de respect. Nous insistons sur la nécessité d'un ordre mondial fondé sur des règles, avec l'ONU en son centre. Cela est nécessaire pour créer l'instance qui permettra de répondre aux préoccupations mondiales, notamment la mobilisation de fonds pour atténuer les effets des changements climatiques.

En tant qu'État côtier de faible élévation, le Suriname compte parmi les pays les plus directement exposés à l'élévation du niveau de la mer. Environ 80 % de notre population vit dans des zones côtières, et nos principales activités de production sont également concentrées dans ces zones, posant ainsi une menace existentielle. Comme nous l'avons vu ces derniers jours, les forces de la nature ont à nouveau frappé, non seulement dans nos nations sœurs des Caraïbes, mais également dans d'autres parties du monde. Nous devons passer des discours aux actes sans plus tarder.

Mon pays est stratégiquement situé sur le Plateau des Guyanes. Il a des ressources naturelles en abondance, une biodiversité unique et une couverture forestière remarquable, de plus de 90 %. En outre, notre population, composée de peuples autochtones, de communautés tribales d'ascendance africaine et de plusieurs autres groupes ethniques, provient de tous les continents du monde. Tous les membres de notre population font montre et jouissent d'une tolérance, d'une liberté religieuse et d'un respect exceptionnels à l'égard des cultures et héritages des uns et des autres, et jouissent de mêmes droits en termes d'accès aux programmes sociaux, notamment aux soins de santé et à l'éducation. Nous avons mis à profit cette diversité, héritée de notre passé colonial, en rejetant la politique d'antan, fondée sur le principe de diviser pour régner. Nous sommes très fiers que les membres de notre population, aux diverses origines ethniques et religieuses, puissent vivre en paix et en harmonie les uns avec les autres, en forgeant des liens propices à l'édification de la nation et en œuvrant pour le bien-être de tous les citoyens, jeunes et vieux.

En ce qui concerne nos défis économiques et nos mesures de politique économique, mon pays, dont l'économie d'exportation repose sur les produits de base, est très vulnérable face aux fluctuations des prix

des produits de base. La chute brutale des cours de l'or et du pétrole, il y a trois ans, et la fermeture, en 2016, d'un complexe centenaire d'exploitation de bauxite ont donné lieu à une grave récession et à de lourdes pertes de recettes publiques. L'économie a connu une contraction de 8 % et le Gouvernement a perdu plus d'un tiers de ses recettes fiscales en termes de produit intérieur brut (PIB). Cela a nécessité des ajustements budgétaires et monétaires sans précédent pour stabiliser le taux de change, réduire la demande intérieure et rétablir une balance des paiements viable. Nos autorités monétaires ont adopté un régime de change flottant et ont fortement réduit l'offre de crédit dans le pays. Depuis octobre 2016, le taux de change s'est stabilisé, les taux d'inflation mensuels sont tombés à moins de 1 % et la balance des paiements ne présente plus de déficit courant.

Les mesures budgétaires, généralement plus difficiles, ont été introduites en août 2015 avec une contraction massive des dépenses publiques et une augmentation des impôts. Vu que la crise continuait d'éroder les recettes en termes de PIB, les dépenses ont été ramenées de plus de 30 % du PIB en 2015 à moins de 23 % en 2017. En conséquence, le déficit non viable de 10 % du PIB qui s'était creusé pendant les années de crise a déjà été ramené à environ 5 % du PIB en 2018. Le Gouvernement a également introduit d'importantes réformes pour limiter les incidences des chocs futurs sur les exportations de produits de base. Les réformes institutionnelles contribueront à promouvoir l'investissement étranger direct visant à diversifier notre économie, pour réduire sa forte dépendance à l'égard des industries extractives. Les réformes fiscales visant à réduire la dépendance à l'égard des recettes provenant de l'imposition directe et à élargir l'assiette fiscale sont au premier rang de nos priorités. La création d'un fonds souverain permettra de stabiliser les revenus tirés des industries extractives et contribuera à atténuer l'impact budgétaire des chocs futurs. Le Fonds monétaire international et les agences de notation internationales ont salué ces efforts et selon leurs estimations, les résultats macroéconomiques du Suriname continueront de s'améliorer.

Nos efforts ont porté des fruits, et le Gouvernement est déterminé à poursuivre les politiques budgétaires visant à rétablir l'excédent budgétaire. Ces efforts que nous déployons pour nous engager sur la voie du développement sont entravés par des obstacles injustifiables et qui ne sont pas de notre fait. Je voudrais tout d'abord évoquer la question du classement du Suriname en tant que pays à revenu intermédiaire,

question à laquelle j'ai fait allusion l'année dernière du haut de cette tribune (voir A/72/PV.21), mais qui n'a toujours pas été réglée. La catégorie dans laquelle est classé notre pays, à l'instar de nombreux autres pays en développement, y compris ceux des Caraïbes, dépend du PIB par habitant, qui ne reflète pas nos vulnérabilités. Nous rejetons fermement ce classement irréaliste, qui ne tient pas compte de plusieurs autres facteurs et entraîne de grandes difficultés pour nous. Cette question doit être réglée de toute urgence. L'accès à des financements à des conditions favorables pour notre développement est essentiel à la mise en œuvre de programmes qui profitent à tous nos citoyens. Les opérations par correspondants bancaires et les stratégies de réduction du risque, aggravées par des mesures unilatérales, y compris l'établissement de listes noires et la saisie arbitraire de fonds, sans tenir dûment compte des graves conséquences que cela a pour la communauté, notamment les hommes d'affaires et les familles, sont des obstacles persistants sur lesquels nous n'avons aucun moyen d'agir. Il est crucial d'établir un climat de confiance et de volonté politique, qui permettrait de traiter tous les problèmes qui se posent par le dialogue et la coopération.

Bien que le Suriname apporte une contribution importante à l'atténuation des effets des changements climatiques grâce à son importante couverture forestière et à son faible taux de déforestation, force est de reconnaître que les engagements internationaux, basés sur le principe des responsabilités communes mais différenciées, n'ont toujours pas abouti à des résultats tangibles. Le Suriname est l'un des 11 pays qui ont une importante couverture forestière et un faible taux de déboisement, qui représentent 20 % des forêts tropicales qui existent encore sur la planète et qui stockent 18 % du carbone tropical. Pourtant, nous ne sommes pas en mesure de tirer pleinement parti des arrangements internationaux relatifs à une gestion rationnelle des forêts. Lors de la vingt-troisième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Suriname s'est engagé à maintenir sa couverture forestière à 93 %. Nous avons également pris l'engagement conditionnel de maintenir notre première place parmi les pays ayant un effet négatif sur les émissions de carbone. Cet engagement, sous réserve d'un appui scientifique, technologique, technique et financier, aurait des avantages non seulement sur le plan national mais aussi sur le plan mondial au profit de toute l'humanité. C'est dans ce contexte que le Suriname accueillera en février 2019 une

conférence de haut niveau sur la mobilisation des fonds pour le financement de l'action climatique, en vue de lancer et de mettre en œuvre de nouveaux modèles économiques de viabilité environnementale pour améliorer la qualité de vie de tout le monde.

Les fléaux que sont le trafic de drogues, la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, la traite des êtres humains et le trafic d'armes font peser une charge sans précédent sur les capacités financières et les ressources humaines des petits pays en développement, entravant leur capacité à mettre en œuvre des mesures de politique générale en vue de la réalisation de leurs objectifs de développement. La toxicomanie et le trafic de drogue détruisent les familles, perturbent les communautés et privent nos jeunes d'un avenir productif. L'ouverture de nos frontières nous oblige à renforcer la coopération avec les pays voisins et autres afin de lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée et ses conséquences néfastes. Une telle coopération doit produire des résultats, et nous nous joindrons à d'autres dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. Nous avons besoin de plus que de belles paroles aujourd'hui. Nous devons nous unir pour passer à l'action. De même, nous sollicitons la coopération internationale pour protéger notre biodiversité unique, qui est menacée par le braconnage et le commerce d'espèces en voie de disparition.

En ce qui concerne la collaboration aux niveaux bilatéral, sous-régional et multilatéral, le Suriname continue de défendre la paix et la sécurité internationales. Nous préconisons le dialogue dans le règlement de tout conflit existant et défendons les principes internationalement reconnus de non-ingérence, de non-intervention et de respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale. Le Suriname respecte et protège tous les droits de l'homme. Toutefois, nous rejetons fermement l'utilisation des droits de l'homme à des fins politiques. Tous les conflits qui surviennent sont la conséquence d'un écart par rapport à ces principes précieux. C'est pourquoi je tiens à réaffirmer que ces principes constituent le socle de la politique étrangère du Suriname. Dans le même ordre d'idées, mon pays applaudit ceux qui ont choisi la voie du dialogue pour régler leurs différends. À cet égard, je voudrais mentionner le rapprochement entre les pays dans la Corne de l'Afrique et sur la péninsule coréenne.

Notre situation géographique fait de nous une plaque tournante stratégique. À ce titre, le Suriname a renforcé ses liens avec les pays voisins et avec ceux avec

lesquels il entretient des liens historiques importants. Alors que nous renforçons les partenariats fondés sur le respect et les avantages mutuels, nous cherchons à promouvoir nos objectifs nationaux de développement, en mettant l'accent sur l'agriculture et le tourisme par le biais de l'investissement étranger direct, de la coopération Sud-Sud et des partenariats régionaux. Le Suriname, dont le capital humain est le principal atout et dont les ressources naturelles telles que l'eau douce, le pétrole, l'or, la bauxite et d'autres minéraux sont abondantes, entretient des relations chaleureuses et amicales avec de nombreux pays. Nous nous concentrons sur le renforcement des partenariats existants et sur la création de nouveaux partenariats. En conséquence, de nombreux amis de toutes les régions du monde tentent de forger avec nous des partenariats durables, fondés sur le respect et les avantages mutuels.

La région de l'Amérique latine et des Caraïbes n'a pas été épargnée par les tensions résultant des divergences d'opinion sur diverses questions. La Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix en 2014 a certainement contribué à faire en sorte qu'il n'y ait aujourd'hui plus de place pour les aventures militaires. Nous lançons un vibrant appel au dialogue en cas de différends. Nous devons empêcher les forces extérieures de nous imposer leur programme, qui va à l'encontre de nos propres intérêts en tant que région. Nous devons nous concentrer sur ce qui nous unit, et non pas sur ce qui nous divise. Il est répréhensible que certains pays économiquement puissants recourent à des sanctions unilatérales lorsqu'ils sont confrontés à des différences idéologiques et politiques. Cette guerre économique n'augure rien de bon pour le règlement des différends. Au contraire, les positions se durcissent, ce qui a des conséquences profondes pour la stabilité, la paix et la sécurité régionales et internationales. Le Suriname rejette fermement ces mesures économiques et commerciales coercitives, car elles sont contreproductives et créent un climat de méfiance, qui rend pratiquement impossible le règlement pacifique des différends. À cet égard, nous désapprouvons le maintien de l'embargo économique, financier et commercial imposé à Cuba et à son peuple. À maintes reprises, la majorité des nations a pris position contre ce blocus. N'est-il pas temps d'honorer la demande d'une majorité de la communauté internationale et de mettre fin au blocus?

L'actuelle course aux armements est déplorable et absorbe des ressources considérables. Que l'on imagine seulement ce que nous aurions pu faire pour

rendre le monde plus humain si ces ressources avaient été affectées à la lutte contre la maladie et la faim et à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Qui n'aspire pas à ces objectifs de développement durable? Comme de nombreux autres pays, le Suriname appelle à mettre un terme à la course aux armements, tout en rejetant la militarisation de l'espace et la recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle à des fins de guerre.

Le multilatéralisme demeure essentiel pour entreprendre des actions conjointes visant à favoriser le développement durable, à traiter des questions d'intérêt mondial, telles que le maintien de la paix et de la sécurité, la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, et à s'attaquer à la question des changements climatiques. Le Suriname appuie ces initiatives, alors que nous nous efforçons de renforcer la validité du multilatéralisme fondé sur les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

Nous sommes convaincus que l'ONU demeure l'Organisation la plus importante pour débattre de toutes les questions concernant la communauté internationale, dans le but de trouver des solutions et de prendre en considération les intérêts des États Membres. Il est par conséquent essentiel de rendre cette institution plus pertinente en la rendant davantage démocratique, transparente et responsable. La poursuite des efforts visant à réformer l'ONU demeure cruciale si nous voulons refléter les réalités du monde d'aujourd'hui. Ainsi, le processus de réforme du Conseil de sécurité doit être global, inclusif, équilibré et fondé sur le consensus, tout en prenant en compte les intérêts des pays développés et des pays en développement et en cherchant à promouvoir, préserver et renforcer la paix et la sécurité internationales.

Le Suriname a pris note des priorités de la Présidente pour la soixante-treizième session et les appuie pleinement, alors que nous travaillons ensemble pour redonner à l'Organisation toute sa pertinence. Nous devons veiller à ce que nos jeunes, eu égard à leur manière unique et novatrice de faire, s'engagent et participent de façon structurée aux affaires de cette organisation mondiale. En tant que chef de file de Communauté des Caraïbes pour le développement des jeunes, le Suriname appuie de tout cœur les vues exprimées plutôt en faveur de la création d'un organisme des Nations Unies chargé de la jeunesse. J'espère que la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, lancée récemment, sera inclusive et qu'elle répondra aux aspirations des jeunes de la planète.

En dernière analyse, lorsque le Suriname prend la parole, il le fait pour renforcer la voix de tous les pays, petits ou grands, développés ou en développement. Nous devons, partout dans le monde, nous engager à nouveau en faveur du principe du dialogue et de la cause de la paix durable. Je nous appelle tous à prendre cet engagement, qui est le droit inhérent à une vie décente et à la protection de tous ceux qui naissent sur cette planète. Grâce à l'Organisation, nous avons à notre disposition tous les moyens nécessaires pour assumer cette responsabilité. Il n'y a que nous, et personnes d'autre, pour le faire.

Je conclurai en disant que si l'ONU n'existait pas, nous serions aujourd'hui en train d'appeler à sa création. C'est pourquoi, comme je l'ai déjà dit, nous devons décider de nous concentrer sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vivian Balakrishnan, Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour.

M. Balakrishnan (Singapour) (*parle en anglais*) : C'est samedi et dehors il fait beau et le soleil brille. Pourtant, cela n'a pas empêché des membres de sacrifier leur temps et de venir participer au présent débat. Je les en remercie. Je voudrais moi aussi, à l'instar d'autres, féliciter M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, de l'Équateur, de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Je remercie aussi mon ami Miroslav Lajčák, Ministre slovaque des affaires étrangères et européennes, du brio avec lequel il a dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.

Le terme que nous avons probablement le plus entendu au cours de la semaine écoulée est « multilatéralisme ». Le multilatéralisme est à un tournant. En fait, il est gravement menacé. Ces dernières années, nous avons observé une crise de confiance dans le concept de multilatéralisme et dans les institutions multilatérales. Qu'il s'agisse du commerce, de la sécurité ou du règlement des différends, des questions ont surgi concernant le système multilatéral, pour savoir s'il peut continuer d'apporter des solutions efficaces à la multitude de problèmes auxquels nous sommes confrontés. De cette tribune aujourd'hui, je peux vous dire, en tant que représentant d'une minuscule cité-État ouverte et dépendante du commerce, que Singapour est très inquiète du recul par rapport au multilatéralisme constaté dernièrement. C'est pourquoi je veux faire

entendre ma voix aujourd'hui pour défendre le multilatéralisme. Il n'y a peut-être pas meilleur forum pour moi pour ce faire que l'Organisation des Nations Unies, bastion par excellence du multilatéralisme.

Il est en fait facile de savoir pourquoi il y a résurgence de l'isolationnisme, du protectionnisme et même des sentiments xénophobes sur la scène politique partout dans le monde. Nous vivons une époque incertaine, explosive et turbulente. La révolution numérique est en train de changer de plus en plus notre façon de vivre, de travailler, de jouer, de communiquer, d'organiser et de mobiliser nos sociétés. Les acteurs non étatiques, les menaces transfrontières, le terrorisme, les pandémies et les changements climatiques restent une menace manifeste et bien présente. Des questions nouvelles telles que l'intelligence artificielle et la cybercriminalité sont passées des pages de la science fiction à notre vie quotidienne. Notre cohésion sociale est en train de se fissurer, et trop souvent nous fonctionnons à l'intérieur de bulles sociales et politiques isolées.

Dans le même temps, l'ordre international tel que nous le connaissons est ébranlé. Depuis 1945, de nombreux pays et régions ont bénéficié du système mondial ouvert – un ordre mondial qui a été substantiellement garanti par une seule puissance : les États-Unis d'Amérique. Mais aujourd'hui nous sommes en train de passer à un monde multipolaire, où d'autres puissances commencent à juste titre à assumer un plus grand rôle dans de nombreuses sphères. C'est un transition qu'il faut gérer avec soin et délicatesse.

Je ne dis pas que le multilatéralisme est parfait. En fait, nous reconnaissons qu'il n'a pas toujours rempli toutes ses promesses. Et, à dire vrai, il a été parfois exagérément présenté comme une panacée. Que devons-nous donc faire pour que le multilatéralisme fonctionne dans ce contexte géostratégique en évolution rapide? Mon avis est que chaque État doit se préparer à accepter ces nouvelles réalités et cherche un nouveau mode de vie. En fait, la politique étrangère et la politique commerciale commencent toujours chez soi. La politique est toujours locale. Il nous faut trouver un nouvel équilibre entre nos sociétés nationales et nos sphères politiques, ainsi que dans la sphère mondiale et internationale. L'ordre mondial doit évoluer. Nos responsabilités doivent être rééquilibrées. Dans cette période de transition périlleuse, nous ne pouvons pas et nous ne devons pas renoncer à l'ordre mondial fondé sur des règles, qui a apporté ces sept dernières décennies une paix et une prospérité sans précédent.

En fait, l'ampleur et la nature transfrontières des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui exigent plus, et non moins, de cohésion et de coopération. Il y a de fortes raisons pour que nous doublions la mise sur le multilatéralisme, plutôt que de nous en éloigner. Il nous faut un cadre clair de règles et de normes de sorte à garantir la prévisibilité et la stabilité dans les relations et le commerce entre États. Définir ces règles via un processus multilatéral dans lequel tous les États interagissent les uns avec les autres sur un pied d'égalité est nécessaire pour créer un consensus et renforcer le respect de l'état de droit.

Le respect des règles convenues par les États n'est pas seulement essentiel pour la stabilité mondiale et pour la gestion des affaires mondiales, il est particulièrement crucial aussi pour une petite cité-État comme Singapour. Le principe selon lequel les accords doivent être respectés et mis en œuvre est essentiel pour notre survie. Faute de primauté du droit international, les puissants font ce qu'ils veulent, et les faibles n'ont d'autres choix que d'en pâtir.

Car les petits États comme Singapour ne peuvent pas survivre dans un tel monde. Voilà pourquoi Singapour a toujours défendu avec acharnement l'ONU, le droit international et le système multilatéral. Prenons le commerce, par exemple. La mondialisation n'a pas en réalité bénéficié à tous de la même manière. Des poches de pauvreté et de faim subsistent encore dans notre monde. Nos citoyens ont peur pour leurs emplois. Malheureusement, les arguments traditionnels en faveur du libre-échange, de l'intégration économique et de la coopération entre les pays sont passés de mode.

Aujourd'hui, les frictions commerciales entre les États-Unis et la Chine font craindre une guerre commerciale. Cependant, nous ne devons pas nous contenter d'en attribuer la responsabilité à la mondialisation. Tous les gouvernements ont l'obligation de rechercher des solutions durables à long terme plutôt que d'ériger des barrières commerciales. Par exemple, pour lutter concrètement contre les inégalités croissantes et la stagnation des salaires, nous devons éliminer les causes profondes de ces problèmes. À l'ère de la révolution numérique, nous devons doter nos populations des compétences nécessaires pour s'adapter aux emplois émergents. Il est futile de se battre pour protéger des technologies obsolètes et de se disputer les emplois d'hier. Au contraire, nous devons tenter de saisir les possibilités nouvelles qu'offre le marché mondial pour créer les emplois de l'avenir.

Nous avons donc la responsabilité, en tant que gouvernements, de mettre en place des politiques pour former et convertir nos citoyens et pour les doter des moyens et des compétences nécessaires en investissant dans les infrastructures, la formation et l'éducation. C'est pourquoi Singapour s'emploie avec autant d'acharnement à réorganiser son système éducatif. Nous investissons des sommes considérables pour que notre population puisse s'adapter et acquérir en permanence de nouvelles compétences grâce à un programme que nous appelons SkillsFuture. Nous mettons l'accent sur le mot « Future ». Actuellement, la priorité de Singapour est de restructurer son économie, de mobiliser le secteur privé et de travailler avec lui pour transformer les emplois, d'accroître sa compétitivité et d'améliorer sa productivité dans tous les domaines. Nous investissons donc dans notre population pour veiller à ce que nous soyons tous prêts à affronter l'avenir.

En définitive, aucun pays ne bénéficie des conflits commerciaux et du protectionnisme. Les effets néfastes se propageront au sein de la chaîne d'approvisionnement mondiale et compromettront la croissance et la prospérité dans tous les pays. Tout le monde y perdra. En cette période marquée par une interconnexion et une interdépendance croissantes, nous devons plus que jamais adopter une approche multilatérale et des règles fermes. Singapour continuera de défendre avec fermeté et conviction le système commercial multilatéral fondé sur des règles. On ne saurait trop insister sur l'importance capitale de l'Organisation mondiale du commerce : elle est l'arbitre neutre par excellence des différends commerciaux internationaux.

Un autre domaine dans lequel il est urgent de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de règles et de normes est le cyberspace. Pour récolter pleinement les fruits de la révolution numérique, nous devons développer un cyberspace fiable, ouvert et non exclusif, fondé sur le droit international et des normes clairement définies de comportement responsable des États. L'Union internationale des télécommunications a classé Singapour au premier rang des pays les plus engagés en faveur de la cybersécurité en 2017. Pourtant, en juillet de cette année, nous avons découvert qu'une de nos principales bases de données sur la santé avait été visée par une menace grave et persistante. C'était une cyberattaque délibérée, ciblée et sophistiquée. Aucun pays n'est à l'abri de telles attaques, et nous devons tous conjuguer nos efforts pour les prévenir. Nous devons mettre en place des normes et des règles pour interdire

ces attaques contre des infrastructures critiques, en particulier lorsque des vies sont en jeu.

Les États ont toujours fait appel à l'ONU, en tant que seule instance multilatérale universelle et inclusive, pour définir les règles qui gouvernent les biens communs mondiaux. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en est un exemple. Elle constitue le cadre juridique mondial qui régleme toutes les activités maritimes, dont nous dépendons pour le commerce, l'alimentation et les ressources. De la même manière qu'elle a fermement appuyé le processus de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer par le passé, Singapour est aujourd'hui disposée à contribuer aux travaux de l'ONU pour élaborer et adopter des normes et des règles en matière de cybersécurité. Il s'agit simplement d'un autre bien commun mondial, et nous ne pouvons permettre que la tragédie des biens communs se produise dans le cyberspace, dans les océans ou dans le domaine des changements climatiques.

À cette fin, nous appuyons la reprise des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale afin d'élaborer des normes pour réglementer le comportement des États dans le cyberspace. La cybersécurité est une priorité de Singapour dans le cadre de sa présidence de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Durant la troisième Conférence ministérielle de l'ASEAN sur la cybersécurité, qui s'est tenue à Singapour la semaine dernière, les 10 pays membres de l'ASEAN ont souscrit, sur le principe, aux 11 normes figurant dans le rapport de 2015 du Groupe d'experts gouvernementaux (A/70/174).

Singapour est également attachée au renforcement des capacités, qu'elle considère essentiel dans le contexte des efforts que déploient les États pour appliquer les règles et normes relatives à leur comportement. Singapour lancera un centre d'excellence de l'ASEAN et de Singapour en matière de cybersécurité en 2019. Nous avons également établi un partenariat avec le Bureau des affaires de désarmement afin de créer un programme conjoint sur le cyberspace qui sensibilisera le public et renforcera les capacités dans notre région.

Les initiatives de l'ASEAN sont fondées sur sa conviction que les organisations régionales peuvent démontrer la manière dont le multilatéralisme reste utile et continue de bénéficier aux populations du monde entier. En tant que Présidente de l'ASEAN cette année,

Singapour continuera de collaborer avec tous les États membres de l'Association et ses partenaires extérieurs afin que l'architecture régionale reste ouverte et fondée sur des règles. Nous collaborons avec nos partenaires pour mettre la dernière main au Partenariat économique global régional. Lorsqu'il sera définitivement arrêté, le Partenariat deviendra le principal bloc commercial mondial et représentera jusqu'à un tiers du PIB mondial. Cela dit, nous ne nous intéressons pas qu'aux chiffres du commerce. Nous entendons également signifier avec force que les membres de l'ASEAN et leurs six partenaires – l'Inde, la Chine, le Japon, la Corée, l'Australie et la Nouvelle-Zélande – défendent et soutiennent résolument le libre-échange, l'intégration régionale et la coopération internationale.

Les États membres de l'ASEAN travaillent également de concert pour faire en sorte que la révolution numérique bénéficie à nos peuples. Nous avons créé le Réseau de villes intelligentes de l'ASEAN durant le trente-deuxième Sommet de l'ASEAN en avril. Le Réseau de villes intelligentes met l'accent sur l'interopérabilité et l'intégration des services, et il permet aux villes de notre région de partager leurs expériences et d'échanger des solutions et des enseignements tirés. L'ASEAN vient d'adopter un accord sur la rationalisation du commerce en ligne en Asie du Sud-Est afin que nos entreprises puissent promouvoir et vendre leurs produits facilement et sans accroc dans toute l'Asie du Sud-Est.

Les États membres de l'ASEAN sont également attachés au règlement pacifique des différends, et ce dans le cadre de processus multilatéraux. À cet égard, je voudrais m'adresser à mes amis du Myanmar, notamment au sujet de la situation dans l'État rakhine, qui est une source de profonde préoccupation dans la région et au-delà. Cette crise est un conflit intercommunautaire complexe et profondément ancré, dont les racines remontent à plusieurs siècles. Nous avons récemment entendu des récits bouleversants faisant état d'atrocités odieuses et choquantes. Nous devons condamner toutes les violations des droits de l'homme, les menaces, les pertes humaines et la violence visant des populations sans défense.

Nous comptons sur la commission d'enquête indépendante créée par le Gouvernement du Myanmar pour mener des enquêtes promptes et impartiales et amener les responsables à rendre des comptes. Nous espérons également que le retour volontaire des réfugiés au Myanmar dans la sûreté, la sécurité et la dignité commencera bientôt et sans retard indu.

Cependant, en fin de compte, une solution politique doit être trouvée, une solution et un processus comprenant la réconciliation, l'équité, la justice et de meilleures perspectives pour toutes les communautés. Ce n'est qu'alors que nous pourrions parvenir à une solution durable à ce problème complexe de longue date. Tous les membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sont prêts à appuyer et à aider le Myanmar dans cette situation très difficile et redoutable.

M. Tiare (Burkina Faso), Vice-Président, assume la présidence.

Nous avons également suivi l'évolution de la situation sur la péninsule coréenne, qui n'est pas éloignée de notre région. Cette année, Singapour a pu apporter une petite contribution à l'apaisement des tensions en accueillant en juin le sommet entre les dirigeants des États-Unis et de la République populaire démocratique de Corée. Ce sommet, ainsi que les trois dialogues intercoréens qui ont eu lieu cette année, sont des étapes importantes vers la réalisation de la paix et de la stabilité durables sur la péninsule coréenne. Singapour espère que le dialogue et les efforts y associés, ainsi que le réservoir de confiance qui a été constitué, finiront par apporter la paix à cette partie troublée de l'Asie.

Pour conclure, qu'il me soit permis de dire qu'il ne fait aucun doute que le multilatéralisme doit être défendu et que l'Organisation des Nations Unies elle-même doit être renforcée. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions relever les futurs défis mondiaux complexes. En tant qu'États Membres de l'ONU, il nous incombe, à chacun d'entre nous, de travailler ensemble et d'améliorer et adapter les systèmes multilatéraux que nous avons construits méticuleusement au cours des sept dernières décennies. Nous devons trouver des solutions et élaborer des consensus, afin que nos peuples puissent mener des vies meilleures, plus sûres et plus pacifiques. En fin de compte, un système multilatéral fondé sur des règles est absolument indispensable pour nos efforts visant à garantir la paix et la prospérité de nos peuples, dont le foyer est cette planète unique que nous appelons la Terre.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Nicola Renzi, Ministre des affaires étrangères et politiques et de la justice de la République de Saint-Marin.

M. Renzi (Saint-Marin) (*parle en italien; texte en anglais fourni par la délégation*) : Au nom du Gouvernement de la République de Saint-Marin, je tiens

à féliciter S. E. Mm^e María Fernanda Espinosa Garcés de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session et à lui souhaiter un travail fructueux. Sa longue expérience, en tant qu'Ambassadrice de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies et Ministre des affaires étrangères, ainsi que sa connaissance approfondie de l'ONU, sont des ressources précieuses pour l'Organisation.

La République de Saint-Marin, qui a assumé cette année le rôle de Vice-Président de l'Assemblée générale, appuie les priorités du programme de la Présidente, telles que présentées dans sa déclaration inaugurale (voir A/73/PV.1), et considère qu'elles impriment un élan important et fondamental aux réformes nécessaires concernant les domaines les plus importants de l'action de l'Organisation des Nations Unies. La délégation saint-marinaise assure la Présidente de sa collaboration pleine et entière tout au long des travaux de l'Assemblée.

Je tiens également à exprimer la gratitude de mon pays au Président sortant, S. E. M. Miroslav Lajčák, pour le travail important qu'il a accompli pendant la soixante-douzième session.

Mon pays tient aussi à remercier tout particulièrement le Secrétaire général, M. António Guterres, de son énergie et de sa détermination à la direction de l'ONU et des processus de réforme de l'Organisation.

Le thème choisi pour la présente session, « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables », est sans aucun doute d'une grande pertinence. Il donne aux États Membres la possibilité de contribuer de façon constructive au travail de l'Assemblée générale. Il existe une forte corrélation entre les deux concepts qui constituent le sujet du débat : d'une part, tandis que l'Organisation des Nations Unies doit être plus proche des peuples du monde en traduisant les principes fondamentaux de son action mondiale en résultats concrets, il est essentiel, d'autre part, non seulement de défendre mais aussi de renforcer la coopération internationale et l'Organisation.

Les évolutions récentes sur la scène sociopolitique mondiale ont levé des obstacles contre le développement du multilatéralisme et le mettent en péril. Aujourd'hui, en considérant l'ampleur des défis mondiaux, leur interdépendance de plus en plus évidente et la nécessité pour les États Membres de conjuguer leurs efforts

afin de surmonter les difficultés, il est de plus en plus essentiel d'adopter une démarche fondée sur des politiques communes et coordonnées, en un mot, sur le multilatéralisme.

La République de Saint-Marin a pris la décision de coopérer dans le cadre des structures et mécanismes internationaux, au sommet desquels se trouve indubitablement l'Organisation des Nations Unies, car Saint-Marin croit en la puissance du dialogue, de la démocratie et du respect d'autrui. En fait, la coexistence pacifique même des peuples dépend de telles valeurs. Mon pays est convaincu que l'ONU doit augmenter son rôle de direction dans la gestion de la gouvernance mondiale, du fait de sa nature profondément démocratique, de sa composition universelle et de sa légitimité incontestée. La diversité culturelle et les traditions représentées au sein de l'Organisation ne sont pas un obstacle, mais plutôt un immense atout, qui rend possible l'adoption d'une démarche conciliant les intérêts de la communauté internationale et qui contribue à la réalisation du développement humain et durable.

Nous ne pouvons pas méconnaître le fait que, ces dernières années, d'autres instances, telles que le Groupe des Vingt, ont exercé et continuent d'exercer une grande influence au niveau mondial dans la gestion de la gouvernance mondiale. Saint-Marin sait gré à ces groupes informels du rôle qu'ils ont joué. Néanmoins, dans leur processus de prise de décisions, ces groupes doivent être plus transparents et moins exclusifs et prendre en compte les intérêts, les préoccupations et les aspirations des pays qui en sont exclus, en particulier les intérêts des pays en développement. L'action de ces groupes informels ne doit pas faire concurrence à celle de l'Organisation des Nations Unies, mais doit la compléter. La confiance, l'ouverture et le dialogue sont des éléments essentiels à l'appui du multilatéralisme et de sa capacité à produire des résultats concrets au niveau mondial.

Le thème de cette année est inévitablement lié au processus de réforme de l'ONU. Ce processus est d'une importance fondamentale pour l'équilibre mondial futur qui est nécessaire pour assurer la paix et la sécurité internationales et il doit rester au cœur de tous nos efforts. Les réformes doivent faire en sorte que les structures de l'Organisation soient adaptées aux objectifs qu'elle a fixés pour son action mondiale. La crédibilité et l'autorité de l'ONU dépendent de sa capacité à transformer ses objectifs en actions concrètes

ayant une incidence réelle et mesurable sur la vie des populations. L'ONU doit être plus proche des personnes qui peuplent le monde, mieux communiquer et donner à voir l'importance et l'efficacité d'une collaboration multilatérale pour la vie de tous les citoyens.

À cet égard, la République de Saint-Marin réaffirme son appui au programme de réforme que le Secrétaire général António Guterres est en train de mettre en œuvre dans les domaines de la paix et la sécurité et de la gestion, ainsi qu'au sein du système des Nations Unies pour le développement. Nous sommes convaincus que ces réformes amélioreront la contribution de l'ONU au développement durable, conféreront une plus grande efficacité au règlement des conflits armés et à la quête d'une paix durable et, en définitive, renforceront l'aptitude du système des Nations Unies à produire des résultats plus concrets et plus visibles.

La République de Saint-Marin fait part de sa préoccupation face à l'augmentation du nombre de conflits dans de nombreuses régions du monde et appuie l'action coordonnée des Nations Unies dans les domaines de la consolidation et du maintien de la paix. Le radicalisme religieux, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogue et la traite d'êtres humains, les armes de destruction massive, l'extrémisme violent, la marginalisation et l'exclusion sont autant de menaces pour la paix et la sécurité internationales.

Il est impératif d'analyser les causes profondes des conflits si nous voulons promouvoir le désarmement et la déradicalisation. Dans le même temps, nous devons encourager, par le biais de l'éducation, le respect et la promotion des droits de l'homme, l'état de droit et l'accès à la justice.

L'ONU a souvent été critiquée ces dernières années du fait de l'incapacité du Conseil de sécurité à intervenir de manière efficace dans diverses situations de conflit, en particulier en Syrie. Malheureusement, cela a entamé la crédibilité de l'Organisation. La République de Saint-Marin espère que le Conseil de sécurité sera bientôt en mesure de s'acquitter effectivement de son mandat. À cet égard, et afin d'appuyer une intervention rapide et déterminée du Conseil de sécurité, il me plaît de rappeler que mon pays a adhéré au code de conduite élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence pour éviter que le droit de veto soit utilisé dans des cas impliquant des crimes tels que les actes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Saint-Marin s'est également associé à la

proposition conjointe de la France et du Mexique visant à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité s'abstiennent volontairement d'utiliser leur veto.

Dans sa quête des objectifs de rétablissement de la paix et d'une paix pérenne, l'ONU doit promouvoir un partenariat stratégique au sein duquel les gouvernements, le système des Nations Unies, les organisations internationales, régionales et sous-régionales, la société civile, le secteur privé et les universités collaborent à la réalisation d'objectifs communs. Le lien entre paix et développement est clair : il ne peut y avoir de développement durable sans paix, tout comme il ne peut y avoir de paix sans développement durable. En ce sens, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est indispensable à l'avènement de sociétés inclusives, résilientes et pacifiques.

Trois années se sont écoulées depuis l'adoption du Programme 2030. La communauté internationale travaille d'arrache-pied pour faire en sorte que les objectifs de développement durable deviennent une réalité. Bien que des progrès aient été accomplis dans la concrétisation de certains des objectifs et cibles, il convient de noter que le Programme est mis en œuvre de manière très inégale, non seulement d'un pays à l'autre mais aussi en leur sein même. La République de Saint-Marin souligne le rôle central que joue le Forum politique de haut niveau pour le développement durable dans la réalisation des objectifs de développement durable, du fait de ses activités de suivi. À cet égard, Saint-Marin appuie la déclaration ministérielle adoptée cette année par le Forum.

L'obstacle le plus important et le plus difficile à surmonter pour atteindre l'objectif du développement durable est l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, en particulier l'extrême pauvreté. Certes, la pauvreté extrême a sensiblement reculé ces 10 dernières années, comme le montrent les données du rapport du Secrétaire général faisant le point annuel sur les objectifs du développement durable (E/2018/64), mais elle demeure néanmoins la principale cause de la faim et le nombre de personnes sous-alimentées est même passé à 815 millions en 2016.

Le Programme 2030 insiste sur le respect universel des droits de l'homme et de la dignité humaine et sur le fait que la paix, la justice, l'égalité et la non-discrimination sont des droits fondamentaux, dont le plein exercice est indispensable à l'édification de sociétés inclusives.

Pour respecter le principe qui veut que personne ne soit laissé pour compte, il faut adopter des mesures spécifiques visant à soutenir les personnes en situation de vulnérabilité. Le Programme 2030 tient compte des besoins des enfants, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées, des populations autochtones, des réfugiés, des personnes déplacées, des migrants et des personnes vivant dans des zones touchées par des urgences d'ordre humanitaire ou dans des situations de conflit armé. L'égalité des chances et le respect de la diversité culturelle et ethnique sont fondamentaux pour la pleine réalisation du potentiel humain.

Il est impératif de promouvoir des interventions en faveur des enfants et des jeunes, car ils doivent grandir à l'abri de toute forme de mauvais traitements et d'exploitation. Malheureusement, les enfants paient un très lourd tribut aux conflits armés; beaucoup perdent la vie ou sont enlevés, violés, utilisés comme boucliers humains ou recrutés comme soldats. De plus, leurs écoles sont souvent détruites, de même que leurs hôpitaux, ce qui les prive de leurs droits fondamentaux.

Mon pays, qui est membre du Groupe des Amis des enfants touchés par les conflits armés, estime que le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme doivent être respectés dans les situations de conflit. Saint-Marin a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, et il a souscrit aux Engagements de Paris en vue de protéger les enfants contre une utilisation ou un recrutement illégaux par des groupes ou des forces armées. En outre, cette année, Saint-Marin a ajouté son nom à la liste des pays qui soutiennent la Déclaration sur la sécurité dans les écoles, outil important pour protéger les installations éducatives contre leur utilisation militaire pendant les conflits.

Ce n'est qu'avec la participation pleine et effective des femmes aux processus de prise de décisions ayant une incidence directe sur leur vie qu'il sera possible de mettre en place des sociétés durables, résilientes et inclusives. La République de Saint-Marin réaffirme son attachement à la lutte contre toutes les formes de violence sexiste, ainsi que contre toutes les formes d'exploitation et atteintes sexuelles. L'objectif de l'égalité des genres, de l'émancipation des femmes et des filles et de la pleine réalisation de leurs droits fondamentaux doit être atteint. L'égalité des genres doit également se traduire par l'égalité des chances en matière d'éducation, en

particulier dans les disciplines scientifiques, car la technologie, les sciences et l'innovation en général jouent un rôle vital pour relever les défis mondiaux et promouvoir un développement durable.

Dans le même temps – et la République de Saint-Marin en est particulièrement convaincue –, l'idée que le développement durable peut être atteint grâce aux nouvelles technologies, aux sciences et à l'innovation doit être diffusée par des moyens de communication qui ne déforment pas la vérité, afin de ne pas compromettre le concept même de liberté. À cet égard, la République de Saint-Marin apporte une contribution concrète et motivée, également à l'échelle internationale, au thème de l'information correcte, au lieu des informations mensongères toujours plus dangereuses, phénomène trompeur et incontrôlé, qui a également la capacité de semer la haine et d'alimenter les préjugés.

L'engagement de la communauté internationale doit être axé sur tous les groupes vulnérables, sans exception aucune. Par exemple, il faut garantir aux personnes handicapées et aux personnes âgées une pleine participation à la vie sociale, économique et culturelle.

Les effets des changements climatiques représentent l'un des défis les plus redoutables de notre époque en raison de leurs répercussions sans précédent sur nos vies, et en particulier sur les vies des plus pauvres et des plus vulnérables. Avec son 1,1 °C supplémentaire par rapport aux niveaux observés avant l'ère industrielle, 2017 compte parmi les trois années les plus chaudes jamais enregistrées. Les effets des changements climatiques ne respectent pas les frontières nationales; ils se propagent partout, dans chaque pays et sur chaque continent. Ils nuisent de façon croissante aux économies nationales, aux communautés et aux pays. Il s'agit d'un problème mondial qui exige des solutions qui doivent être coordonnées à l'échelle mondiale. En outre, il est essentiel de renforcer la coopération internationale afin d'aider les pays en développement à avancer vers une économie à faibles émissions.

La République de Saint-Marin reconnaît la profonde synergie entre la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et accueille favorablement la récente entrée en vigueur de l'Accord. Les événements liés aux changements climatiques, comme la sécheresse, qui entraîne une pénurie de denrées alimentaires et d'eau, ont intensifié la compétition pour ces autres ressources naturelles.

Les conflits représentent l'un des principaux facteurs de l'insécurité alimentaire. À cause d'eux, on estime qu'aujourd'hui, environ 74 millions de personnes ont un besoin urgent d'aide humanitaire.

Au cours des 10 dernières années, le nombre de conflits a augmenté, provoquant le déplacement de millions de personnes. En 2017, 68 millions de personnes ont été contraintes de quitter leurs foyers. Outre les persécutions et les conflits armés, même les catastrophes naturelles, comme les inondations, les tremblements de terre, les ouragans, dues en partie aux effets des changements climatiques, ont contraint des millions de personnes à chercher refuge dans d'autres pays. D'autres catastrophes, comme les privations de caractère socio-économique, le manque de denrées alimentaires, d'eau, d'éducation et de services de santé, obligent des millions de personnes à tenter leur chance ailleurs. Tout cela a contribué, ces dernières années, à une intensification du phénomène des flux migratoires, qui a représenté et qui représente toujours un défi énorme pour la communauté internationale.

Saint-Marin a suivi les négociations intergouvernementales qui ont abouti, à la fin du mois de juillet, à l'élaboration finale d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui sera par la suite officiellement adopté dans le cadre d'une conférence intergouvernementale qui aura lieu en décembre au Maroc. Compte tenu de la nature transnationale du phénomène migratoire, aucun pays ne peut le gérer à lui seul. Le pacte renforce le caractère universel des droits de l'homme, et il réaffirme les droits fondamentaux des migrants, leur dignité, indépendamment de leur statut, leur accès aux droits fondamentaux et leur protection. Son objectif n'est pas de mettre fin aux migrations, mais de les gérer au mieux grâce à une coopération internationale renforcée. Mon pays pense que la mise en œuvre du pacte apportera une sécurité, un ordre et des progrès économiques accrus au profit de tous.

Le pacte mondial est un exemple concret de ce que peut faire le multilatéralisme, de son potentiel et de son importance. C'est un exemple comme l'ont récemment été le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui, avec l'adoption de diverses mesures concrètes de financement du développement, jette les bases d'un plan d'action mondial.

Pour relever les défis mondiaux de notre époque, nous avons besoin d'un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme, qui n'est possible qu'avec une Organisation des Nations Unies forte et capable de donner vie à une action efficace et coordonnée à tous les niveaux – mondial, régional et local – de nos politiques économiques, environnementales et sociales.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui convaincu de la République de Saint-Marin à toutes les initiatives qui visent à la mise en œuvre des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République des Philippines, S. E. M. Alan Peter Cayetano.

M. Cayetano (Philippines) (*parle en anglais*) : Il était une fois une veuve qui avait été victime d'une injustice. Elle alla donc voir un juge et lui dit : « Juge, j'ai été victime d'une injustice. Rendez-moi justice ». Le juge ne fit rien. Le lendemain, elle se rendit de nouveau à son bureau. Comme il ne fit toujours rien, elle se rendit chez lui à l'heure du petit-déjeuner, frappa à la porte et dit : « Juge, rendez-moi justice ». Il ne se passa toujours rien. Enfin, elle l'attendit le soir avant le dîner, mais il refusa à nouveau de la recevoir. Alors, à minuit, elle alla frapper à sa porte et le réveilla. Le juge sortit enfin et lui dit : « Vous savez, Madame, je ne crains ni Dieu, ni l'homme, mais en raison de votre persistance, je vous rendrai justice ».

Nous avons tous grandi avec des histoires, des anecdotes et des paraboles – des histoires qui nous donnent de l'espoir, qui construisent notre personnalité et qui font de nous des personnes déterminées à changer le monde. On nous raconte ces histoires à la maison, à l'école et dans les lieux de culte. Ainsi, nous sortons de l'adolescence et entrons dans l'âge adulte avec un idéalisme qui nous convainc que nous pouvons changer le monde, que nous sommes ici pour unir et non pour diviser, que nous sommes ici pour guérir et non pour blesser.

C'est ce même esprit idéaliste que nous habitons la première fois que nous entrons à l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, au fil du temps, nombre d'entre nous, sinon la plupart d'entre nous, sont changés par le monde. Nous devenons les victimes du pragmatisme plutôt que les champions de l'idéalisme. Au fur et à mesure que les choses se compliquent et que les luttes deviennent plus difficiles, nous sommes tentés de simplement continuer de faire ce qui est déjà

en train d'être fait et d'accepter que nous ne pouvons pas régler le problème. Lorsque cela se produit, nous nous contentons d'une déclaration de la majorité plutôt que d'un large consensus sur la façon de régler réellement le problème.

Cette histoire nous rappelle que la persévérance est une bonne chose, mais que cela ne veut pas dire que nous devons être répétitifs et simplement continuer de faire la même chose. Albert Einstein a défini la stupidité comme le fait de faire la même chose encore et encore et d'en attendre des résultats différents. Il n'y a certainement pas de stupidité à l'Organisation des Nations Unies, mais la tendance consistant à simplement continuer de faire la même chose semble nous affliger tous. Essayer de nouvelles choses est un défi. Cela peut fonctionner ou non, mais nous ne devons pas avoir peur d'essayer, ni d'échouer. Ce que nous devons craindre, c'est la stagnation - que nous, en tant que communauté de nations, finissions par accepter l'échec et par nous consoler en faisant quelque chose, même si c'est précisément cette même chose qui ne nous a pas permis de nous attaquer aux problèmes ou de les régler par le passé.

La bonne nouvelle, c'est la persévérance qui caractérise ce que nous appelons espoir et idéalisme, cette aspiration à vouloir changer le monde. Nous enseignons à nos enfants qu'ils doivent aimer Dieu et aimer leur prochain. Mais pratiquons-nous réellement ce que nous prêchons? Tant d'actes inhumains ont été commis dans le monde au nom de Dieu, et parfois, nous faisons très peu pour notre prochain.

Nous vivons dans un monde qui s'agrandit rapidement, mais qui, en même temps, se rétrécit constamment. Des familles aux clans, des tribus à une fédération de tribus que nous appelons une nation, nous ne sommes désormais plus qu'un village mondial. En outre, avec des outils comme Internet et les médias sociaux, tout se sait et est communiqué en temps réel. Aujourd'hui, nous sommes tous voisins, tous membres de la même communauté mondiale. Nous progressons ensemble, nous souffrons ensemble. Cette interconnexion permanente a transformé le monde en une communauté mondiale, et nous sommes tous des citoyens de ce monde.

Aujourd'hui, notre contrat social ne se limite plus à notre État-nation. Par conséquent, nous devons nous efforcer de forger des liens, de mettre l'accent sur nos points communs et non sur nos différences, de nous considérer moins comme des Philippins, des

Américains, des Chinois, des Français ou des Russes, et davantage comme des citoyens du monde, les peuples des Nations Unies. Certes, il n'est pas toujours nécessaire de faire front commun ou d'agir en tant que communauté. Néanmoins, nous ne pouvons pas non plus faire abstraction du fait que de nombreux problèmes ne peuvent être réglés que par une communauté mondiale unie. Je pense notamment aux questions liées à la protection de l'environnement, aux conditions climatiques extrêmes, à la pauvreté et aux inégalités, à l'état de droit, à la lutte contre le terrorisme ou l'extrémisme violent, autant de problèmes ou de difficultés que nous ne pouvons que régler ensemble. Ensemble, nous pouvons faire preuve d'un idéalisme pragmatique qui nous donnera de l'espoir et l'élan nécessaire pour faire davantage.

Il est écrit : « Tu aimeras ton prochain ». La migration est une réalité. C'est un fait. C'est un phénomène qui continuera d'exister et même de s'amplifier. Les questions liées aux migrations ne peuvent pas être passées sous silence, mais doivent être discutées ouvertement, franchement et en profondeur. Le pacte mondial pour les migrations est un grand pas dans la bonne direction, et il sera encore plus grand si nous parvenons à rallier tout le monde à cette cause.

Encore une fois, « Tu aimeras ton prochain », nous dit-on. À première vue, il s'agit d'un commandement simple, et pourtant, dans un monde complexe, il est parfois difficile de l'exécuter ou de le mettre en œuvre. C'est pourquoi les Philippins remercient le pape François, le Secrétaire général António Guterres et tous les pays qui ont joué un rôle de premier plan s'agissant du pacte mondial ou qui l'ont appuyé. Nous remercions les migrants du monde entier qui nous ont motivés à négocier le premier pacte intergouvernemental qui couvrira, de façon holistique et globale, toutes les dimensions des migrations internationales.

À l'instar de l'ONU, les Philippines, sous la houlette du Président Rodrigo Roa Duterte, ont une position ferme en ce qui concerne l'état de droit, une paix juste et équitable, qui conduit à l'ordre, au développement et à la prospérité, et la protection des droits de tous les êtres humains. En tant que pays souverain et démocratique dirigé par un Président dûment élu, nous sommes en bonne voie de sauver notre pays en détresse, pour éviter qu'il ne devienne un narco-État ou un État pris en otage par les riches et les puissants, qui ne font aucun cas du sort des pauvres, des personnes sans défense et des marginalisés.

Il existe une soif bien réelle de changement, de paix et d'ordre public. Nous avons une volonté passionnée d'améliorer notre économie, afin que les plus de 10 millions de Philippins qui sont à l'étranger puissent choisir librement de travailler dans le pays ou à l'étranger, et ne soient pas contraints - en raison de la pauvreté ou de l'absence d'emplois de qualité - à aller à l'étranger pour trouver des emplois bien payés en faisant le sacrifice de quitter leur pays et d'être séparés de leur famille et pour que ceux qui restent dans le pays puissent, à tout le moins, vivre dans la sécurité et le confort.

Il peut y avoir des divergences dans la façon dont nous nous exprimons, d'une façon ou d'une autre. Toutefois, il ne faut pas interpréter cela comme un rejet de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Au contraire, toutes ces réformes lancées par les Philippines et le Président Duterte ont pour objectif de protéger les droits de chaque Philippin et de chaque être humain vivant aux Philippines - oui, les droits de tous les Philippins et de tous les êtres humains, si cela est possible. Toutefois, lorsque nous devons choisir entre la protection des droits d'un citoyen respectueux de la loi ou d'un responsable de l'application de la loi et la protection d'un baron de la drogue ou d'un criminel qui ne cherche qu'à tuer et à détruire, il est clair que nous allons protéger le premier - le responsable de l'application de la loi et le citoyen respectueux de la loi. Les Membres de l'ONU ne feraient-ils pas de même? Quel pays, quel dirigeant ne ferait pas la même chose? Qui ne protégerait pas ses citoyens et ses agents chargés de faire appliquer la loi?

Les difficultés seront toujours là, mais l'espoir aussi! L'espérance conduit à la foi, et la foi, complétée par les œuvres, fait des miracles. L'ONU est l'enceinte où nous trouvons de grandes possibilités de compléter notre foi par des œuvres et de construire un monde meilleur. Bien entendu, à condition que nous puissions faire passer l'intérêt de la communauté mondiale avant nos intérêts personnels et parfois nationaux, ou tout simplement, que nous puissions travailler pour le bien commun. La foi sans les œuvres est morte. L'ONU n'est pas un endroit où nous devons enterrer nos morts; c'est un endroit qui nous permet de progresser, de raviver nos espoirs et de rêver d'un monde meilleur.

La Présidente de l'Assemblée générale, M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés, nous donne de l'espoir et de l'inspiration, comme en témoigne le thème de cette année : « Faire de l'ONU une organisation pour

tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables ». Faire de l'ONU une organisation pour tous n'est pas une tâche facile. C'est un rêve, mais c'est un rêve pour lequel il vaut la peine de se battre. Le peuple philippin continuera de faire preuve de persévérance dans sa quête de paix, d'ordre, de développement et de prospérité, et dans la quête d'une vie sûre et confortable pour tous ceux qui vivent aux Philippines. Nous continuerons d'avoir la foi, mais nous compléterons notre foi par des œuvres. Nous continuerons d'aimer notre nation et nous ne nous contenterons pas de prêcher mais nous pratiquerons aussi ce que nous prêchons.

Enfin, nous voudrions terminer notre déclaration en exprimant notre sincère et profonde gratitude à tous les pays et peuples qui nous ont apporté leur assistance, qui ont été à nos côtés et qui nous ont aidés à nous relever lorsque nous en avons le plus besoin. Que Dieu bénisse tous ceux qui sont ici. Que Dieu bénisse tous les peuples des Nations Unies.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à la Ministre fédérale de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères de la République d'Autriche, S. E. M^{me} Karin Kneissl.

M^{me} Kneissl (Autriche) (*parle en arabe*) : Je suis ici en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de l'Autriche. Je tiens à saluer la Présidente et le Vice-Président de l'Assemblée générale.

Je suis la Ministre des affaires étrangères de l'Autriche, mais je voudrais m'adresser à l'Assemblée en arabe. Pourquoi? Pour commencer, l'arabe est l'une des six langues officielles de l'ONU. J'ai étudié l'arabe à l'Office des Nations Unies à Vienne. L'arabe est une langue importante et magnifique, qui fait partie intégrante de l'importante civilisation arabe.

J'ai aussi appris au Liban, pendant les années de guerre, comment les populations continuent de vivre leur vie malgré tous les obstacles et les difficultés. C'est le secret de la vie. Il y a des hommes et des femmes, de Bagdad à Damas, qui parviennent à continuer à vivre. J'ai pour eux le plus grand respect. Nous sommes tous les enfants d'Adam, et les enfants d'Adam, c'est l'humanité. Dans cette salle, nous avons une voix, et nous devons l'utiliser pour exprimer l'opinion de ceux qui, en dehors de cette salle, vivent dans des situations de conflits et de guerres, en particulier au Moyen-Orient.

Qu'il me soit permis de mentionner l'écrivain allemand Bertolt Brecht, qui a dit que certains sont dans

les ténèbres tandis que d'autres sont dans la lumière. Nous ne voyons que ceux qui sont dans la lumière; nous ne voyons pas ceux qui sont dans les ténèbres.

(l'oratrice poursuit en français)

Je viens de citer l'écrivain allemand Bertolt Brecht, qui parlait de ceux qui se trouvent dans les ténèbres et de ceux qui sont dans la lumière, et on ne voit que ceux qui sont dans la lumière. Malheureusement, nous autres diplomates n'arrivons souvent pas à faire entendre les voix de ceux qui sont dans l'ombre et la misère. Nos pratiques diplomatiques privilégient trop souvent les belles déclarations aux dépens de véritables actions. J'ose même dire que nous nous complaisons dans un dialogue de sourds lorsque nous nous réduisons à un rituel de lecture de notes préfabriquées. Cet état d'esprit traduit une perte du sens des réalités. Nous avons perdu le sens de tout échange de vue. Quand nous parlons, est-ce que nous discutons encore? Savons-nous même encore nous regarder dans les yeux?

Albert Cohen, un connaisseur de la Société des Nations, l'organisation qui a précédé les Nations Unies, a écrit à Genève son chef-d'œuvre intitulé « Belle du Seigneur ». Le personnage principal s'appelle Solal et travaille en tant que Sous-Secrétaire général de cette organisation. Finalement, celui-ci perd son poste de Sous-Secrétaire général à la Société des Nations parce qu'il oublie sa retenue de diplomate face à la persécution des Juifs allemands dans les années 30. Est-ce que quelqu'un ici a déjà connu la sensation de perdre contenance face à l'injustice et à l'indifférence? Le multilatéralisme que nous célébrons ici est une forme sophistiquée de la diplomatie. Nous disposons d'une vaste gamme d'instruments : nos contrats, nos conventions et nos déclarations. Mais où est l'efficacité de ce multilatéralisme?

Qu'il me soit permis à ce stade de saluer le discours prononcé par le Président Emmanuel Macron devant cette Assemblée (voir A/73/PV.6) et dans lequel se trouve une très intéressante réflexion sur le multilatéralisme et l'état de droit. Pour le Président français, ces deux termes sont synonymes. Or, ce multilatéralisme s'estompe souvent dans un manège de réunions dont certains diplomates nantis ont fait un jeu confortable, subtil, interminable, étoffé de litanies et de mantras.

Malheureusement, nous nous contentons de ces mantras lorsque nous parlons de la Syrie et du Yémen. Nous nous grisons de mots comme « reconstruction »,

« stabilisation », « Constitution », etc. Mais face à tout cela, les populations, les enfants, ne cherchent qu'à survivre. Ils ont besoin de pain, d'eau potable, de quelques heures d'électricité et d'un minimum de sécurité. C'est pourquoi, au-delà de ces belles phrases, l'Autriche souhaite contribuer, comme le font déjà d'autres pays, au financement du déminage du territoire syrien. Et en ce qui concerne la plus grande tragédie de notre époque, je parle du Yémen, l'Autriche est prête à augmenter son engagement humanitaire.

Mais revenons de l'action sur le terrain vers la belle salle dans laquelle nous nous trouvons en ce beau samedi. Le multilatéralisme est basé sur une approche diplomatique des normes et ce sont ces normes qui exigent que nous condamnions, au nom des valeurs universelles, l'utilisation de l'arme chimique en Syrie et ailleurs. Elles demandent aussi le rejet absolu de l'arme biologique. Dans cet ordre d'idée, il n'y a aucune raison pour que nous n'interdisions pas catégoriquement la production et l'utilisation d'armes et d'explosifs nucléaires.

Le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armements sont indispensables pour la sûreté mondiale. Le cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) nous rappelle le rôle clef de l'état de droit. Malgré un succès certain, le TNP a souffert d'une mise en œuvre inadéquate. Or, qu'est-ce que le droit? Ce sont des règles contraignantes, dotées d'un caractère exécutoire. Comme d'autres traités internationaux, les traités de désarmement ne relèvent pas de l'ordre moral, mais du domaine juridique. Nous sommes convaincus que pour avancer réellement dans la voie du désarmement nucléaire, la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est d'une nécessité primordiale. Mon pays, l'Autriche, a été choisi comme siège de l'organisation chargée de la mise en œuvre de ce traité et nous en sommes fiers.

(l'oratrice poursuit en espagnol)

Le pouvoir destructeur des armes nucléaires rend impératif que l'interdiction légale de la guerre soit strictement respectée dans la pratique. Nous félicitons l'Amérique latine d'avoir créé la première zone internationale exempte d'armes nucléaires.

Nous savons tous que, selon la Charte des Nations Unies, il n'y a pas de guerre juste. En 1945, la communauté internationale a entrepris de préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Malheureusement, l'Organisation des Nations Unies n'a pas réussi à tenir cette promesse.

En outre, les États d'Amérique latine ont, dans leur grande majorité, reconnu la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice, comme l'a fait l'Autriche. C'est une condition essentielle pour maintenir un système de droit international crédible. De même, l'Autriche est un fervent défenseur de la Cour pénale internationale. Nous célébrons cette année le vingtième anniversaire de l'adoption du Statut de Rome. La création d'un tribunal permanent indépendant pour juger les auteurs des crimes les plus graves a marqué un jalon historique. Nous célébrons aujourd'hui l'activation de la compétence de la Cour pour connaître du crime d'agression, qui est en vigueur depuis juillet et est une étape importante dans la lutte contre l'impunité. Toutefois, nous déplorons que la compétence de la Cour pénale internationale ait été sapée par plusieurs accords entravant la remise de personnes à la Cour.

(l'oratrice poursuit en anglais)

L'objectif principal de la Cour internationale de Justice est de renforcer la confiance dans le système juridique international. Le Secrétaire général, M. António Guterres, a parlé longuement (voir A/73/PV.6) de la perte de confiance à laquelle nous sommes confrontés. L'exemple le plus récent de l'importance de la confiance et de la fiabilité dans les relations internationales est le Plan d'action global commun, qui est politiquement contraignant, mais pas juridiquement. Le Plan d'action global commun, négocié à Vienne, a été le fruit d'une action multilatérale efficace. Il contient un ensemble d'engagements politiques et inclut, ce qui est encore plus important, un système de vérification indépendant impliquant l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cet accord montre l'importance de la clause *pacta sunt servanda* – concernant le respect des engagements – dont nombre d'entre nous se souviennent depuis nos études de droit international. C'est là une condition préalable pour instaurer la confiance mutuelle et la renforcer au niveau international. Préserver l'accord sur le nucléaire avec l'Iran est une question de respect des accords internationaux et, au final, de respect de la sécurité internationale. Quand un pays ayant adhéré initialement au Plan d'action global commun se retire de cet accord sans que les autres parties ne l'aient violé, la confiance mutuelle est affaiblie. La fiabilité est essentielle pour le règlement pacifique des conflits. Cela est particulièrement vrai s'agissant des conflits de longue date, comme c'est le cas sur la péninsule

coréenne, où des mesures concrètes et de fond doivent suivre les premiers pas encourageants qui ont été faits. Nous exprimons notre sincère respect à tous ceux qui sont impliqués dans ce processus.

Le multilatéralisme n'a pas non plus répondu aux attentes de plusieurs millions de femmes dans le monde entier, tout comme certains États. L'égalité entre les sexes, c'est bien plus que des dispositions juridiques. Elle doit être une pratique quotidienne dans nos pays et dans nos sociétés. C'est pourquoi lutter contre la discrimination et améliorer la situation des femmes et des filles dans le monde a été une préoccupation de toujours de la politique étrangère et de développement de l'Autriche. Nous portons notre attention sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, l'autonomisation politique et économique des femmes et la lutte contre la violence sexiste, l'accent étant mis en particulier sur la lutte contre les mutilations génitales féminines. Plus de 200 millions de femmes et de filles dans le monde sont victimes de ces mutilations.

Ensemble, nous devons lutter contre cet acte humiliant, qui est une violation des droits humains et une atteinte effroyable à l'intégrité physique des filles et des femmes. En 2018, le Ministère autrichien des affaires étrangères a affecté plus d'un million d'euros pour venir en aide aux victimes de mutilations génitales féminines par le biais de la chirurgie réparatrice, sachant que leur intégrité physique peut être restaurée. Ici à New York, j'ai eu des entretiens très constructifs avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'UNICEF, l'objectif étant d'unir nos forces pour militer en faveur des droits fondamentaux et de l'intégrité physique des filles et des femmes. Nous entendons le faire non seulement en organisant des conférences et des séminaires, mais aussi via une aide chirurgicale pratique, au moyen de laquelle l'aide devient réellement efficace. Les femmes et les enfants comptent aussi parmi les victimes vulnérables du trafic de personnes. La migration illégale fournit tous les jours des exemples de cette tragédie que nous connaissons bien dans les contextes Nord-Sud et Est-Ouest.

Vienne a trouvé son identité spécifique au sein du système des Nations Unies, en particulier dans la lutte contre la criminalité organisée, la corruption et le terrorisme. L'année prochaine, Vienne va célébrer le quarantième anniversaire de la création de l'Office des Nations Unies à Vienne. Je fais partie de cette génération d'Autrichiens qui a grandi en étant fière de savoir qu'elle vit dans une ville de l'ONU.

J'ai essayé par cette déclaration de m'écarter quelque peu des discours qu'on entend habituellement à l'ONU. Je me suis abstenue de parler de toutes les questions traitées par le système des Nations Unies. Toutefois, je ne voudrais pas terminer sans faire mienne la principale préoccupation du Secrétaire général, M. Guterres, à savoir les changements climatiques. Le bouquet énergétique mondial continue d'être dominé par les combustibles fossiles, le charbon en particulier. Les scientifiques s'attachent à trouver de nouvelles formes d'énergie, en particulier pour les transports. Allons-nous voir une augmentation du nombre de moteurs électriques et d'autres types de moteurs? L'innovation, les forces du marché et l'action politique en décideront.

C'est au Moyen-Orient que se trouvent les principales réserves de pétrole. Les États du Moyen-Orient ont été façonnés par l'industrie du pétrole au lendemain de la Première Guerre mondiale. Cet automne, nous célébrons la fin de la Grande Guerre, il y a cent ans. Je voudrais rappeler à l'Assemblée qu'après la désintégration de l'Empire ottoman, la nouvelle carte du Moyen-Orient a été façonnée par les oléoducs et les gazoducs, pour lesquels les frontières ont été par la suite tracées. Les récentes guerres imposées au Moyen-Orient l'ont été aussi pour des raisons liées au pétrole. Aujourd'hui, la Syrie est victime de l'instabilité créée par toutes ces guerres. Il y a une semaine, un cessez-le-feu a été conclu pour Edleb, ville du nord de la Syrie. Cinq armées nationales se retrouvent dans une sorte de face-à-face au milieu de millions de civils et de milliers de terroristes, dont certains sont des ressortissants de l'Union européenne, ou, comme nous les appelons, des « combattants étrangers ».

La question brûlante est de savoir comment transiter de cette situation militaire à la diplomatie. Le moment est venu de prendre des mesures courageuses pour lancer un tel processus. L'élan est là, à notre sens, pour créer une nouvelle dynamique. Nous invitons les décideurs de Washington à Moscou, de Téhéran à Jérusalem et d'Ankara à Damas à surfer sur cette dynamique. Nous avons là une chance historique et nous n'avons d'autre alternative – selon l'expression en hébreu – que de nous asseoir à la table des négociations.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. le Cheik Khalid Bin Ahmed Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn.

Le Cheik Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : D'emblée, qu'il me soit permis de féliciter du fond du cœur la Présidente et la République de l'Équateur, pays

ami, à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Son arrivée à ce poste important témoigne de ses compétences et de son mérite. J'adresse également mes remerciements sincères à son prédécesseur, M. Miroslav Lajčák, pour les efforts très appréciés qu'il a déployés pour mener les travaux de la session précédente avec grand professionnalisme.

Je tiens également à exprimer la profonde gratitude du Royaume de Bahreïn au Secrétaire général, M. António Guterres, qui s'efforce inlassablement de réformer la structure de l'Organisation et d'accroître le rôle qu'elle joue dans les domaines du développement durable, du règlement des conflits, du maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que sur de nombreuses autres questions humaines intéressantes pour tous les États du monde. Ce sont là des efforts tangibles qui bénéficient de notre plein appui. Je voudrais également rappeler avec beaucoup d'affection le rôle joué par le regretté diplomate et ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, et rendre hommage à l'action qu'il a menée pour réformer l'Organisation et trouver des solutions aux crises internationales. Je présente mes plus sincères condoléances à sa famille et à la communauté internationale dans son ensemble.

Sous la houlette de S. M. le Roi Hamad bin Isa Al Khalifa du Royaume de Bahreïn et avec l'appui du Premier Ministre, S. A. R. le Prince Khalifa Bin Salman Al Khalifa, et du Prince héritier, Vice-Commandant suprême et Premier Vice-Premier Ministre, S. A. R. le Prince Salman bin Hamad Al Khalifa, le Royaume de Bahreïn est en train d'appliquer de très nombreux programmes et plans d'action pour améliorer le niveau de vie et le développement de ses citoyens et résidents. Ces activités s'inscrivent dans le droit fil des efforts déployés par la communauté internationale pour réaliser les objectifs de développement durable et permettre à tout un chacun de vivre une vie décente et sûre.

Le Royaume de Bahreïn est classé depuis de nombreuses années comme un pays très avancé sur le plan du développement humain. Notre pays a réussi à atténuer les effets des difficultés économiques grâce à ses efforts de diversification économique, à ses politiques budgétaires et monétaires et à ses incitations à l'investissement. Ce sont là autant de mesures qui ont eu une incidence positive sur l'économie bahreïnienne, considérée par le Fonds monétaire international comme l'une des économies les plus dynamiques de la région. La découverte des plus grandes réserves de pétrole et

de gaz naturel depuis 1932, date de la découverte et de l'exploitation des premiers gisements dans le Royaume de Bahreïn, donnera, si Dieu le veut, une forte impulsion à l'économie bahreïnienne à l'avenir.

Dans le cadre de la coopération avec l'ONU, S. A. R. le Premier Ministre a pris un décret portant création du comité de suivi et de coordination entre le Royaume de Bahreïn et les organismes des Nations Unies dans le cadre du partenariat stratégique pour les années 2018-2020. Un accord à cet effet a été signé par les deux parties afin d'appuyer les efforts du Royaume visant à atteindre ses objectifs de développement et les objectifs de développement durable, conformément à la Vision économique de notre pays à l'horizon 2030.

Afin de mettre en relief et de documenter ces efforts, mon gouvernement a présenté il y a quelques semaines son premier examen national volontaire sur la mise en œuvre des objectifs du développement durable à l'horizon 2030, ici, à New York, lors de sa participation au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

L'élection du Royaume de Bahreïn au Comité chargé des organisations non gouvernementales pour la période 2019-2022 montre que la communauté internationale apprécie les politiques menées par S. M. le Roi pour renforcer les droits et libertés et appuyer les efforts menés collectivement afin de réaliser les buts et objectifs de l'ONU. Soucieux de poursuivre ses contributions internationales et conformément à sa volonté de coopérer avec divers organes des Nations Unies, le Royaume de Bahreïn a présenté sa candidature pour siéger au Conseil des droits de l'homme pour la troisième fois pour la période 2019-2021. Cette candidature réaffirme notre politique de défense des droits de l'homme et de préservation des libertés, conformément aux normes internationales. Il s'agit là de faire fond sur les progrès déjà accomplis dans ce domaine.

En mars dernier, au cours de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, des candidatures ont été sollicitées à l'ONU pour le prix mondial Princesse Sabika bint Ibrahim Al Khalifa pour l'autonomisation des femmes, qui vise à mettre en lumière les réalisations dans le domaine de la protection de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde. Le Royaume de Bahreïn figure parmi les pays de la catégorie 1 dans le rapport sur la traite des personnes publié en juin par le Département d'État des États-Unis, ce qui en fait le premier pays

du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord à atteindre ce statut élevé et atteste de ses réussites dans ce domaine. Le Département d'État a également rendu hommage à M. Osama bin Abdullah Al-Absi, Directeur général de l'Autorité réglementaire du marché du travail et Président du Comité national de lutte contre la traite des personnes au Royaume de Bahreïn en reconnaissance de son extraordinaire contribution à la lutte contre la traite des personnes. Il était l'une des 10 personnalités internationales à recevoir cette distinction.

Le Royaume de Bahreïn s'efforce en tout temps de contribuer à l'édification d'un avenir plus prospère pour tous les peuples du monde. Nous sommes pleinement conscients de l'importance que revêtent les alliances pour préserver la sécurité régionale et pour relever avec détermination les défis qui menacent la stabilité des pays et le développement et la prospérité des peuples, en particulier dans la région du golfe Arabe, qui est considérée comme une pièce essentielle du Moyen-Orient et du monde.

Si nous voulons parvenir à une sécurité durable, une paix stable et un développement durable dans les pays de la région, nous considérons que nous devons faire preuve de responsabilité collective. Cela passe par la création d'une alliance politique, économique et militaire solide entre les pays responsables de cette région, des pays qui comprennent les menaces d'aujourd'hui et les exigences de demain, mais qui sont aussi animés d'un désir sincère et d'une volonté sérieuse et dont les politiques avisées les rendent indispensables à l'heure d'assumer cette responsabilité en collaboration avec leurs alliés. Une telle alliance contribuerait à garantir la sécurité de ces pays et de leurs peuples et dissuaderait quiconque serait tenté de menacer la stabilité de cette région stratégique du monde.

La région est confrontée à de nombreux périls, notamment en raison des agissements du régime iranien, qui a pour politique de détruire et de renverser des États et leurs institutions, tout en soutenant des groupes terroristes et extrémistes et en s'ingérant dans les affaires intérieures d'autres États. Le régime iranien accuse à tort les pays voisins d'orchestrer les événements qui ont lieu à l'intérieur de ses frontières. Il cherche à imposer son hégémonie sur la région en exportant sa révolution misérable, tandis que le peuple iranien souffre de tyrannie, d'oppression et d'injustice. Il diffuse une idéologie extrémiste devenue une constante de sa politique étrangère et menace les aspirations et les ambitions de peuples qui coexistent depuis des siècles.

Nous avons nous-mêmes coexisté avec l'Iran, son peuple ami et sa civilisation ancienne. Nous vivions côte à côte dans un environnement de patrimoine, de culture et de commerce partagés sans oublier les autres aspects que nous avons en commun.

La situation en République du Yémen en est un exemple très parlant. Le régime iranien soutient les milices qui sont derrière le coup d'État au Yémen, leur permettant de poursuivre leurs actions criminelles et hostiles. Ils menacent les pays voisins en lançant des missiles balistiques contre des zones civiles du Royaume d'Arabie saoudite, comme l'ont confirmé les principaux pays œuvrant à la sécurité dans la région ainsi que les rapports de l'ONU, notamment le cinquième rapport du Secrétaire général (S/2018/602) sur l'application de la résolution 2231 (2015). Ce rapport indique clairement que l'Iran est à l'origine de ces missiles, qui constituent une menace grave pour la sécurité et la stabilité dans la région et pour les principales routes maritimes internationales, le détroit d'Ormuz et Bab al-Mandab.

Alors que nous devons impérativement établir des mécanismes communs de sécurité collective au Moyen-Orient, nous sommes confrontés à une autre source d'obstacle à ces efforts : je veux parler du Qatar, dont les actions menacent la sécurité et la stabilité dans la région. Le Qatar maintient ses politiques et ses pratiques, qui vont à l'encontre du principe de sécurité collective en suivant une trajectoire dangereuse dont l'objectif est de répandre et d'alimenter le terrorisme, ainsi que de renverser des gouvernements nationaux en les détruisant et en les plongeant dans le chaos.

Mon pays a été pris pour cible des desseins qatariens, qui ne se sont pas limités aux événements de 2011, lorsque le Qatar a fourni un appui financier, logistique et des informations aux responsables d'actes de violence et de terrorisme. Tout au long de son histoire, le Qatar n'a eu de cesse de s'attaquer à ses voisins, notamment notre territoire en 1937 et 1986 et les frontières du Royaume d'Arabie saoudite en 1992. Nous avons réagi avec sagesse et prévoyance pour empêcher que nos peuples respectifs ne soient touchés. Nous et les Qataris représentons un même peuple. Nous avons à une époque eu les mêmes dirigeants, et nous sommes unis par nos origines, nos liens familiaux, notre histoire, nos objectifs et notre destin commun. Nos relations resteront étroites et imperméables à toute tentative de semer le trouble ou de modifier cette réalité éternelle.

Nous continuons d'espérer que le Qatar reprendra ses esprits et prouvera qu'il a de bonnes intentions et

souhaite devenir un membre positif de la région en répondant aux appels du Royaume de Bahreïn, du Royaume d'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis et de la République arabe d'Égypte. Ces exigences sont conformes à la base solide que constituent le droit international, les relations de bon voisinage, le respect mutuel et le respect de la souveraineté et de l'indépendance des États. Elles visent à mettre fin à l'appui financier et autre que le Qatar fournit au terrorisme, mais aussi à faire en sorte que le Qatar honore ses engagements en vertu des accords qu'il a signés, notamment l'Accord de Riyad de 2013 et son mécanisme de mise en œuvre, ainsi que l'accord supplémentaire signé en 2014.

Le Royaume de Bahreïn s'efforce de mettre en œuvre les divers cadres visant à favoriser une coopération constructive avec ses partenaires et ses amis dans le monde entier. Nous participons concrètement à de nombreuses alliances, notamment la Coalition islamique militaire pour combattre le terrorisme, la Coalition mondiale contre Daech et la coalition arabe constituée pour rétablir la légitimité au Yémen. Nous réitérons notre appui à toutes les initiatives visant à rétablir la paix et la sécurité dans le monde – en particulier dans notre région – à commencer par l'action que mènent les États-Unis d'Amérique sous la direction du Président Donald Trump, dont les principaux aspects sont la collaboration avec les pays de la région en vue d'établir une alliance stratégique au Moyen-Orient, la désignation de certains groupes terroristes soutenus par le régime iranien et inscrits sur la liste d'organisations terroristes du Gouvernement des États-Unis, et la mise en œuvre de la stratégie des États-Unis vis-à-vis du régime iranien, notamment le retrait de l'accord nucléaire incomplet passé avec l'Iran. Nous sommes déterminés à collaborer avec nos alliés pour contribuer à la sécurité et à la stabilité dans la région.

À cet égard, nous appelons de nouveau l'Iran à mettre fin à l'occupation des trois îles émiriennes - de la Grande-Tounb, de la Petite-Tounb et d'Abou Moussa – et à réagir sérieusement aux efforts que déploient les Émirats arabes unis pour rétablir leur souveraineté sur leur territoire et régler cette question sur la base de négociations ou en saisissant la Cour internationale de Justice.

Je manquerais à mon devoir si j'omettais de saluer le rôle important que joue le Royaume d'Arabie saoudite et les efforts constructifs qu'il consent aux niveaux régional et international, usant de sa position de premier plan et de son rôle stratégique pour consolider

la paix et la sécurité internationales. Le Gardien des deux saintes mosquées, le Roi Salman Bin Abdulaziz Al-Saud, de l'Arabie saoudite, a parrainé un accord de paix entre la République d'Érythrée et la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

La protection de l'État et de ses institutions est la principale garantie de stabilité des peuples et de relèvement de communautés afin qu'ils ne retombent pas dans l'abîme de l'anarchie et du terrorisme. Je tiens à rappeler les paroles prononcées par le Président Abdel Fattah Al Sisi, de la République arabe d'Égypte, à l'Assemblée générale il y a quelques jours :

« [i]l n'y aura aucun moyen de parvenir à un ordre international efficace si son unité constitutive principale, l'État-nation, qui repose sur les notions de citoyenneté, de démocratie et d'égalité, est menacée de désintégration... La désintégration des nations du fait de troubles civils et d'une régression à une loyauté sectaire, au lieu de privilégier l'identité nationale, est à l'origine des phénomènes les plus dangereux de notre monde contemporain » (*A/73/PV.7, p. 9*).

Conformément à cette position constante, nous réaffirmons la nécessité du règlement pacifique de la crise syrienne. Les pays arabes doivent participer concrètement à ce processus et jouer un rôle prépondérant afin que l'État puisse exercer son contrôle et sa souveraineté sur la totalité de son territoire et éliminer les groupes terroristes en tous genres, en particulier ceux qui sont soutenus par l'Iran, notamment le Hezbollah et d'autres. Nous soulignons également la nécessité de prévenir l'ingérence régionale, qui nuit au présent et à l'avenir de la Syrie, et la nécessité de réaliser l'aspiration du peuple syrien à mener une vie pacifique et stable. Nous accueillons avec satisfaction l'accord conclu par la Russie et la Turquie et nous réitérons notre appui aux initiatives de M. Staffan de Mistura, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie.

S'agissant de la République du Yémen, le Royaume de Bahreïn est déterminé depuis le début à s'engager en tant que membre actif de la coalition arabe constituée pour rétablir la légitimité au Yémen depuis sa création. La coalition tient à rétablir la paix et la sécurité au Yémen et à venir en aide au peuple yéménite frère dans tous les domaines humanitaires. Elle poursuit son action afin de garantir l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Yémen et de mettre un terme à l'ingérence étrangère dans ses affaires intérieures, notamment les graves interventions du régime iranien, dans l'attente

d'un règlement politique auquel participeront toutes les parties, sur la base de l'initiative du Conseil de coopération du Golfe et de son mécanisme de mise en œuvre, ainsi que des résultats du dialogue national et de la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité.

Si nous voulons réellement rétablir la paix et la sécurité au Moyen-Orient, Jérusalem doit demeurer le symbole historique de la coexistence et de l'harmonie entre les religions, comme elle l'a toujours été. La poursuite du conflit en Palestine n'est pas inévitable, et la réalisation de la paix est un objectif envisageable. Nous devons donc poursuivre nos efforts afin de parvenir à une paix juste et globale qui permettra au peuple palestinien, comme à tous les autres peuples, de mener une vie décente et de créer un État indépendant et souverain à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et garantira le droit au retour des réfugiés sur la base de la solution des deux États, conformément à l'Initiative de paix arabe et aux résolutions pertinentes constitutives de la légitimité internationale. Nous tenons à souligner qu'il importe de ne pas modifier le statut juridique de Jérusalem-Est et que la communauté internationale doit agir pour mettre fin à toutes les mesures israéliennes concernant les habitants de Jérusalem, leurs lieux saints et leurs lieux de culte. Nous soulignons également la nécessité de fournir toute l'assistance nécessaire à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour protéger cet organisme des Nations Unies et lui permettre de continuer à s'acquitter de ses nobles tâches.

La paix et la stabilité en République d'Iraq, ainsi que le maintien de sa souveraineté et de la prospérité de son peuple, sont ce à quoi nous aspirons pour ce vrai pays arabe. Nous espérons que l'Iraq assumera de nouveau un rôle de chef de file dans le monde arabe et dans les arènes régionale et internationale. Nous soulignons la nécessité de mettre fin à l'ingérence régionale dans ses affaires intérieures, en particulier par le régime iranien et ses nombreux intermédiaires, notamment des milices armées et des organisations et groupes terroristes, afin que le peuple iraquien frère puisse vivre dans la sécurité et la prospérité.

En ce qui concerne la Libye, nous réitérons la position constante du Royaume de Bahreïn, à savoir que nous appuyons toutes les initiatives de reconstruction de l'État ainsi que l'unification de l'institution militaire pour lui permettre de protéger et de défendre le pays et de lutter contre toutes les formes de terrorisme, de

préservent l'unité et l'intégrité territoriale et de répondre aux aspirations du peuple libyen frère à la stabilité, au développement et au progrès.

Le Royaume de Bahreïn appuie le Royaume frère du Maroc dans sa lutte contre les complots flagrants et l'ingérence de l'Iran dans ses affaires intérieures, et il appuie les efforts sérieux et crédibles entrepris par le Royaume du Maroc pour apporter une solution politique à la question du Sahara occidental sur la base de son initiative d'autonomie et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans le respect de la souveraineté, de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc.

Le choix du thème de la session en cours de l'Assemblée, « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables », envoie un message, à savoir que si ces objectifs sont réalisés, nous aurons atteint les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, ainsi que nos propres objectifs. Le Royaume de Bahreïn croit en ce message et le met en œuvre tandis qu'il continue d'avancer sur la voie du développement. Il persévère dans ses efforts pour renforcer la sécurité et la stabilité de sa population et n'abandonnera jamais son rôle dans le raffermissement de la tolérance, des valeurs de la coexistence et des principes du dialogue entre les États, les peuples, les cultures et les religions.

Nous avons tous été témoins de la réunion de haut niveau convoquée ici, à New York, par le Centre mondial Roi Hamad pour le dialogue interconfessionnel et la coexistence pacifique, relative à l'instauration de communautés pacifiques et inclusives conformément à l'objectif de développement durable 16. Nous avons également été témoins du Forum du Royaume de Bahreïn, tenu sous le thème « Des visions communes pour un avenir réussi : difficultés et possibilités nationales, régionales et mondiales ». Ces initiatives reflètent les politiques de Bahreïn et sa foi dans les partenariats et la coopération avec la communauté internationale, en vue de relever tous les défis.

Un État fondé sur une société ouverte et diverse, qui accueille tous ceux qui foulent son sol et qui vivent parmi sa population, offre – et a toujours offert – l'exemple à suivre d'un modèle réussi. Un État qui a accompli toutes ses réalisations dans le cadre d'une diversité aussi riche et d'une telle ouverture positive ne peut que rester fidèle à tous les pactes et conventions internationaux. C'est le modèle d'un État qui se soucie

des intérêts de sa population et de la région à laquelle il appartient. Sa démarche continuera de se fonder sur l'attachement de tous aux relations de bon voisinage, au respect mutuel et au fait de s'abstenir de porter atteinte à d'autres ou de compromettre leur sécurité.

En ce qui concerne ceux qui s'égarent et qui reviennent sur leur accord ou ceux qui divergent de ces principes et cadres, l'application du droit international assure la sécurité et la stabilité de nos États et un retour à la normalité au nom d'un environnement stable et prospère, composé de pays pacifiques et de peuples sereins dans un monde de prospérité et de coexistence.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à S. E. M. Ezéchiel Nibigira, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Burundi.

M. Nibigira (Burundi) : Avant toute chose, je voudrais rendre grâce à Dieu tout-puissant, qui nous a permis de nous retrouver dans cette magnifique ville de New York qui accueille la soixante-treizième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation.

Qu'il me soit permis également de présenter à la Présidente de l'Assemblée les salutations les plus sincères de S. E. M. Pierre Nkurunziza, Président de la République du Burundi, qui n'a pas pu effectuer le déplacement de New York et m'a fait l'honneur de le représenter. Ma délégation voudrait joindre sa voix à celle de tous ceux qui l'ont précédée à cette tribune pour adresser à M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés ses vives et chaleureuses félicitations pour sa brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Quatrième femme sur 73 Présidents de l'Assemblée générale à occuper ce poste, nous n'avons aucun doute qu'elle saura mettre sa touche féminine à contribution pour faire de cette session un succès retentissant. Elle peut tout naturellement compter sur le plein appui et l'entière coopération du Burundi tout au long de son mandat.

Ma délégation profite en outre de cette occasion qui lui est offerte pour rendre un hommage mérité à son prédécesseur, M. Miroslav Lajčák, pour avoir dirigé avec brio les travaux de la soixante-douzième session et atteint les résultats qui sont les nôtres. Notre grande appréciation va également à l'endroit de M. António Guterres, le Secrétaire général, pour les actions louables déjà réalisées en si peu de temps depuis son arrivée à la tête de l'Organisation.

Ma délégation regrette profondément le décès de Kofi Annan, ancien Secrétaire général. Sa mort est pour tous les Africains et toute la famille des Nations Unies une perte irrémédiablement irréparable. Nous lui rendons un hommage marqué pour son travail inlassable et son dévouement à la cause de la paix et du développement du monde.

Ma délégation salue le choix du thème central de la présente session, intitulé « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables ». Il s'agit d'un thème qui arrive à point nommé et à une période où la fragmentation et la polarisation du monde menacent le multilatéralisme que nous voulons basé sur le respect de la règle de droit et le partage des responsabilités dans la gestion des enjeux globaux.

Au cours de la partie substantielle de mon intervention, je vais m'appesantir sur la situation générale dans mon pays, le Burundi, avant d'aborder les défis mondiaux de l'heure, dont les solutions nécessitent des réponses concertées. Au niveau politique, le Burundi a organisé le 17 mai de cette année, dans le calme et la sérénité, le référendum constitutionnel. Ce dernier a été précédé par de très larges consultations populaires qui ont permis à toute la population dans sa riche diversité politique, ethnique, régionale et de genre de s'exprimer en toute transparence sur le contenu de la nouvelle loi fondamentale.

Les membres se souviendront que, lors de la promulgation de la nouvelle Constitution, le 7 juin, le Président de la République a porté à la connaissance des Burundais et de la communauté internationale que son deuxième mandat prendra fin en 2020 et qu'il s'apprête à soutenir le nouveau président qui sera élu en 2020. Contrairement aux discours de certains qui lui avaient prêté des intentions de vouloir façonner la nouvelle constitution pour lui-même afin de se maintenir au pouvoir jusqu'en 2034, ce geste de haute valeur politique et démocratique du Président de la République est un exemple à saluer.

Toujours sur le chapitre politique, il ne serait pas superflu de souligner que l'esprit de tolérance, l'assainissement et l'ouverture de l'espace politique se renforcent de plus en plus au Burundi. En témoignent le retour et l'intégration de plusieurs milliers de réfugiés ainsi que des leaders politiques qui avaient fui le pays. Ces politiciens de retour au pays jouissent de leurs droits civiques et politiques sans aucune entrave. La libération

de plus de 2000 prisonniers au début de l'année rentre également dans le cadre de cette dynamique de réconciliation, de cohésion sociale et de tolérance politique en cours dans le pays.

S'agissant du dialogue interburundais, ma délégation tient à rappeler que le dialogue comme moyen de trouver des solutions pacifiques aux différends politiques est devenu une culture dans notre pays. Ceux qui nous demandent de promouvoir le dialogue enfoncent une porte déjà ouverte. Au-delà des efforts très louables de la Communauté d'Afrique de l'Est, le Burundi dispose d'un Forum permanent des partis politiques, qui est une excellente plateforme de dialogue entre les partis politiques agréés au Burundi. C'est dans ce cadre que tous les partis politiques se sont réunis dans le nord du Burundi, le 3 août 2018, pour échanger à bâtons rompus sur les enjeux importants des élections de 2020. Cette rencontre s'est soldée par l'adoption, par plus de 20 partis politiques, d'une feuille de route en vue d'élections libres, inclusives et paisibles en 2020. La Commission électorale nationale indépendante, conforme à la nouvelle Constitution, vient d'être mise en place également dans le respect de l'inclusivité politique, ethnique, régionale et de genre.

Pour sa part, la dynamique régionale se poursuit normalement. Les contacts au plus haut niveau se sont poursuivis depuis le début de l'année. Tout près de nous, au début de ce mois, l'ancien Président de Tanzanie et Facilitateur du dialogue interburundais, S. E. M. Benjamin William Mkapa, a dépêché son équipe au Burundi pour des consultations constructives avec toutes les parties prenantes dans le pays en vue de l'organisation du cinquième et dernier round du dialogue interburundais, et tout cela dans la perspective d'élections libres, transparentes et apaisées en 2020.

Sur le plan sécuritaire, la situation au Burundi est calme, stable et entièrement sous contrôle, à l'exception de quelques cas de criminalité de droit commun. Outre les organisations sous-régionales, ce constat positif est partagé par l'Envoyé spécial du Secrétaire général et par le Conseil de sécurité, à travers la séance d'information du 9 août (voir S/PV.8325) et la déclaration à la presse du 22 août (SC/13461), respectivement. Ce retour à la normalité dans le pays a permis, entre autres, l'organisation du référendum constitutionnel sans aucun incident majeur, le retour massif des réfugiés et leaders politiques, l'accueil de plusieurs conférences aux niveaux régional et continental ainsi que l'accueil des hautes personnalités étrangères en visite au Burundi.

Pour ce qui est du retour des réfugiés, il me plaît d'informer l'Assemblée que depuis 2016 à cette date, plus de 206 000 réfugiés sont retournés volontairement au Burundi. Ceux-ci incluent 100 000 qui ont décidé de rentrer en 2016, 168 000 qui ont regagné leurs familles de janvier à août 2017, ainsi que 38 254 réfugiés qui ont regagné le pays depuis la tripartite d'août 2017 entre le Burundi, la Tanzanie et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Ce mouvement de retour volontaire de réfugiés se poursuit à un rythme satisfaisant. Toutefois, ma délégation voudrait de nouveau demander au HCR et aux amis de la région d'intervenir auprès de certains pays d'accueil qui tiennent en otage nos compatriotes en exil en érigeant des obstacles artificiels à leur retour volontaire au pays et de veiller à ce que les camps de réfugiés gardent leur caractère civil, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à la résolution 2389 (2017) du Conseil de sécurité du 8 décembre 2017, sur la région des Grands Lacs.

Dans le même ordre d'idées, le Burundi réitère son appel pressant à tous les pays qui hébergent, nourrissent et entretiennent les putschistes du 13 mai 2015 encore en cavale à les extradier au Burundi afin qu'ils répondent de leurs actes devant la justice. Cette extradition tant attendue serait une contribution majeure au renforcement des principes démocratiques prônés par la Charte des Nations Unies et un rejet manifeste de toute tentative d'accession au pouvoir par des moyens anticonstitutionnels et violents.

En ce qui concerne la question des droits de l'homme, le Burundi réitère sa disponibilité et sa coopération avec d'autres nations et les Nations Unies pour promouvoir la protection des droits de l'homme au Burundi et ailleurs dans le monde suivant les règles de jeu établies par la Charte des Nations Unies. Cette noble mission ne sera possible qu'à travers une coopération mutuellement respectueuse, un dialogue franc et sincère entre les États Membres ainsi que le recours aux mécanismes acceptés par tous, comme l'Examen périodique universel. La tendance dangereuse de certains États à vouloir transformer le Conseil des droits de l'homme en outil de pressions politiques et de régulation de la géopolitique dans les pays du Sud risque de compromettre les objectifs que s'étaient fixés les États Membres lors de la création du Conseil des droits de l'homme en 2006. La dérive vers la politisation à outrance des droits humains et la politique de sélectivité et du double standard sont contraires aux principes de l'universalité et de l'indivisibilité des droits humains.

Le retrait de certains pays du Conseil des droits de l'homme ne devrait pas être interprété comme un acte négatif. C'est plutôt un clin d'œil et un désaveu du dysfonctionnement et du contrôle quasi exclusif de cet organe par une minorité d'États Membres. Pour sa part, le Gouvernement burundais reste plus que jamais déterminé à promouvoir les droits de l'homme dans le respect de la Charte des Nations Unies et de la résolution 60/251 du 15 mars 2006 portant création du Conseil des droits de l'homme. Le dialogue et la coopération basée sur le respect mutuel constituent la pierre angulaire du Gouvernement burundais dans le processus de promotion des droits humains.

S'agissant de la coopération avec les Nations Unies, le Burundi est fier de participer activement et brillamment aux missions de paix des Nations Unies et de l'Union africaine. Plus de 6 000 hommes et femmes burundais sont déployés dans les différentes opérations de maintien de la paix, principalement en Centrafrique et en Somalie. L'excellent travail de nos braves soldats en mission de paix, qui ont choisi volontairement de sacrifier leurs vies pour sauver celles des autres loin de leur terre natale et dans des conditions particulièrement difficiles, doit être apprécié et reconnu à sa juste valeur. Pour manifester son intérêt de plus en plus grandissant au maintien de la paix, le Burundi est fier de s'être associé aux autres nations pour renouveler l'engagement international et l'Action pour le maintien de la paix, le 25 septembre.

Pour ce qui est de la présence du Burundi à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, ma délégation voudrait réitérer son appel vibrant au Conseil de sécurité afin que celui-ci ait le courage de retirer le Burundi de son ordre du jour. Il sied de noter que la situation politico-sécuritaire actuelle dans le pays est calme, stable et entièrement maîtrisée. Elle est loin de constituer une menace à la paix et à la sécurité internationales, domaine de compétence du Conseil de sécurité. Le temps précieux que le Conseil alloue au Burundi devrait être consacré aux autres zones de tensions et de conflits qui sont légion en ce moment. La place que le Burundi mérite aujourd'hui ne se trouve pas dans la salle ovale du Conseil de sécurité. Elle devrait être au niveau des agences des Nations Unies en charge du développement socioéconomique pour booster son relèvement économique.

La mise en œuvre des objectifs de développement durable demeure une priorité pour le Burundi. Le Gouvernement du Burundi vient de se doter d'un plan

décennal intitulé « Plan National de développement 2018-2027 ». Ce plan vise à rétablir les équilibres structurels de l'économie burundaise à travers le renforcement de l'autosuffisance alimentaire et la diversification des exportations à travers la promotion des entreprises agro-industrielles, commerciales et extractives; le développement du secteur de l'énergie et du secteur de l'artisanat; la construction et l'entretien des infrastructures d'appui à la croissance; l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, notamment l'éducation, la santé et la protection sociale; la poursuite des programmes de protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire; l'amélioration de la gouvernance financière et de la décentralisation; le développement du partenariat régional et international. Le Gouvernement burundais lance donc un appel à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux de s'y référer dans leurs projets d'appui au peuple burundais et l'accompagner dans sa mise en œuvre.

En ce qui concerne les sanctions économiques unilatérales que les partenaires de l'Union européenne ont prises contre le Burundi dans la foulée de la fièvre électorale de 2015, ma délégation voudrait informer la communauté internationale que le contexte dans lequel lesdites sanctions ont été prises a fondamentalement changé. Ma délégation rappelle aussi que suite au retour incontesté de la paix et de la sécurité dans le pays, la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui s'est tenue début juillet en Mauritanie a adopté une résolution demandant à l'Union européenne de lever les sanctions injustes et immorales qui pèsent sur le Burundi. Au terme de sa réunion tenue à New York le 25 septembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a émis un communiqué réitérant l'appel de la dernière Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à la levée des sanctions à saveur politique, afin de créer des conditions de redressement socio-économique dans le pays. À la même occasion, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine s'est félicité du retour de la paix et de la stabilité au Burundi.

Sur le chapitre des enjeux globaux, le Burundi estime que les questions des migrations doivent être résolues de façon constructive et concertée entre tous les États Membres. Le Burundi appuie pleinement le processus en cours, au sein de notre organisation commune, visant l'adoption, en décembre 2018 à Marrakech, au Maroc, d'un pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées.

On n'est pas sans savoir que les changements climatiques représentent une menace existentielle au développement économique, social et durable de l'Afrique et d'ailleurs. Sans une action immédiate et coordonnée, il sera beaucoup plus difficile et coûteux de s'adapter aux conséquences futures de ces changements. Il est plus qu'urgent que chaque pays membre de cette organisation respecte ses engagements librement consentis dans le cadre de l'Accord de Paris sur le climat. Dans la même dynamique, les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière de financement de l'adaptation des économies des pays du Sud aux effets du réchauffement climatique.

Quant aux objectifs de développement durable, ils sont un appel à l'action de tous les pays, pauvres, riches et à revenu intermédiaire, afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Afin d'atteindre les 17 objectifs que nous nous sommes fixés en 2015, il faut réunir deux ingrédients : la volonté politique de tous les leaders à la tête des États Membres ainsi que la disponibilité d'un financement adéquat et prévisible. Une attention particulière doit être accordée au soutien des efforts des pays les plus vulnérables comme les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les petits États insulaires en développement ainsi que les pays en situation de post-conflit.

La quête de la paix et de la stabilité nous concerne tous. Nous saluons à cet égard les progrès récents réalisés dans la recherche de solutions pérennes africaines aux problèmes africains. Nous nous félicitons de nouveaux développements positifs en faveur de la paix intervenus au Soudan du Sud ainsi que le vent de changements salutaires de la politique de la Corne de l'Afrique. Nous nous réjouissons du fait que ces nouvelles initiatives en faveur de la paix coïncident avec la décennie Nelson Mandela 2019-2028 dédiée à la paix que nous avons adoptée dans la Déclaration politique (résolution 73/1) du 24 septembre dans cette même salle.

L'absence de solution au conflit israélo-palestinien et le statu quo actuel favorisent l'insécurité et la déstabilisation du Proche-Orient et du Moyen-Orient. La communauté internationale doit se mobiliser pour trouver un règlement global de ce conflit, vieux de plus de 50 ans. Le Burundi soutient la vision d'une région où deux États, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte, à l'intérieur des frontières sûres et reconnues, dans la paix et le respect mutuel conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est la seule solution viable et sans alternative.

Pour ce qui est de la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, le Burundi restera engagé aux côtés d'autres nations pour mener le combat partagé de bâtir un monde exempt d'actes de terrorisme. Toutefois, nous restons convaincus qu'au-delà de l'action militaire nécessaire, la lutte efficace contre le terrorisme suppose une lutte contre la radicalisation qui a pour terreau l'ignorance, la pauvreté, le chômage des jeunes, l'analphabétisme, l'injustice, l'humiliation et l'exclusion qui fournissent au terrorisme les proies idéales et lui procurent ce dont il a besoin pour se concrétiser et s'étendre devant nos yeux.

Pour terminer, ma délégation voudrait, du haut de cette tribune, rappeler que les réalités et les exigences du monde actuel nous commandent d'adapter la gouvernance mondiale aux nouveaux défis de notre monde en perpétuelle mutation. Ceci nous amène à souligner que la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme tant attendue du Conseil de sécurité deviennent de plus en plus des dossiers pressants, si nous voulons une Organisation des Nations Unies capable de répondre efficacement aux attentes légitimes de toutes les nations. À cet égard, le Burundi réaffirme son attachement à la Position commune africaine sur la réforme du Conseil de sécurité telle que contenue dans le Consensus d'Ezulwini. Il est temps de réparer l'injustice historique contre l'Afrique, seul continent qui n'est pas représenté dans la catégorie des membres permanents et qui est sous-représenté dans la catégorie des membres non permanents du Conseil de sécurité.

Le Président par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. Dato Seri Paduka Awang Haji Erywan bin Pehin Datu Pekerma Jaya Haji Mohd Yusof, Vice-Ministre des affaires étrangères et du commerce du Brunéi Darussalam.

M. Yusof (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai le grand honneur et le privilège d'être ici aujourd'hui pour transmettre à tous ceux réunis dans cette salle les chaleureuses salutations de S. M. le Sultan et Yang Di Pertuan du Brunéi Darussalam.

Je félicite M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés et le peuple équatorien de son accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général, M. António Guterres, pour son travail acharné au service de la communauté internationale. Je ne voudrais pas oublier son personnel, qui travaille tout au long de l'année, et pas seulement un samedi après-midi.

Je voudrais également saisir cette occasion pour m'associer aux autres orateurs et exprimer nos condoléances à la famille de feu l'ancien Secrétaire général Kofi Atta Annan, dont les services remarquables rendus à l'Organisation et les nombreuses et précieuses contributions à la promotion de la paix mondiale, de l'humanité et du développement sont une source d'inspiration pour nous tous.

Nous vivons actuellement dans un monde où les incertitudes géopolitiques et géoéconomiques ne cessent de croître. Les fondements et les principes de l'ordre international qui guident habituellement nos attentes sont, dans certains cas, remis en question et, dans d'autres, ignorés. Pour un petit pays comme le Brunéi Darussalam, cette imprévisibilité peut être déconcertante, et va à l'encontre des efforts régionaux et internationaux visant à édifier des sociétés pacifiques, équitables et durables.

Pour atteindre nos objectifs de maintien de la paix et de promotion de la prospérité et du développement durable, nous dépendons grandement de la cohérence et de la stabilité qui découlent de notre adhésion aux obligations internationales et à l'état de droit. Il est essentiel que nous nous engagions tous en faveur d'un multilatéralisme efficace qui relève les défis mondiaux, de la prévention des conflits à l'incertitude économique et à la dégradation de l'environnement. Ce faisant, nous devons travailler ensemble afin de faire véritablement de l'Organisation des Nations Unies une organisation pour tous, et chacun doit jouer son rôle en respectant les cadres et accords internationaux que nous avons eu tant de mal à élaborer ensemble.

L'un de ces accords est le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui nous aide à réaliser notre vision consistant à améliorer la vie des populations sans laisser personne de côté. Nous sommes pleinement déterminés à atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme, qui, nous l'espérons, préservera le bien-être de nos citoyens pour les générations à venir. Dans le cadre de nos efforts pour réaliser les objectifs de développement durable, il est impératif de comprendre et de respecter le droit de chaque pays de choisir sa propre voie de développement, y compris en adoptant une législation adaptée à sa situation nationale.

Pour de nombreux pays en développement, la poursuite d'un développement économique durable pose un défi en raison des perspectives de croissance inégales et des nombreux risques, y compris la volatilité

des prix de l'énergie. Le Brunéi Darussalam ne fait pas exception. Pour relever ce défi, nous nous concentrons sur la diversification de notre économie. Notre engagement en faveur du libre-échange et d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles sous-tend ces efforts. Il est essentiel, surtout en ces temps de tensions commerciales croissantes, que tous puissent en bénéficier.

Notre position sur cette question est illustrée par notre participation à diverses plateformes telles que l'Organisation mondiale du commerce et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, qui soutiennent les efforts visant à faciliter le commerce et les investissements. Notre participation à divers accords de libre-échange bilatéraux et multilatéraux témoigne également de cet engagement. Ces accords contribuent à assurer l'accès aux marchés et à renforcer les liens commerciaux avec nos partenaires à l'intérieur et en dehors de la région. Ils sont particulièrement bénéfiques pour les petits pays en développement parce qu'ils encouragent également d'autres formes de coopération, notamment la mise en valeur des ressources humaines et l'assistance technique. Tous ces éléments sont essentiels alors que nous nous préparons à tirer parti des possibilités offertes par la quatrième révolution industrielle.

Cela étant dit, nous devons également garder à l'esprit que les efforts visant à accroître la croissance économique doivent être alignés sur nos responsabilités partagées afin de garantir un environnement sûr et sain pour notre avenir. Les changements climatiques constituent une menace claire et sérieuse pour l'humanité, et l'Accord de Paris sur les changements climatiques demeure notre plus grand espoir de relever ensemble ce défi mondial. Nos progrès dans la réalisation des objectifs économiques et environnementaux du Programme 2030 sont déterminés par notre capacité à maintenir une paix et une stabilité durables. Les activités de l'ONU en matière de diplomatie préventive, de médiation et de maintien de la paix sont essentielles à la prévention et au règlement des conflits et de la violence.

À cet égard, nous nous félicitons des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer les opérations de maintien de la paix par l'intermédiaire de son initiative Action pour le maintien de la paix, qui permettra de renforcer l'appui aux missions de maintien de la paix à l'échelle mondiale en vue de contribuer à une paix durable. Nous apprécions sincèrement l'abnégation et les sacrifices dont font preuve nos soldats de la paix

pour assurer un monde meilleur. C'est pourquoi nous sommes également heureux de nous joindre à d'autres pour appuyer la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, car elle souligne notre investissement collectif dans le succès et la performance de nos soldats de la paix.

Enfin, pour édifier un monde plus pacifique, plus équitable et plus durable, il importe que l'ONU continue de promouvoir l'état de droit. À ce propos, nous sommes particulièrement préoccupés par la question non réglée de la Palestine. Depuis plus d'un demi-siècle, les Palestiniens sont privés de paix, de justice et de liberté. En solidarité avec le peuple palestinien, nous condamnons fermement les actions et mesures qui constituent une violation flagrante de leurs droits et de leur dignité. Ces violations sont contraires au droit international, notamment à la Charte des Nations Unies.

Comme de nombreux pays, nous sommes alarmés par l'évolution de la situation à Jérusalem et par la persistance de la violence dans le territoire palestinien occupé. Nous restons fermes dans notre appui à l'appel à protéger la population palestinienne et à aider à la création d'un État palestinien pleinement indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale. Le Brunéi Darussalam espère vivement pour la Palestine que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations œuvreront de concert à la réalisation de la vision d'une solution des deux États, en pleine conformité avec le droit international, la Charte des Nations Unies et toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Notre attachement indéfectible aux normes internationales et aux partenariats multilatéraux est au cœur de nos efforts pour faire progresser nos aspirations mutuelles à vivre ensemble dans la paix et l'harmonie. Une part importante de cet engagement est notre appui continu à l'Organisation des Nations Unies. Depuis plus de 70 ans, l'Organisation des Nations Unies a été l'épicentre de notre système multilatéral fondé sur des règles, où son action, de la défense des valeurs de respect mutuel à la promotion du développement, a eu un impact sur les peuples du monde entier. Malgré tout cela, elle continue de faire l'objet de critiques. Certes, l'ONU n'est peut-être pas parfaite, mais c'est le meilleur espoir que nous ayons de vivre ensemble l'avenir auquel nous aspirons.

M^{me} Gueguen (France), Vice-Présidente, assume la présidence.

Le regretté Kofi Annan a dit un jour que nous devons garder espoir et nous efforcer de faire mieux. Pour sa part, le Brunéi Darussalam continuera d'être un partenaire fiable et un ami de tous pour le mieux-être de l'ONU et du monde en général.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Makhdoom Shah Mahmood Hussain Qureshi, Ministre des affaires étrangères de la République islamique du Pakistan.

M. Qureshi (Pakistan) (*parle en ourdou; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord féliciter S. E. M^{me} María Fernanda Espinosa Garcés à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. La conduite de cette session par une dirigeante accomplie de son rang et de sa stature confèrera à n'en pas douter davantage de crédibilité et de force aux travaux de cette Assemblée. Je tiens également à féliciter M. Miroslav Lajčák de sa direction avisée durant la session précédente.

Nous remercions le Secrétaire général António Guterres de sa conduite exemplaire de l'Organisation et appuyons les efforts qu'il mène afin d'insuffler à l'ONU un nouveau sens de sa mission et de fixer à son action un nouveau cap. Nous présentons nos sincères condoléances suite au décès de l'ancien Secrétaire général, Kofi Annan, qui a éclairé notre chemin et fait entrer l'ONU dans le XXI^e siècle.

Nous exprimons également notre profonde sympathie et nos condoléances au Gouvernement et au peuple indonésiens suite au tremblement de terre et au tsunami qui ont frappé ce pays.

Il y a deux mois, le peuple pakistanais a voté pour un jour nouveau, pour la réforme et pour un changement fondamental de paradigme dans sa gouvernance. Il a opté pour un Pakistan confiant et compatissant, ouvert et articulé, pacifique et doté de principes – un Pakistan qui coopérera avec ses voisins et le monde sur la base de l'égalité et du respect; un pays qui cherchera à régler les conflits et à faire converger les intérêts; un État qui s'appuiera sur des conceptions communes, des engagements réciproques et des idéaux partagés.

Le Pakistan ne transigera jamais sur les intérêts de la nation, la souveraineté de l'État ou la sécurité de son peuple. Notre gouvernement tient à poursuivre une politique de partenariats pour la paix, la sécurité et la prospérité dans son voisinage immédiat et au-delà. Nous recherchons un environnement pacifique pour

promouvoir notre programme de développement, tant au niveau national que régional.

Je me tiens devant l'Assemblée en tant que représentant du pays en développement par excellence, un pays qui a à cœur le bien-être de sa population. Sous la direction du Premier Ministre Imran Khan, nous avons commencé à donner forme à la vision d'un nouveau Pakistan grâce à un ensemble de politiques et de programmes intégrés.

Le monde se trouve à la croisée des chemins. Les fondements et les principes mêmes sur lesquels l'édifice de l'ordre mondial a été construit sont attaqués. Les inégalités à l'intérieur des pays et entre les pays ne cessent de se creuser. Les forces du protectionnisme, du populisme et de l'isolationnisme gagnent du terrain. L'intolérance l'emporte sur l'acceptation, la rhétorique sur la raison et le pouvoir sur les principes. Là où le monde aurait besoin de ponts, nous voyons se dresser des fortifications; là où il aurait besoin d'autoroutes, nous voyons s'ériger des barrages; et là où il rêve de liberté, nous voyons se construire des cages. De nouvelles formes et manifestations de l'impérialisme voient le jour. Le multilatéralisme bat en retraite. Les tendances unilatéralistes se développent. Les normes juridiques qui existent de longue date s'érodent sous les coups de boutoir de la raison stratégique et commerciale.

Le spectre des guerres commerciales se profile à l'horizon. Les défis des changements climatiques, de la dégradation de l'environnement, des pandémies, de la criminalité transnationale organisée et du développement durable sont toujours plus complexes. L'idéalisme de l'après-guerre cède, lentement mais sûrement, la place à une approche militariste et intransigeante. Cette tendance n'est pas seulement régressive, elle est franchement dangereuse.

Nous notons avec préoccupation les changements sismiques qui interviennent dans le paysage géopolitique du Moyen-Orient. Alors que les conflits existants s'exacerbent, de nouvelles menaces apparaissent. Les intérêts divergents des puissances régionales et extrarégionales creusent les fissures qui existent de longue date et élargissent les lignes de fracture, alors même que la tragédie de la Palestine ne cesse de s'envenimer. En ces temps d'incertitude, la communauté internationale semble être en quête désespérée d'un leadership, d'une vision, d'un ordre.

Prenons la question d'un juste équilibre entre la liberté d'expression et les sentiments d'un peuple.

Là où il devrait y avoir empathie, compréhension et compassion, nous voyons des jugements caricaturaux, mal informés et hostiles. Récemment, les musulmans du monde entier ont été offensés par l'organisation d'un concours de caricatures de notre saint Prophète – que la paix soit avec lui. Cela a profondément blessé les sentiments des musulmans et heurté leurs sensibilités. Pour sa part, le Pakistan continuera de collaborer avec ses amis et partenaires dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation de la coopération islamique afin d'inverser la tendance croissante au sectarisme, de jeter des ponts entre les cultures et de promouvoir le dialogue entre les civilisations.

Le thème retenu pour la session de l'Assemblée générale de cette année est non seulement pertinent, mais reflète également les priorités de mon gouvernement. Alors que nous nous engageons sur la voie du changement et de la réforme, le Pakistan est prêt à renforcer son partenariat avec les institutions du système des Nations Unies. Aux côtés d'États animés du même esprit, nous continuerons de jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'une réforme globale du Conseil de sécurité, en vue de le rendre plus démocratique, plus représentatif, plus transparent et plus efficace. Nous continuerons de nous opposer à la création de nouveaux centres de privilèges et de prestige au mépris des principes démocratiques et du principe fondamental, consacré par la Charte des Nations Unies, de l'égalité souveraine des États Membres.

Depuis sa création, le Pakistan a été un ardent défenseur de la Charte des Nations Unies et un participant actif aux processus de l'ONU. Le Pakistan a exercé sept mandats au Conseil de sécurité, cinq présidences du Conseil économique et social et quatre mandats au Conseil des droits de l'homme. C'est là une réaffirmation de la confiance que la communauté internationale place en lui.

Nous avons défendu la cause des peuples d'Afrique et d'Asie, alors qu'ils cherchaient à exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination et à se libérer du joug colonial. À l'heure où nous rendons hommage à la mémoire de feu Nelson Mandela, Madiba, nous nous rappelons les grands idéaux pour lesquels il a consenti tant de sacrifices. La meilleure façon d'honorer l'héritage de ce grand dirigeant est de continuer à lutter pour la liberté, la dignité et l'égalité..

Le Pakistan reste un des fournisseurs les plus anciens, les plus généreux et les plus actifs de contingents aux opérations de maintien de la paix

des Nations Unies dans le monde entier. Des Casques bleus pakistanais ont donné leur vie pour défendre la cause de la paix mondiale. Nous sommes fiers de leurs sacrifices. Le Pakistan accueille également une des plus anciennes missions de maintien de la paix, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Nous attachons une grande importance à la contribution qu'apporte le Groupe d'observateurs au suivi du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire.

Le Pakistan souhaite entretenir avec l'Inde des relations fondées sur l'égalité souveraine et le respect mutuel. Nous voulons régler les différends dans le cadre d'un dialogue sérieux et approfondi qui couvre tous les sujets de préoccupation. Nous devons nous rencontrer en marge de cette session de l'Assemblée générale pour aborder toutes ces questions avec l'Inde, mais le Gouvernement indien de M. Modi a repoussé ce dialogue pour la troisième fois, à chaque fois en invoquant de prétextes peu convaincants. Il fait passer la politique avant la paix. Il a utilisé le prétexte de timbres émis il y a des mois par le Pakistan et montrant un activiste cachemirien et de graves violations des droits de l'homme, notamment des victimes d'armes à plombs, comme excuse pour se retirer des pourparlers.

Le dialogue est le seul moyen de régler les problèmes de longue date qui tourmentent l'Asie du Sud et empêchent la région de réaliser pleinement son potentiel. Le différend non réglé du Jammu-et-Cachemire entrave l'instauration d'une paix durable entre nos deux pays. Voilà plus de 70 ans maintenant qu'il est inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et entache la conscience de l'humanité. Depuis plus de 70 ans, la population du Jammu-et-Cachemire occupé lutte pour défendre son droit à l'autodétermination face à l'oppression écrasante et aux violations flagrantes de ses droits fondamentaux dont sont responsables les forces d'occupation indiennes.

Le Pakistan accueille avec satisfaction le rapport publié récemment par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Ce rapport fait à juste titre la lumière sur des décennies de dissimulation et tient la chronique des violations massives des droits de l'homme qui continuent d'être commises par l'Inde dans le Cachemire occupé. Il justifie notre position. L'excuse du terrorisme ne peut plus être invoquée pour continuer d'opprimer systématiquement le peuple cachemirien. Le Pakistan appuie le rapport de l'ONU et appelle à la création rapide d'une commission d'enquête

sous l'autorité de l'ONU, qui sera chargée d'enquêter et d'établir les responsabilités. Nous accueillerons la commission dans l'Azad Jammu-et-Cachemire, et nous espérons que l'Inde fera de même.

Pour détourner l'attention mondiale de ses exactions, l'Inde viole fréquemment le cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle au Cachemire. En dépit de nombreuses violations, le Pakistan fait preuve de retenue. Néanmoins, si l'Inde dépasse la ligne de contrôle ou applique sa doctrine de guerre limitée contre le Pakistan, cela suscitera une réaction ferme et proportionnée.

La stabilité stratégique de notre région reste compromise. C'est évident à de nombreux égards, comme le prouvent notamment l'implantation de systèmes d'armes déstabilisateurs, l'application d'approches discriminatoires par certains États qui fournissent du matériel militaire perfectionné et des technologies sensibles, et l'adoption de postures et de doctrines offensives qui envisagent un conflit juste en dessous du seuil nucléaire. Dans ces circonstances, le Pakistan n'a d'autre choix que de maintenir une force de dissuasion minimale crédible. Nous prônons depuis de nombreuses années l'instauration d'un régime de retenue stratégique en Asie du Sud. Le Pakistan est prêt à collaborer avec l'Inde pour promouvoir des mesures de confiance concrètes, la réduction des risques et l'adoption de mesures qui permettront d'éviter une course aux armements.

Je réaffirme par ailleurs l'appui continu du Pakistan au renforcement des organisations régionales en tant que tremplins pour atténuer la pauvreté et promouvoir le développement socioéconomique. L'organe régional pour l'Asie du Sud, l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), est inefficace du fait de l'intransigeance d'un pays. Nous demeurons pleinement attachés à une ASACR fonctionnelle et apte à améliorer la vie des populations de la région.

L'Afghanistan, et avec lui le Pakistan, a été la grande victime des luttes de pouvoir mondiales, des mauvais calculs stratégiques et de la dissonance cognitive. Il est maintenant évident que la guerre en Afghanistan ne peut être réglée par des moyens militaires. Il est temps d'agir sur la base de cette conclusion. Un règlement négocié est urgent du fait de la présence inquiétante et croissante de Daech en Afghanistan. Le Pakistan continuera d'appuyer un

processus de paix et de réconciliation contrôlé et dirigé par les Afghans.

Sur le plan bilatéral, nos deux pays ont opérationnalisé le Plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité, qui définit les modalités d'une mobilisation générale dans tous les domaines d'intérêt commun. Le Pakistan accueille la plus longue présence de réfugiés de l'époque moderne. On mesurera sans doute mieux notre rôle et nos sacrifices si on les compare à la montée du sentiment antimigrants dans des pays plus riches en ressources et plus développés que le nôtre qui ont accueilli moins de migrants que nous et pour des périodes plus courtes. Du fait du conflit prolongé en Afghanistan, les problèmes de sécurité dans ce pays ont des répercussions directes sur notre sécurité et notre stabilité. Nous espérons le retour sûr, digne et volontaire des réfugiés afghans dans leur pays natal.

Depuis 17 ans, au prix de nombreuses vies et de ressources considérables, le Pakistan combat les flammes du terrorisme et de l'extrémisme. Grâce aux opérations déterminées de nos forces armées et au plein appui de notre peuple, nous avons inversé la tendance dans la lutte contre le terrorisme. En déployant 200 000 militaires, le Pakistan a mené la campagne de lutte contre le terrorisme la plus vaste et la plus efficace au monde. La paix et la sécurité ont été rétablies dans nos villes. Dans notre intérêt national et conformément à notre plan d'action national, nous continuerons de renforcer nos cadres et régimes de lutte contre le terrorisme.

Le Pakistan reste confronté au terrorisme qui est financé, facilité et orchestré par son voisin de l'est. Nous voulons nous asseoir avec l'Inde et discuter de tous les problèmes, notamment le terrorisme, qui sont à l'origine de la violence dans nos villes et ont fait des dizaines de milliers de victimes pakistanaises innocentes. Le Pakistan n'oubliera jamais le massacre de plus de 150 enfants dans une école de Peshawar, la terrible attaque de Mastung et les nombreux autres actes liés à des terroristes soutenus par l'Inde, et il n'oubliera jamais l'attentat terroriste commis en Inde contre le Samjhauta express, ce train qui transportait des Pakistanais innocents, d'autant que ceux qui ont avoué avoir commis l'attentat sont aujourd'hui remis en liberté.

Nous voulions partager avec l'Inde et la communauté internationale les éléments de preuve dont nous disposons au sujet de ceux qui ont appuyé ces actes de violence et de terrorisme. Nous avons déjà partagé

ces éléments de preuve avec l'Organisation des Nations Unies. Nous détenons un officier de la marine indienne en exercice, le commandant Kulbhushan Jadhav, qui nous a fourni des éléments de preuve très compromettants et a reconnu que, sur instruction de son gouvernement, il avait financé, planifié et exécuté des actes terroristes et violents au Pakistan. Ce n'est là qu'un terroriste officiel parrainé par l'État indien. De nombreux autres ont été envoyés par notre voisin de l'est à l'intérieur du Pakistan pour y semer la terreur et le chaos.

C'est l'Inde qui, au vu et au su de la communauté internationale, perpète des actes de terrorisme d'État dans le Jammu-et-Cachemire occupé et dans d'autres parties de l'Inde. Cette situation préoccupe l'ONU, étant donné que le Jammu-et-Cachemire reste inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et c'est un sujet de préoccupation pour la communauté internationale, car la vie humaine est totalement méprisée et les droits de l'homme sont violés partout en Inde, où la population a lutté contre l'oppression et l'occupation et exigé le respect de ses droits fondamentaux. La communauté internationale s'inquiète également du fait que l'Inde a promu le terrorisme et l'agression contre tous ses voisins.

L'antidote le plus puissant contre le poison du terrorisme est le développement qui rapporte des dividendes. La vision de l'initiative « Une Ceinture et une Route » est novatrice et a été lancée par un dirigeant mondial d'une grande sagesse et d'une grande clairvoyance afin de créer une communauté au destin commun. C'est un bien commun mondial qui profite à tous. Notre vision d'un couloir économique entre la Chine et le Pakistan consiste à aider à traduire notre potentiel géostratégique en dividendes géo-économiques. L'ambition du Pakistan est d'offrir des centres de connectivité vitaux reliant le Moyen-Orient à la Chine occidentale, ce qui permettra à l'Asie centrale d'accéder à la mer le plus rapidement et le plus facilement possible.

Les défis de notre époque ont renforcé, et non diminué, la pertinence de l'ONU. L'ONU doit rester la plateforme centrale du dialogue et de la diplomatie. Pour que l'ONU continue de répondre aux besoins des populations et aux exigences du XXI^e siècle, nous pensons que les mesures suivantes doivent être prises.

Premièrement, les objectifs de développement durable doivent être mis en œuvre afin de réduire les inégalités au sein des nations et entre les nations. Nous espérons que la Conférence de haut niveau du Secrétaire général sur le financement du développement

et les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a eu lieu cette semaine, servira de catalyseur pour des progrès rapides vers la réalisation des objectifs de développement durable.

Deuxièmement, la corruption est un crime grave. Ceux qui offrent un lieu sûr aux richesses acquises malhonnêtement sont complices du crime et sont tout aussi coupables. Les conventions internationales existantes sur la corruption ne vont pas assez loin dans la lutte contre ce mal. Il est temps de restituer les richesses pillées à leurs propriétaires légitimes, à savoir le peuple, et de demander des comptes aux auteurs et à leurs complices.

Troisièmement, les changements climatiques posent de graves problèmes à tous les États. L'Accord de Paris sur les changements climatiques ne doit pas être pris en otage par des intérêts sectoriels. Bien que le Pakistan ne contribue que très peu aux émissions mondiales, notre pays reste parmi les plus vulnérables. Notre gouvernement a achevé la plantation d'un milliard d'arbres, un projet réalisé dans la province du Khyber Pakhtunkhwa. Nous avons maintenant lancé un ambitieux projet visant à planter 10 milliards d'arbres dans tout le Pakistan.

Quatrièmement, un ordre mondial fondé sur des règles est vital pour la promotion du commerce international des biens et des services, ainsi que pour le commerce mondial et les mécanismes de gouvernance dans le domaine nucléaire. Il faut éviter de prévoir des exemptions et de contourner les règles établies au profit d'intérêts partisans.

Cinquièmement, des critères objectifs et transparents doivent être définis pour faciliter le commerce des biens stratégiques et l'adhésion aux groupements qui le régissent. C'est essentiel pour les pays en quête de croissance économique et de développement.

Sixièmement, le caractère sacré et l'intégrité des accords internationaux doivent être préservés. La stabilité stratégique doit être nourrie par des politiques de retenue et responsables, et non par des considérations de profit et de politique politicienne.

Septièmement, la technologie et l'innovation sont essentielles pour remodeler nos États et nos sociétés. Nous devons trouver un équilibre prudent entre l'utilisation abusive des technologies émergentes et la facilitation de l'accès à ces technologies pour les

pays en développement. Il est indispensable d'élaborer des cadres juridiques universellement reconnus pour ce qui est de la cybersécurité, des systèmes d'armes létales autonomes, de l'intelligence artificielle et du déploiement d'armes dans l'espace.

Huitièmement, le déplacement des populations au cours des dernières années, principalement en raison des guerres mais également du fait de la pauvreté généralisée, a dynamisé le débat mondial sur les réfugiés et les migrants. Les délibérations qui ont abouti au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières représentent un pas dans la bonne direction. La véritable épreuve de vérité pour ce pacte sera la mise en œuvre effective des engagements qu'il contient.

Le Pakistan estime qu'un nouveau consensus sur la paix, la sécurité et le développement peut et doit être trouvé. Un nouveau modèle pour la paix et la prospérité universelles est à la fois souhaitable et possible. Le Pakistan sera un partenaire volontaire et compétent de la communauté internationale dans cette quête opportune. Les défis à relever sont redoutables; la voie à suivre est encore inexplorée et le chemin n'est pas tracé. Notre époque appelle à la réflexion et à la diligence, mais aussi à la coopération et à l'action concertée. Elle appelle à une Organisation des Nations Unies véritablement unie.

L'épouse cachemirienne qui a perdu son mari, l'écolier cachemirien qui a perdu la vue et son avenir à cause de blessures infligées par un fusil à plombs, le père syrien qui a vu son enfant se noyer, la fille palestinienne qui étouffe sous le siège et le migrant africain prêt à tout risquer pour une vie meilleure continuent de compter vers l'Organisation des Nations Unies pour obtenir soutien et secours. Ne les décevons plus.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la Communauté des Caraïbes de la République de Trinité-et-Tobago, S. E. M. Denis Moses.

M. Moses (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant cette éminente assemblée de nations chargée de promouvoir le programme international en vue de la réalisation de la paix internationale, du développement durable et du bien-être de toute l'humanité.

Au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Trinité-et-Tobago, je félicite la Présidente de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session. Alors que nous continuons d'œuvrer en faveur de l'égalité des sexes

par-delà toutes les frontières et dans toutes les sphères d'activité, son élection à la présidence de l'Assemblée générale donne un nouvel élan pour repenser et accepter au niveau mondial l'accès des femmes à des postes de responsabilité, ainsi que pour renforcer la quête mondiale de la parité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres.

Je voudrais également exprimer la gratitude de la délégation de la Trinité-et-Tobago à son prédécesseur, S. E. M. Miroslav Lajčák, dont la présidence a contribué à faire progresser les efforts déployés par l'ONU pour entreprendre l'ambitieuse tâche de la réforme à l'échelle du système de l'Organisation des Nations Unies. Le programme de réformes marque l'émergence d'une nouvelle approche en matière d'institutionnalisme multilatéral et offre l'occasion de faire de l'ONU une institution dynamique à même de mieux répondre aux besoins et aux défis qui reflètent la diversité de ses Membres.

Le thème de cette année, « Faire de l'ONU une organisation pour tous : une force mondiale fondée sur des responsabilités partagées, au service de sociétés pacifiques, équitables et durables », nous pousse à réfléchir sur le lien qui existe entre le programme de réformes ambitieux et exhaustif de l'Organisation et notre quête commune d'un avenir durable pour tous. La multitude de menaces multidimensionnelles qui pèsent sur le développement international entravent nos efforts visant à faire du développement durable une réalité à l'échelle mondiale et à éliminer l'extrême pauvreté, ainsi que les efforts que nous déployons en faveur de la paix et la sécurité et de la jouissance par tous des droits de l'homme.

La menace existentielle que représentent les changements climatiques en l'absence de mesures d'atténuation, le réchauffement de la planète, l'extrême pauvreté, l'extrémisme violent, la violence sexiste et la propagation de nouvelles maladies infectieuses exige une action collective de l'ensemble des Membres de l'ONU. En tant qu'institution, l'ONU, qui est le bastion de la paix et de la sécurité internationales, des droits de l'homme, du développement durable et de l'état de droit, doit adopter une nouvelle approche afin d'apporter des réponses adéquates, efficaces et efficaces aux défis de notre temps. Pour ces raisons, le Gouvernement trinidadien réaffirme son appui à la mise en œuvre du programme de réformes du Secrétaire général, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Toutefois, alors que dans le cadre de ce programme de réformes, nous cherchons à réaliser des économies et des gains d'efficacité, nous ne devons pas perdre de vue les principes fondamentaux, les valeurs et les objectifs primordiaux de cette institution. À cet égard, les propos de l'ancien Secrétaire général, feu Kofi Annan, me reviennent à l'esprit. Il nous a rappelé que même si l'Organisation des Nations Unies est une Organisation d'États, la Charte des Nations Unies a été rédigée au nom de « Nous, [les] peuples. » En fin de compte, tel est le rôle de l'Organisation des Nations Unies : répondre aux besoins et aux espoirs des peuples du monde entier. Les peuples doivent être au cœur de nos efforts communs.

Conscient de cette vérité profonde, le Gouvernement trinidadien a élaboré sa stratégie nationale de développement intitulée « Vision 2030 » à l'issue de vastes consultations. Cette politique de développement multidimensionnel et inclusif place notre peuple, qui est notre plus grande ressource, au cœur de nos efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable. Si nous sommes déterminés à ne laisser personne de côté, nous devons redoubler d'efforts pour garantir, avec équité, l'accès des plus vulnérables aux perspectives d'avenir et à la mobilité. Il faut faire en sorte que ceux qui ont été laissés de côté pendant longtemps soient en mesure de participer à la vie de la société sur un pied d'égalité.

De par sa nature même, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'applique à un large éventail de défis qui font obstacle au développement durable mondial. Même si ces défis se posent à l'échelle mondiale, il est largement reconnu qu'il existe des asymétries en ce qui concerne l'impact des chocs externes sur les petits États insulaires en développement (PEID), tels que la Trinité-et-Tobago et la région des Caraïbes.

Le Gouvernement trinidadien reconnaît que les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) sont une composante essentielle de nombreux cadres de développement mis en place pour orienter spécifiquement le développement durable des PEID. En conséquence, la Trinité-et-Tobago se félicite de la Déclaration de San Pedro adoptée à la Réunion préparatoire régionale des Caraïbes pour l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, tenue à Belize, et se réjouit à la perspective de participer au sommet d'examen de haut niveau des Orientations de Samoa en 2019. En outre, la Trinité-et-Tobago voudrait saisir cette occasion pour

réaffirmer que les PEID constituent toujours un cas à part en matière de développement durable, compte tenu de la complexité de nos défis. Alors que nous et nos partenaires régionaux accordons la priorité aux menaces particulières qui pèsent sur le développement de nos populations, le Programme 2030 constitue un guide important dans les efforts que nous déployons pour qu'aucun de nos citoyens ne soit laissé de côté.

L'intention qui sous-tend le Programme 2030 nous a permis de comprendre l'importance qu'il y a à accorder la priorité au bien-être de tous nos citoyens. À cet égard, la Trinité-et-Tobago et nos partenaires au sein de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) prennent des mesures pour faire face à la menace que la forte incidence des maladies non transmissibles représente pour notre région. Ces maladies détruisent nos ressources humaines, représentent un fardeau pour nos systèmes de santé et sapent nos efforts de développement. Depuis l'adoption de la Déclaration de Port-of-Spain sur les maladies non transmissibles par les chefs de gouvernement de la CARICOM en 2007 et la réunion historique de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles en 2011 (voir A/66/PV.3 *et suivants*), Trinité-et-Tobago a mis en œuvre un certain nombre de stratégies pour contrôler et réduire ces maladies.

Notre Plan national stratégique 2017-2021 pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles vise à mobiliser les efforts collectifs des secteurs public et privé pour prévenir et contrôler ces maladies. À cet égard, le Gouvernement trinidadien se félicite de l'adoption de la déclaration politique par la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles. En améliorant les conditions de vie, en améliorant les systèmes d'éducation et de santé et en garantissant l'égalité des chances, la Vision 2030 de la Trinité-et-Tobago poursuit activement l'édification d'une société résiliente, équitable et saine qui place tous les membres de la population au cœur des efforts de développement durable.

Toutefois, il n'existe pas de défi plus pressant que les changements climatiques. Pour les petits États insulaires en développement comme la Trinité-et-Tobago, remettre en question la vérité scientifique sur les changements climatiques ne fait que détourner l'attention de la nécessité de prendre des mesures urgentes et ambitieuses pour faire face à la menace

existentielle que représente le réchauffement planétaire et retarder leur mise en œuvre.

Cette année, le Gouvernement trinidadien a déposé son instrument de ratification de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, officialisant ainsi son attachement indéfectible aux principes et objectifs de l'Accord. En tant que contribution nationale à la réalisation des objectifs primordiaux de l'Accord de Paris, la Trinité-et-Tobago s'est engagée à réduire de 15 %, d'ici à 2030, les émissions cumulées de gaz à effet de serre provenant de l'industrie, des centrales électriques et du secteur des transports.

En tant qu'État partie, Trinité-et-Tobago participera activement au processus de négociation dans le cadre de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui vise à rendre l'Accord de Paris opérationnel de façon à réaliser l'objectif à long terme de cet Accord en termes de température et pour limiter à 1,5°C l'augmentation de la température mondiale. Nous espérons en outre que le processus d'opérationnalisation imprimera un élan à la coopération internationale en matière d'atténuation, d'adaptation et de financement de l'action climatique à cette fin.

Notre engagement en faveur de l'Accord de Paris démontre que la Trinité-et-Tobago assume la responsabilité globale d'appuyer les efforts internationaux visant à relever les défis environnementaux communs, notamment les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la dégradation des sols, la perte de biodiversité, le trafic d'espèces sauvages et les mouvements des déchets dangereux.

En tant qu'État constitué de deux îles jumelles, la conservation et l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines revêtent une importance capitale pour les priorités fixées par la Trinité-et-Tobago en matière de développement. Toutefois, la Trinité-et-Tobago est située dans une région particulièrement vulnérable à la perte de biodiversité marine à un taux sans précédent et aux incidences sur le milieu marin de pratiques non viables.

Nous nous félicitons donc de la première session de la conférence intergouvernementale qui vise à élaborer un instrument juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Le Gouvernement trinidadien

se réjouit à la perspective de participer aux prochaines sessions de la conférence intergouvernementale en 2019 et 2020, au cours desquelles sera rédigé le texte de l'instrument qui assurera la protection et la gestion durable du patrimoine commun de l'humanité dans l'intérêt des générations présentes et futures.

L'un des défis pressants auxquels la région doit faire face est la cessation de certaines relations de correspondants bancaires et la désignation de plusieurs pays de la région comme juridictions fiscales non coopératives. Ces actions ont gravement déstabilisé les secteurs financiers de la région sans qu'il ait été dûment tenu compte des contraintes financières, humaines et techniques auxquelles sont confrontés nos pays membres.

Par conséquent, les efforts de la région pour renforcer notre stabilité économique et participer efficacement au système financier mondial ont été entravés au détriment de notre croissance et de nos progrès économiques. Cela risque d'affaiblir un peu plus les progrès réalisés jusqu'à présent en matière de développement. À cet égard, la Trinité-et-Tobago se joint aux autres États membres de la Communauté des Caraïbes pour réaffirmer son engagement à assurer le respect des normes acceptées à l'échelle mondiale et invite ses partenaires internationaux à entamer un dialogue constructif sur cette question.

Dans notre cheminement collectif vers le développement durable, le Gouvernement trinidadien est pleinement convaincu que le système des Nations Unies pour le développement restera, dans un avenir proche, un partenaire fiable pour aider notre pays à atteindre les objectifs de développement durable et notre stratégie nationale de développement, Vision 2030.

Dans cet esprit, le Gouvernement trinidadien se félicite des efforts du Secrétaire général pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement afin de mieux appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et des Orientations de Samoa, notamment grâce au renforcement du réseau des coordonnateurs résidents. La Trinité-et-Tobago réaffirme qu'il importe de veiller à ce que le système de développement adopte une démarche plus dynamique et souple en ce qui concerne l'aide au développement, sur la base des priorités et des besoins des pays, tout en renforçant l'appropriation nationale.

L'ONU a depuis longtemps reconnu l'interdépendance entre la paix et le développement – une relation symbiotique où l'un ne peut exister sans l'autre. Les

conflits en cours à travers le monde rappellent cruellement la nécessité de promouvoir une architecture positive, dynamique et participative de la paix et de la sécurité internationales fondée sur un esprit d'entente et de coopération mutuelles entre les gouvernements, les organisations internationales et la société civile – et ce dans le respect des obligations internationales découlant de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Le commerce illicite d'armes continue d'avoir des répercussions sur le tissu socioéconomique de la région des Caraïbes, y compris celui de la Trinité-et-Tobago. C'est particulièrement vrai pour le commerce des armes légères et de petit calibre, qui est lié à d'autres formes de criminalité transnationale organisée, comme le trafic de drogue. Il menace les moyens de subsistance de notre population, sape l'état de droit et remet en question nos efforts pour assurer un pays pacifique, équitable et viable.

Au niveau mondial, la Trinité-et-Tobago souscrit pleinement à l'objet et au but du Traité sur le commerce des armes, qui peut être exploité en tant que mécanisme de réduction de l'incidence de la violence armée dans la région. Ainsi, depuis 2010, la Trinité-et-Tobago présente la résolution biennale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, qui encourage la participation des femmes aux processus de prise de décisions en matière de désarmement.

La Trinité-et-Tobago estime que l'emploi et la menace de l'emploi d'armes nucléaires constituent un crime contre l'humanité et une violation du droit international, y compris des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le Gouvernement trinitadien reste donc ferme dans son appui à la mise en œuvre intégrale et effective du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et envisage activement de le signer et de le ratifier.

La Trinité-et-Tobago considère depuis longtemps que la paix et la sécurité internationales doivent être appuyées par un système juridique international solide, y compris par un système de justice pénale internationale. La Trinité-et-Tobago, grâce au travail de notre ancien premier ministre et président, le regretté Arthur Robinson, a été à l'avant-garde des efforts déployés pour mettre en place la Cour pénale internationale (CPI) il y a deux décennies. La Trinité-et-Tobago reste un fervent défenseur de la Cour et a souligné son importance et sa légitimité au sein de divers forums. Nous sommes déterminés à poursuivre notre engagement d'appuyer

le mandat de la CPI et de promouvoir l'universalité du Statut de Rome.

La délégation trinitadienne tient à faire remarquer que, conformément au principe de complémentarité consacré par le Statut de Rome, la compétence de la Cour est uniquement invoquée lorsque les États ne peuvent ou ne veulent pas poursuivre des personnes accusées d'avoir commis les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale. Lors de l'adoption du Statut de Rome en juin 1998, le regretté Kofi Annan avait déclaré ce qui suit :

« Progressivement, le monde a constaté que le fait de compter sur un État ou une armée pour châtier ses propres transgresseurs ne suffit pas. Lorsque des crimes sont commis à une telle échelle, on sait que l'État manque soit d'autorité soit qu'il ne souhaite pas y mettre fin. »

Par conséquent, aucun individu ou État qui démontre un respect total du droit international humanitaire et des droits de l'homme ne doit craindre la CPI. Ceux qui ne coopèrent pas avec la Cour contribuent à entretenir une culture de l'impunité, ce qui va à l'encontre de l'état de droit et oppose un déni de justice aux victimes de crimes odieux.

Nos meilleurs efforts pour renforcer la paix et la sécurité multilatérales ne seront certainement pas suffisants s'il n'y a pas de réforme réelle et significative du Conseil de sécurité. Tout en se félicitant de la poursuite des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, la Trinité-et-Tobago reste préoccupée par le fait que ces discussions n'ont pas abouti à des progrès tangibles vers des négociations portant sur un texte. La Trinité-et-Tobago exhorte la communauté internationale à œuvrer de concert à la réforme du Conseil de sécurité afin qu'il puisse mieux faire face aux réalités et aux défis actuels, y compris ceux auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement, et qu'il puisse améliorer l'efficacité et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de sécurité internationale.

Cette année, le monde a pu constater le pouvoir fédérateur du dialogue et de la compréhension grâce à la récente Déclaration de Panmunjom pour la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne, signée entre la République de Corée et la République populaire démocratique de Corée. La Trinité-et-Tobago demeure optimiste que cette étape historique marquera

le début d'une nouvelle ère de paix, de coopération et de dénucléarisation pour la péninsule coréenne.

En dépit de cette évolution positive, il convient de noter que, dans notre propre région, le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba reste le dernier vestige de la guerre froide. Conformément à son attachement à la Charte des Nations Unies et au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui appelle à ne laisser personne de côté, le Gouvernement trinitadien appelle à nouveau à lever le blocus économique, commercial et financier contre Cuba dès que possible.

Au cœur de nos nations souveraines, de nos cultures et de nos langues se trouvent des individus qui, au fond d'eux-mêmes, recherchent un but, le bonheur et la possibilité de vivre dans la paix et la prospérité. Le défi de notre époque consiste à rechercher et à construire un avenir durable pour tous face aux menaces croissantes qui pèsent sur notre humanité partagée, notamment les menaces que représentent l'extrême pauvreté, la montée des inégalités, les changements climatiques et les conflits prolongés. Pour relever ce défi, il faut des partenariats renforcés, un dialogue constructif et un examen approprié des mécanismes et institutions en place qui, s'ils sont réformés, peuvent améliorer de façon exponentielle notre capacité à transformer la vie des populations à travers le monde.

Le Gouvernement trinitadien reste résolument attaché aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à la réalisation des objectifs de développement durable fixés dans le Programme 2030. Nous nous engageons à continuer de travailler de bonne foi avec l'Organisation des Nations Unies, qui a toujours été la pierre angulaire du multilatéralisme face aux défis et aux menaces sans précédent auxquels l'humanité est confrontée, tout en faisant en sorte de ne laisser personne de côté.

La Présidente par intérim : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale des Émirats arabes unis, S. A. le Cheik Abdullah Bin Zayed Al Nahyan.

Le Cheik Al Nahyan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la Présidente de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session, et remercier son prédécesseur de tout ce qu'il a accompli au cours de la dernière session. Je voudrais aussi exprimer la

gratitude de mon pays au Secrétaire général António Guterres pour les efforts précieux qu'il déploie.

L'État des Émirats commémore cette année le centenaire de la disparition du Cheik Zayed Bin Sultan Al Nahyan, fondateur de l'Union et dirigeant visionnaire qui a établi les fondements de mon pays et consacré les nobles valeurs humanitaires qui sont les siennes aujourd'hui, faisant des Émirats arabes unis un modèle de réussite dans toutes ses dimensions, politique, économique et social. Nous célébrons cet événement en étant pleinement conscients de l'environnement qui nous entoure et du fait que notre succès rend encore plus grande notre responsabilité, en tant que pays arabe, à l'égard d'une région confrontée à de nombreux défis.

Nous avons été les témoins ces dernières années de changements majeurs dans l'ordre international, dont les conséquences continuent de se manifester jour après jour, la plus importante étant la montée en puissance des groupes terroristes armés prônant une idéologie extrémiste et dont le but est de déstabiliser les États et de les contrôler, avec l'appui de certains États parias.

Ces défis graves posés à la sécurité et à la stabilité de tous les États, en particulier ceux de notre région, nous imposent d'agir pour maintenir la sécurité régionale, notamment à travers le renforcement des partenariats. Nous savons que nous ne pouvons pas compter indéfiniment sur les autres pour régler les crises dans notre région. Mais nous savons aussi qu'aucun pays, quelles que soient ses capacités, ne peut, seul, rétablir la sécurité et la stabilité. L'enjeu est important, et relever ces défis transfrontières relève donc de notre responsabilité à tous.

Dans le cadre des efforts pour instaurer la sécurité et la stabilité régionales, mon pays a adopté une approche globale qui aborde les problèmes auxquels est confrontée notre région dans leurs différentes dimensions. Ces problèmes sont, à notre sens, au nombre de quatre. Le premier est l'ingérence étrangère dans les affaires du monde arabe. En effet, certains pays de la région, en particulier l'Iran, tentent de compromettre la sécurité dans la région en y semant le chaos, la violence et le sectarisme. L'ingérence de l'Iran dans les affaires arabes a atteint un tel niveau que nous ne pouvions plus rester les bras croisés, d'autant qu'elle est devenue une menace directe pour l'Arabie saoudite et le Yémen.

Le Royaume d'Arabie saoudite, sur lequel s'abat un déluge de missiles iraniens, est un État frère pour nous tous. La sécurité de la région est interdépendante,

et notre sécurité est liée à celle du Royaume d'Arabie saoudite. C'est ce qui explique l'action menée par la coalition au Yémen pour appuyer la légitimité, mettre fin au coup d'État houthiste et contrer l'ingérence de l'Iran. Il importe ici de faire la distinction entre les agissements de groupes armés illégaux qui commettent des violations graves et des actes criminels et subversifs au Yémen, comme le font les houthistes, et les actions légales de la coalition, qui s'est constituée à la demande du Gouvernement yéménite légitime en vue de rétablir la stabilité grâce à des mesures étudiées qui tiennent compte des aspects humanitaires et sont conformes aux résolutions du Conseil de sécurité.

Si les efforts inlassables déployés par la coalition pour rétablir la stabilité au Yémen et atténuer les souffrances de la population n'ont pas donné leurs fruits, c'est à cause de l'intransigeance des houthistes, comme en atteste leur refus de participer aux derniers pourparlers à Genève. Ils contribuent, par leur comportement, à aggraver la situation humanitaire au Yémen, tandis qu'ils continuent d'entraver l'acheminement de l'aide humanitaire, de recevoir des armes iraniennes, de poser des mines et de recruter des enfants. C'est pour enrayer cette dangereuse évolution que les forces de la coalition constituée pour appuyer la légitimité au Yémen ont lancé leurs opérations militaires pour libérer Hodeïda de l'emprise des houthistes, l'objectif étant de provoquer un basculement stratégique qui viendrait renforcer les perspectives d'un règlement politique. Dans ces opérations à Hodeïda et dans d'autres régions du Yémen, nous tenons toujours compte de l'aspect humanitaire. En effet, l'opération menée à Hodeïda a été planifiée de manière approfondie en fonction de cela et dans le respect de nos obligations au regard du droit international. Nous avons aussi renforcé et intensifié notre aide humanitaire et de secours.

Tout en luttant contre les houthistes dans le nord, mon pays continue de marquer des points contre Al-Qaïda dans la péninsule arabique, à qui nous avons porté un coup décisif, la coalition créée pour appuyer la légitimité ayant réussi à épuiser les forces de cette organisation terroriste, à tarir ses sources de financement et à libérer les territoires qu'elle contrôlait.

Il n'y a pas que notre région qui craigne et se méfie des intentions et des ambitions régionales de l'Iran. Le retrait des États Unis d'Amérique de l'accord sur le nucléaire et la réimposition des sanctions contre ce pays sont là pour en attester. Il faut dire que l'Iran n'a jamais cessé ses agissements hostiles dans la région et

n'a pas renoncé à sa volonté de mettre au point des armes de destruction massive, même lorsque la communauté internationale lui a donné une chance de changer sa politique et son comportement. Nous soulignons ici la nécessité que la communauté internationale adopte une position unie à l'égard de l'Iran, qui met tout en oeuvre pour développer des missiles balistiques, appuie les groupes terroristes et mène des guerres par adversaires interposés en vue de mettre à mal la sécurité régionale et internationales.

Le deuxième défi qui se pose pour la région est la propagation de l'extrémisme et du terrorisme, et l'utilisation par les groupes extrémistes et terroristes des technologies modernes pour diffuser leurs idéologies dangereuses. Malgré les victoires prometteuses remportées contre ces groupes en Syrie, en Iraq et au Yémen, et la libération de certaines villes en Libye, notre lutte contre cette menace se poursuivra jusqu'à ce qu'elle soit totalement éliminée.

Ce qui aggrave encore les choses, c'est que certains États créent des espaces pour les groupes extrémistes et terroristes et mettent à leur disposition des médias qu'ils utilisent comme tribunes pour inciter à la haine. Nous avons affaire à une idéologie extrémiste et terroriste, et ceux qui la diffusent ne sont pas moins responsables des violences perpétrées en son nom que ceux qui les commettent. C'est pourquoi les Émirats arabes unis se trouvent en première ligne des États qui luttent contre l'extrémisme et le terrorisme, tant sur le plan idéologique que sur celui de la sécurité. Nous avons également apporté notre appui aux forces internationales, telles que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, dans le cadre des efforts que nous déployons pour éliminer l'extrémisme et le terrorisme où qu'ils se manifestent. Mon pays a, en outre, mis en place des institutions spécialisées pour lutter contre les discours extrémistes, promouvoir la tolérance et diffuser une culture d'acceptation de l'autre et une vision optimiste aux échelons national, régional et international.

Convaincu qu'une paix durable dans le monde ne peut être réalisée que par la paix entre les religions, le Forum pour la promotion de la paix a lancé une initiative internationale visant à établir une alliance entre les religions abrahamiques et les philosophies mondiales. Cette alliance est fondée sur des principes qui transcendent le paradigme des arguments religieux et du conflit, pour privilégier la reconnaissance mutuelle et la coopération, sur la base des pactes internationaux

existants et dans l'esprit des nobles valeurs qui nous animent et des vertus que nous partageons.

Nous soulignons que nos valeurs, qui rejettent à la fois l'extrémisme et le terrorisme, sont inébranlables et immuables, et que les politiques que nous avons adoptées pour combattre les partisans de l'extrémisme, de la violence et de la haine ne font aucune distinction entre un groupe et un État. C'est à ce titre que les Émirats arabes unis, aux côtés de leurs frères du Royaume d'Arabie saoudite, de la République arabe d'Égypte et du Royaume de Bahreïn, ont pris des mesures souveraines contre le Qatar. Nous considérons que ces mesures, qui sont essentielles et décisives pour lutter contre l'extrémisme et le terrorisme, sont impératives pour assurer la sécurité de la région.

Le troisième défi auquel nous sommes confrontés est celui des crises prolongées qui sévissent dans la région et qui, en l'absence de solutions politiques, ne font qu'être gérées. À cet égard, les Émirats arabes unis continueront d'appuyer les initiatives politiques existantes, y compris en collaborant avec tous les envoyés des Nations Unies. En ce qui concerne la question palestinienne, nous continuons d'attendre que la communauté internationale parvienne à une solution globale, durable et juste afin de mettre fin aux souffrances de nos frères palestiniens. Il y a lieu de souligner que la poursuite de cette tragédie humanitaire est exploitée par des groupes extrémistes et des États voyous.

Enfin, nous estimons que la détérioration des conditions économiques, sociales et humanitaires dans certaines parties de notre région est l'un des principaux défis auxquels nous sommes confrontés. Le succès de l'expérience des Émirats arabes unis nous a amenés à conclure que l'édification d'un pays et sa protection contre la guerre exigent une direction éclairée, une volonté de parvenir à la prospérité et une approche tournée vers l'avenir. Voilà pourquoi la politique étrangère de mon pays comporte des volets axés sur le développement, l'action humanitaire et la culture afin de répondre aux besoins des populations et d'atteindre les objectifs du développement durable.

Au cœur du volet développement se trouve le renforcement des possibilités économiques et l'autonomisation des femmes et des jeunes dans les pays touchés par les conflits. Nous pensons, à cet égard, que la reconstruction de l'Iraq est un excellent exemple de l'importance qu'il y a d'unir nos efforts pour aider les pays à se relever d'un conflit. La communauté internationale doit soutenir l'édification de communautés pacifiques

et inclusives, notamment en protégeant les minorités et en empêchant que des atrocités ne soient commises à leur encontre, comme on l'a vu avec les Yézidis et les Rohingya.

Mon pays joue également un rôle essentiel dans la promotion de l'aide humanitaire et des secours dans les zones touchées par des conflits et des catastrophes de par le monde. Les Émirats arabes unis aspirent à transformer l'ensemble de la région en un centre mondial de la technologie, de la culture et de l'innovation après des décennies de crises, mettant l'accent sur l'anticipation des défis et sur l'investissement dans des domaines de pointe, tels que l'intelligence artificielle, les technologies spatiales et les énergies renouvelables. Je tiens à souligner que l'autonomisation des femmes et des jeunes et l'investissement dans leurs compétences illimitées contribuent à bâtir des sociétés résilientes et solidaires et, à terme, des pays stables et sûrs.

Aujourd'hui, la région arabe a grand besoin d'une transformation régionale globale qui lui permette de sortir du chaos pour entrer dans une ère de stabilité, de laisser derrière elle l'isolement et l'unilatéralisme pour s'ouvrir au monde et se préparer pour l'avenir. Nous sommes conscients que cette transformation ne sera pas facile et que nos efforts ne seront couronnés de succès que si nous travaillons tous ensemble avec encore plus de détermination. Plus important encore, chaque État doit s'acquitter de ses responsabilités pour atteindre cet objectif.

Je voudrais souligner le rôle vital que joue l'ONU dans l'appui aux processus politiques, le renforcement du dialogue et l'instauration de la confiance entre les gouvernements afin de maintenir la paix et la sécurité internationales, compte tenu en particulier de l'incertitude qui caractérise l'ordre international actuel et qui ne laisse d'être préoccupante. Les Émirats arabes unis considèrent que l'accord historique conclu entre l'Éthiopie et l'Érythrée, sous les auspices du Royaume frère d'Arabie saoudite, constitue une motivation importante pour la communauté internationale à renforcer ses efforts diplomatiques.

La communauté internationale doit, par ailleurs, avoir une position ferme et cohérente à l'égard des États qui ont des politiques hostiles et violent le droit international et la Charte des Nations Unies. Les Émirats arabes unis réaffirment leur droit légitime à la souveraineté sur leurs trois îles de la Grande-Tounb, de la Petite-Tounb et d'Abou Moussa que l'Iran occupe depuis 47 ans, en violation flagrante du droit international et

de la Charte des Nations Unies. De cette tribune, nous exhortons une fois de plus l'Iran à répondre à nos appels répétés et à restituer les îles à leur propriétaire légitime, soit volontairement, soit par les moyens pacifiques de règlement des différends internationaux, notamment la négociation directe ou le renvoi de la question à la Cour internationale de Justice ou à l'arbitrage international.

Je voudrais souligner que la vision des Émirats arabes unis pour la région s'appuie sur les valeurs sur

lesquelles notre pays a été fondé, les résultats positifs qu'il a déjà obtenus au niveau national et ses expériences dans la région aux côtés du Royaume d'Arabie saoudite, avec lequel nous partageons une vision optimiste et l'espoir d'un avenir meilleur pour notre région et pour tous les peuples.

La séance est levée à 15 h 30.